

THE LIBRARY OF PARLIAMENT

CANADA. PARLEMENT. SENAT. COMITE  
PERMANENT DES FINANCES NATIONALES, 1972.

Délibérations.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J  
103  
H72  
1972  
F5  
A1

*BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT*









QUATRIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1972

# SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

# FINANCES NATIONALES

*Président:* L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

---

Fascicule n° 1

---

LE JEUDI 23 MARS 1972

---

Seule et unique séance portant sur le Budget supplémentaire (B)  
déposé en Chambre pour l'année financière se terminant:  
le 31 mars 1972

---

RAPPORT DU COMITÉ

---

(Témoins: Voir le Procès-verbal)

APPENDICE «A»



QUATRIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable Douglas D. Everett

Les honorables sénateurs:

Aird	Isnor
Beaubien	Laird
Benidickson	Langlois
Bourget	Manning
Bourque	*Martin
Buckwold	McDonald
Croll	McLean
Desruisseaux	Méhot
Everett	Molson
*Flynn	Nichol
Fournier ( <i>Madawaska</i> <i>Restigouche</i> )	O'Leary
Gélinas	Paterson
Grosart	Phillips
Hays	Sparrow
	Walker—27.

(Quorum 7)

\*Membres d'office

Fascicule n. 1

LE JEUDI 23 MARS 1972

Seule et unique séance portant sur le Budget supplémentaire (B)  
déposé en Chambre pour l'année financière se terminant:  
le 31 mars 1972

RAPPORT DU COMITÉ

(Témoins: Voir le Procès-verbal)

APPENDICE «A»



Le jeudi 23 mars 1972

(1)

Conformément à l'avis de convocation, le comité sénatorial permanent des Finances nationales se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin pour étudier le budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972.

*Présents:* Les honorables sénateurs Everett (*président*), Beaubien, Benidickson, Bourque, Croll, Desruisseaux, Grosart, Hays, Isnor, Laird, Manning, McDonald et Sparrow. (13)

Sur une motion du sénateur Manning, *il est décidé* de faire imprimer 800 exemplaires anglais et 300 exemplaires français du compte rendu des présentes délibérations.

Sur une motion du sénateur Grosart, *il est décidé* qu'une lettre de M. Bruce A. MacDonald datée du 8 février 1972, ainsi que les questions aux réponses concernant le budget supplémentaire (A) de l'année 1971-1972 soient imprimées en appendice «A» au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

Sur une motion du sénateur Benidickson, *il est décidé* que le Conseil du trésor donne dorénavant des explications au sujet des postes budgétaires d'un dollar qui seront communiquées aux membres du Comité quelques jours avant la séance.

## TÉMOINS:

### *Du Conseil du Trésor:*

M. D. B. Dewar  
Sous-secrétaire de la direction des programmes.

M. B. A. MacDonald  
Directeur général de la coordination budgétaire.

Le sénateur Grosart propose la motion suivante:

«Le Comité est d'avis qu'il est souhaitable d'apporter toute modification à une loi actuelle au moyen d'une loi portant modification, distincte de la loi des subsides; en outre, le Comité croit que la pratique actuelle de modifier la loi par l'inscription des postes d'un dollar aux budgets principal et supplémentaire n'est guère satisfaisante pour plusieurs raisons, outre qu'il n'est pas toujours fait état de ces modifications dans la Gazette, les statuts et autres publications que consultent les hommes de loi et le public.

On reconnaît toutefois que, dans certains cas, le fait d'adopter des lois modificatrices distinctes pour chacune des modifications apportées présentement en vertu de la loi des subsides, compliquerait inutilement les problèmes de délai et d'horaires dans un calendrier parlementaire législatif déjà surchargé.

Par conséquent, le Comité recommande que les effets modificateurs découlant des postes budgétaires d'un dollar dans les lois des subsides soient validés par des

modifications précises apportées aux lois existantes et sous forme d'annexe distincte à toute loi des subsides qui nécessite ces modifications.»

La motion est adoptée.

Les représentants du Conseil du trésor répondent à plusieurs questions qui leur sont posées au sujet du budget supplémentaire (B) pour l'année financière 1971-1972.

*Il est décidé* à l'unanimité que la rédaction du rapport soit confiée au président et présentée à la première occasion.

A 12 h 55, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

P.C.C.

Le greffier du Comité,

Gérard Lemire.

# Rapport du Comité

Le jeudi 23 mars 1972.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales auquel a été déferé le Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972 a, pour optempérer à l'ordre de renvoi du 8 mars 1972, examiné ledit Budget supplémentaire et en a fait rapport ainsi qu'il suit:

1. Le Comité vient d'étudier le Budget supplémentaire (B) et d'entendre les déclarations faites à ce sujet par M. D. B. Dewar, sous-secrétaire de la direction des programmes du Conseil du Trésor et M. B. A. MacDonald, directeur général de la coordination budgétaire au Conseil du Trésor.

2. Le Budget supplémentaire (B) prévoit des dépenses totales pour lesquelles on demandera au Parlement d'affecter des crédits de 185 millions de dollars, 98 millions pour les dépenses statutaires et 434 millions au titre des prêts, placements et avances. Le Budget principal et le Budget supplémentaire pour l'année financière qui se termine le 31 mars 1972 s'élèvent donc au total à 16,474 millions de dollars dont 15,195 millions pour les postes budgétaires et 1,279 millions pour les prêts, placements et avances.

3. Le Budget supplémentaire (B) renferme les principaux postes de dépenses suivants:

- 20 millions de dollars pour renflouer le Compte de stabilisation des produits agricoles en compensation des paiements déficitaires versés pour les porcs;
- 12 millions au titre de l'Agence canadienne de Développement international pour fournir l'aide à la réadaptation et à la reconstruction au Bengale oriental;
- 145 millions pour les prêts aux pays en voie de développement;
- 40 millions aux fins de pourvoir à une augmentation du montant prévu, destiné aux versements de péréquation aux provinces;
- 92 millions pour la révision du montant estimatif des versements faits au Québec en vertu des accords conclus dans le cadre de la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), principalement à cause du coût plus élevé des services hospitaliers et des services d'assistance sociale;
- 11 millions à la Commission canadienne du blé pour des déficits au chapitre du compte de livraison en commun de l'orge pour l'année-récolte prenant fin le 31 juillet 1971;
- 68 millions au chapitre des versements aux producteurs de blé pour accroître leur rémunération provenant du blé destiné à la consommation locale;
- 25 millions en fonds supplémentaires pour les programmes d'initiatives locales sous l'égide du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration;

25 millions pour la révision des montants prévus concernant les paiements effectués aux provinces par le gouvernement fédéral dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada pour sa participation aux services de bien-être social;

15 millions au ministère des Transports pour couvrir le coût de trois traversiers financés à l'origine par un crédit de prêt en 1968-1969.

4. Votre Comité s'est toujours préoccupé de l'usage que l'on fait des postes budgétaires d'un dollar dans les lois des subsides pour modifier d'autres dispositions législatives. Nous nous préoccupons en particulier des difficultés suscitées par ce processus lorsqu'il s'agit de faire rapport de ces modifications aux hommes de loi et au public en général. C'est pourquoi:

Le Comité est d'avis qu'il est souhaitable d'apporter toute modification à une Loi actuelle au moyen d'une loi portant modification, distincte de la Loi des subsides; en outre, le Comité croit que la pratique actuelle de modifier la loi par l'inscription de postes d'un dollar aux budgets principal et supplémentaire n'est guère satisfaisante pour plusieurs raisons outre le fait qu'il n'est pas toujours fait état de ces modifications dans la gazette, les recueils de lois et autres publications consultées par les hommes de loi et le public.

On reconnaît toutefois que, dans certains cas, le fait d'adopter des lois modificatrices distinctes pour chacune des modifications apportées présentement en vertu de la loi des subsides, compliquerait inutilement les problèmes de délai et d'horaires dans un calendrier parlementaire législatif déjà surchargé.

Par conséquent, le Comité recommande que les effets modificateurs découlant des postes budgétaires d'un dollar dans les lois des subsides soient validés par des modifications précises apportées aux lois existantes sous forme d'annexe distincte à toute loi des subsides qui nécessite ces modifications.

5. Le Comité a reçu une nomenclature des postes budgétaires d'un dollar figurant au Budget supplémentaire (B) et un exemplaire dudit document figure en appendice au présent rapport.

6. Le Comité recommande que dans la mesure du possible on utilise les explications qui figurent au document ci-joint pour décrire les postes du budget supplémentaire (B). En outre le Comité recommande qu'à l'avenir les explications relatives aux postes budgétaires d'un dollar soient remises avant l'ouverture des débats sur le Budget supplémentaire.

Respectueusement soumis,

*Le président,*  
D. D. EVERETT.

EXPLICATION DES POSTES BUDGÉTAIRES D'UN  
DOLLAR  
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B), 1971-1972  
Sommaire

Les postes budgétaires d'un dollar compris dans le budget surnommé ont été groupés dans le document ci-joint d'après leur objet.

A—Les postes budgétaires d'un dollar autorisant le virement d'un portefeuille pour faire face à certains coûts accrus ou à des dépenses supplémentaires à venir (20 postes, y compris 8 postes qui figurent également dans les sections B et C).

B—Les postes budgétaires d'un dollar qui doivent être inscrits dans le Budget en vue de l'approbation de certaines subventions et de certaines contributions (7 postes, y compris les postes 10b des Affaires extérieures et 15b du Secrétariat d'État, qui figurent également dans la section A).

C—Les postes budgétaires d'un dollar qui sont de nature législative (20 postes, y compris 5 postes pour autoriser la radiation de dettes envers la Couronne et 6 postes qui figurent également dans la section A).

Division des prévisions budgétaires,  
mars 1972.

SECTION A

LES POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR AUTORISANT LE VIREMENT D'UN CRÉDIT À UN AUTRE À L'INTÉRIEUR D'UN PORTEFEUILLE POUR FAIRE FACE À CERTAINS COÛTS ACCRUS OU À DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES À VENIR (20 POSTES, Y COMPRIS 8 POSTES QUI FIGURENT ÉGALEMENT DANS LES SECTIONS B ET C)

Énergie, Mines et Ressources

Crédit 1b—Le montant du virement à ce crédit est de \$98,899.

Objet—Ce montant additionnel sera utilisé pour payer:

a) les frais de la réorganisation du Ministère, y compris le recrutement de cadres supérieurs et de personnel de soutien ainsi que d'autres besoins en matière de personnel—\$82,000

b) les frais supplémentaires des services de réparation d'après un inventaire des machines de bureau récemment dressé par le ministère des Approvisionnements et Services—\$17,000

Provenance des fonds—Crédit 5 (\$98,899)—Les fonds sont disponibles par suite des retards survenus dans le recrutement du personnel et des dépenses moins élevées que prévu en salaire et en frais associés.

Environnement

Crédit 1b—Le montant du virement à ce crédit est de \$914,999.

Objet—Ce montant additionnel sera utilisé pour payer:

a) les frais les experts-conseils et les frais de déplacement du personnel du Ministère chargé de recherches sur l'organisation—\$100,000

b) les frais d'élaboration et d'établissement de systèmes de gestion uniforme dans tout le nouveau ministère. Cette mesure nécessite les services continus d'experts-conseils et la tenue de conférences et de réunions de travail au ministère et dans ses bureaux régionaux—\$150,000

c) les frais de publication de formules et de manuels nouveaux ou révisés, indispensables à la bonne marche du nouveau ministère—\$200,000

d) le personnel contractuel qui assiste les employés permanents faisant partie de groupes de travail et permet de faire face à tout surcroît de travail dans les différents domaines d'activité du ministère—\$175,000

e) le nouveau mobilier—\$170,000

f) les déménagements et les frais connexes—\$120,000

Provenance des fonds—Crédit 15 (\$914,999)—Les fonds sont disponibles par suite du non-paiement de certaines contributions prévues par la Loi sur les ressources en eau du Canada, à cause des retards survenus dans la conclusion d'accords avec les gouvernements provinciaux concernant l'étude des bassins des rivières.

Environnement

Crédit 10b—Le montant du virement à ce crédit est de \$899,999.

Objet—Ce montant supplémentaire doit servir à:

a) l'achat de matériel en remplacement du matériel antérieurement fourni par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (\$300,000) et à l'achat de matériel hydrologique supplémentaire (\$200,000)—\$500,000

b) l'achat de matériel pour le Centre canadien d'étude des eaux intérieures, situé à Burlington (Ontario) (\$110,000), et pour le Pacific Water Quality Laboratory de Westminster (Colombie-Britannique)—\$310,000

c) le réaménagement des laboratoires de Moncton (N.-B.) et de Calgary (Alberta)—\$90,000

Provenance des fonds—Crédit 5 (\$599,999)—Les fonds sont disponibles par suite de retards survenus dans la réalisation de certains projets fédéraux.

—Crédit 15 (\$300,000)—Les fonds sont disponibles par suite du non-paiement des contributions prévues par la Loi sur les ressources en eau du Canada, à cause de retards survenus dans la conclusion d'accords avec les gouvernements provinciaux concernant l'étude des bassins des rivières.

Environnement

Crédit 20b—Le montant du virement à ce crédit est de \$1,009,999.

Objet—Ce montant supplémentaire servira à payer:

a) les frais accrus d'examen du poisson à la suite de la découverte de mercure dans les échantillons de poisson d'eau douce et d'eau de mer vendu dans le commerce—\$478,000

b) une allocation à la Commission des pêcheries des Grands lacs pour l'examen de la lamproie—\$200,000

c) une allocation au Service forestier du Canada qui servira à rembourser les dommages-intérêts versés à la suite d'un accident de voiture et à l'achat d'un film sur la reconnaissance aérienne (\$5,000)—\$117,000

d) les frais de déplacement résultant du parrainage d'une conférence par le Conseil consultatif des pêches (\$40,000) et le paiement des frais assumés par le Comité consultatif spécial d'étude des phoques de l'Atlantique—\$90,000

e) d'autres dépenses diverses, y compris les frais de salons de la chasse et de la pêche et les frais de publicité à l'étranger (\$50,000)—\$75,000

f) le solde de l'Assistance d'urgence à la province d'Ontario, dont le montant total, en vertu de l'accord conclu avec la province, est de \$1,360,000. Ledit accord n'a pas été conclu à temps pour permettre d'incorporer la totalité du montant dans les budgets supplémentaires déjà publiés—\$50,000

Provenance des fonds—Crédit 15 (\$1,009,999)—Les fonds sont disponibles par suite du non-paiement des contributions prévues par la Loi sur les ressources en eau du Canada, à cause des retards survenus dans la conclusion d'accords avec les gouvernements provinciaux concernant l'étude des bassins des rivières.

#### Affaires extérieures

*Crédit 5b*—Le montant du virement à ce crédit est de \$210,999.

Objet—Ce montant supplémentaire est destiné à supporter une partie des frais d'établissement d'une mission diplomatique en Algérie. Le solde sera amorti.

Provenance des fonds—Crédit 1 (\$210,999)—Les fonds sont disponibles par suite d'une diminution des frais des opérations à et des indemnités à l'étranger.

#### Affaires extérieures

*Crédit 10b*—(Figure également dans la section B)—Le montant du virement à ce crédit est de \$35,299.

Objet—Ce montant supplémentaire est requis pour verser:

a) une subvention à l'Association atlantique des jeunes dirigeants politiques. L'objectif de cette association approuvée par l'OTAN est de promouvoir la compréhension, l'échange d'idées et la coopération entre les différentes organisations politiques de jeunes de la région de l'Atlantique.—\$300

b) une subvention au Pacific Basin Economic Council. Le montant de la subvention servira à mettre sur pied et à organiser ce conseil économique.—\$25,000

c) une subvention proposée au Fonds en fidéicommiss des Nations Unies pour l'Afrique du Sud. Ce fonds a été établi pour fournir assistance judiciaire ainsi que secours, enseignement et formation aux habitants de l'Afrique du Sud, aux membres de leurs familles et aux réfugiés.—\$10,000

Provenance des fonds—Crédit 1(\$35,299)—Les fonds sont disponibles par suite d'une diminution des frais des opérations et des indemnités à l'étranger.

#### Affaires indiennes et Nord canadien

*Crédit 60b*—Le montant du virement à ce crédit est de \$671,999.

Objet—Ce montant supplémentaire servira à payer:

a) les frais entraînés par l'accélération des travaux d'aménagement de nouveaux parcs nationaux à Terre-Neuve, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique—\$558,000

b) le supplément de frais administratifs de plusieurs bureaux régionaux occasionné par l'application de programmes de stimulation de l'emploi au Québec, en Ontario et à Vancouver (C.-B.)—\$114,000

Provenance des fonds—Crédit 65 (\$671,999)—Les fonds sont disponibles par suite de retards inévitables survenus non seulement dans l'exécution de petits travaux d'équipement qui n'exigent que peu de main d'œuvre, mais aussi dans l'acquisition de terrains.

#### Défense nationale

*Crédit 5b*—(Figure également dans la section C)—Le montant du virement à ce crédit est de \$15,400,000.

Objet—Ce montant supplémentaire servira à payer:

a) les augmentations rétroactives de rémunération accordées aux civils—\$5,000,000

b) les augmentations de prix des denrées commerciales et les réévaluations monétaires—\$5,100,000

c) les frais de déplacement dus à l'adoption de nouveaux barèmes comportant des clauses semblables à celles consenties aux fonctionnaires—\$4,000,000

d) les frais de l'établissement de la parité des traitements des réservistes et des cadets—\$1,300,000

Provenance des fonds—Crédit 10 (\$15,400,000)—Les fonds sont disponibles par suite de retards survenus dans la production et la livraison ainsi que de modifications des coûts. Aucun projet n'a été restreint ou remis à plus tard.

#### Santé nationale et Bien-être social

*Crédit 40b*—Le montant du virement à ce crédit est de \$171,000.

Objet—Ce montant supplémentaire doit compléter les sommes approuvées pour le Programme d'emplois d'été pour les étudiants (1971).

Provenance des sommes—Crédit 25 (\$171,000)—Les fonds sont disponibles par suite de retards survenus dans la construction de deux laboratoires de la direction des aliments et drogues à Montréal et à Toronto.

#### Travaux publics

*Crédit 10b*—Le montant du virement à ce crédit est de \$999,999.

Objet—Ce montant supplémentaire servira à financer les nouveaux projets fédéraux à forte participation de main-d'œuvre qui doivent être entrepris relativement à la réparation et à l'entretien des immeubles fédéraux ainsi que les travaux à effectuer sur demande des locataires dans les locaux loués à bail.

Provenance des fonds—Crédit 15 (\$999,999)—Les fonds sont disponibles par suite d'un retard survenu dans l'exécution du programme de construction d'immeubles.

#### Travaux publics

Crédit 20b—Le montant du virement à ce crédit est de \$600,000.

Objet—Ce montant supplémentaire servira à entreprendre toutes sortes de réparations sur des quais, des pontons, des hangars pour effets en transit, des jetées ou autres constructions maritimes dans différentes régions du Canada.

Provenance des fonds—Crédit 40 (\$600,000)—Les fonds sont disponibles par suite de retards survenus dans les négociations sur le partage des frais de construction d'un pont destiné à la circulation routière entre le Nouveau-Brunswick et le Québec.

#### Secrétariat d'État

Crédit 15b—(Figure également dans la section B)—Le montant du virement à ce crédit est de \$1,049,999.

Objet—Ce montant supplémentaire servira à aider des organismes culturels.

Provenance des fonds—Crédit 10 (\$607,000)—Les fonds sont disponibles par suite de retards survenus dans la signature, par les gouvernements provinciaux, d'accords relatifs au Programme d'expansion du bilinguisme.

—Crédit 30 (\$442,999)—Les fonds sont disponibles par suite de retards survenus dans le recrutement de personnel qualifié.

#### Solliciteur général—Services correctionnels

Crédit 5b—(Figure également dans la section C)—Le montant du virement à ce crédit est de \$1,296,716.

Objet—Ce montant supplémentaire sera utilisé pour payer:

- a) les heures supplémentaires, les révisions de salaires, les frais de l'ouverture anticipée de Millhaven et l'élargissement du programme d'absence temporaire, etc.—\$950,000
- b) les frais de réparation de la tuyauterie, des installations électriques, des fenêtres, etc., à la suite de l'émeute du pénitencier de Kingston—\$111,000
- c) les frais judiciaires du personnel traduit en justice à la suite de l'émeute de Kingston—\$90,000
- d) une subvention supplémentaire aux organismes autorisés d'assistance postpénale pour les détenus—\$75,000
- e) les frais de diverses études qui ont été entreprises et autres augmentations mineures—\$51,000
- f) le remboursement du compte du Fonds des industries et des magasins—\$19,717

Provenance des fonds—Crédit 10 (\$1,296,716)—Les fonds sont disponibles surtout à cause de l'ajournement de la construction de nouvelles installations en Colombie-Britannique, en attendant les résultats de la révision de la politique régissant la nature et la localisation des établissements pénitentiaires à sécurité maximum et à cause de l'ajournement de la construction du centre d'accueil de l'Ontario en vue d'une réévaluation des plans.

#### Solliciteur général—Gendarmerie royale du Canada

Crédit 25b—Le montant du virement à ce crédit est de \$414,999.

Objet—Ce montant supplémentaire sera utilisé pour payer:

- a) les frais d'achat de véhicules et autre matériel et de menus articles liés à l'application des lois et des décrets fédéraux—\$133,000
- b) l'achat de véhicules et autre équipement dont les forces de police ont besoin pour assumer les responsabilités des services de police à forfait—\$282,000

Provenance des fonds—Crédit 10 (\$414,999)—Les fonds sont disponibles surtout à cause de l'ajournement de la construction de nouvelles installations en Colombie-Britannique en attendant les résultats de la révision de la politique régissant la nature et la localisation des établissements pénitentiaires à sécurité maximum et à cause de l'ajournement de la construction du Centre d'accueil de l'Ontario en vue d'une réévaluation des plans.

#### Approvisionnements et Services—Corporation Commerciale Canadienne

Crédit 20b—Le montant du virement à ce crédit est de \$208,020.

Objet—Autoriser le renouvellement de la réserve d'exploitation de la Corporation commerciale canadienne par suite des pertes subies de 1965-1966 à 1971-1972.

Provenance des fonds—Crédit 5 (\$208,020)—Les fonds sont disponibles en raison de la réorientation des ressources d'achat.

#### Transports

Crédit 5b—Le montant du virement à ce crédit est de \$253,286.

Objet—Ce montant supplémentaire servira à payer:

- a) les employés surnuméraires—\$48,000
- b) les frais de réparation à la suite de l'échouage d'un navire de la Garde côtière (\$175,000) et les frais supplémentaires de nettoyage résultant de la pollution des eaux de mer par l'«Arrow»—\$205,286

Provenance des fonds—Crédit 10 (253,286)—Les fonds sont disponibles à cause des retards survenus dans l'adjudication du contrat de construction de l'édifice de l'Agence maritime à Québec.

#### Transports—Administration de pilotage de l'Atlantique

Crédit 110b—(Figure également dans la section C)—Le montant du virement à ce crédit est de \$223,999.

Objet—Ce montant supplémentaire servira à couvrir le déficit d'exploitation de l'Administration de pilotage de l'Atlantique pour la période allant du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 1972.

Provenance des fonds—Crédit 10 (\$223,999)—Les fonds sont disponibles à cause des retards survenus dans l'adjudication du contrat de construction de l'Agence maritime à Québec.

Transports—Administration de pilotage des Grands Lacs

*Crédit 115b*—(Figure également dans la section C)—Le montant du virement à ce crédit est de \$360,999.

Objet—Ce montant supplémentaire est à valoir sur le déficit d'exploitation de l'administration de pilotage des Grands lacs pour la période allant du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 1972.

Provenance des fonds—*Crédit 10* (\$360,999)—Les fonds sont disponibles par suite du retard mis à passer le contrat pour la construction à Québec de l'immeuble de l'Agence maritime.

Transports—Administration de pilotage des Laurentides

*Crédit 120b*—(Figure également dans la Section C)—Le montant du virement à ce crédit est de \$203,999.

Objet—Ce montant supplémentaire est à valoir sur le déficit d'exploitation de l'Administration de pilotage des Laurentides pour la période allant du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 1972.

Provenance des fonds—*Crédit 10* (\$203,999)—Les fonds sont disponibles par suite du retard mis à passer le contrat pour la construction à Québec de l'immeuble de l'Agence maritime.

Transports—Administration de pilotage du Pacifique

*Crédit 125b*—(Figure également dans la section C).—Le montant du virement à ce crédit est de \$155,999.

Objet—Ce montant supplémentaire est à valoir sur le déficit d'exploitation de l'Administration de pilotage du Pacifique pour la période allant du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 1972.

Provenance des fonds—*Crédit 10* (155,999)—Les fonds sont disponibles par suite du retard mis à passer le contrat pour la construction à Québec de l'immeuble de l'Agence maritime.

## SECTION B

LES POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR QUI DOIVENT ÊTRE INSCRITS DANS LE BUDGET EN VUE DE L'APPROBATION DE CERTAINES SUBVENTIONS ET DE CERTAINES CONTRIBUTIONS (7 POSTES, Y COMPRIS LES POSTES 10B DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET 15B DU SECRETARIAT D'ÉTAT, QUI FIGURENT ÉGALEMENT DANS LA SECTION A)

Énergie, Mines et Ressources

*Crédit 5b*—Pour autoriser une subvention de \$15,000.

Explication—La subvention proposée au Centre de formation de l'industrie du pétrole de Calgary supportera en partie les premiers frais de la création d'un cours de perfectionnement des employés affectés au forage des puits de gaz et de pétrole. Il s'agit d'un projet conjoint de la province d'Alberta, de l'industrie du pétrole et du gouvernement fédéral. Ce service de formation sera intégré à l'Institut de technologie du Nord de l'Alberta. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien subventionnera aussi cette nouvelle école qui va se préoccuper d'abord de la formation en contrôle des puits appropriée à l'exploitation pétrolière dans le Nord canadien.

Provenance des fonds—*Crédit 5* (\$14,999)—Les fonds sont disponibles par suite des retards survenus dans le recrutement du personnel, ce qui a permis des dépenses moindres en traitements et en frais connexes.

Environnement

*Crédit 15b*—Pour autoriser le paiement de subventions supplémentaires s'élevant à \$150,000.

Explication—Il faut ce montant supplémentaire afin d'offrir des subventions supplémentaires à la recherche sur les ressources en eau aux termes de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux. Les demandes de subventions à la recherche ont dépassé les crédits de \$495,000 déjà votés.

Provenance des fonds—*Crédit 15* (\$149,999)—Les fonds sont disponibles par suite du non-paiement des contributions prévues par la Loi sur les ressources en eau du Canada, à cause des retards survenus dans la conclusion d'accords avec les gouvernements provinciaux concernant l'étude des bassins des rivières.

Affaires extérieures

*Crédit 10b*—(Figure également dans la section A)—Pour autoriser le paiement de subventions supplémentaires s'élevant à \$35,306.

Explication—Il faut ce montant supplémentaire pour subventionner:

- l'Association atlantique des jeunes dirigeants politiques. Le but de cette association sanctionnée par l'OTAN est de promouvoir la compréhension, le dialogue et la coopération entre les organismes politiques de jeunes dans la région de l'Atlantique—\$300
- le Pacific Basin Economic Council, en vue de mettre sur pied et d'organiser ce conseil \$25,000
- le Fonds en fidécommiss des Nations Unies pour l'Afrique du Sud. Ce fonds a été établi pour fournir assistance judiciaire ainsi que secours, enseignement et formation aux habitants de l'Afrique du Sud, aux membres de leurs familles et aux réfugiés—\$10,000

Provenance des fonds—*Crédit 1* (\$35,299)—Les fonds sont disponibles par suite d'une diminution des frais des opérations et des indemnités à l'étranger.

Affaires indiennes et Nord canadien

*Crédit 30b*—Pour autoriser une subvention de \$30,000.

Explication—La subvention proposée au Centre de formation de l'industrie du pétrole de Calgary supportera en partie les premiers frais de la création d'un cours de perfectionnement des employés au forage des puits de gaz et de pétrole. Il s'agit d'un projet conjoint de la province d'Alberta, de l'industrie du pétrole et du gouvernement fédéral. Ce service de formation sera intégré à l'Institut de technologie du Nord de l'Alberta. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources versera aussi une subvention à l'école, qui se consacrera principalement, au début, à dispenser un cours de formation en contrôle des puits appropriée à l'exploitation pétrolière dans le Nord canadien.

Provenance des sommes—Crédit 30—(\$29,999)—Les fonds sont disponibles au titre de la subvention prévue au Gouvernement du Yukon pour supporter les frais d'un régime territorial de soins médicaux aux Indiens. Comme la mise en vigueur du régime de soins médicaux a été retardée d'un an, la subvention ne sera pas versée.

#### Travail

*Crédit 1b*—Pour autoriser le paiement de \$350,000 en prestations d'aide de transition.

Explication—Un nombre plus élevé que prévu de travailleurs admissibles qui ont perdu leur emploi par suite de l'entrée en vigueur de l'Accord canado-américain de l'automobile ont présenté des demandes de prestations en vertu du programme de prestations d'aide de transition. Ce programme assure un revenu en supplément des prestations versées par l'Assurance-chômage aux travailleurs certifiés inscrits auprès de la Division d'aide de transition.

Provenance des fonds—Crédit 1 (\$349,999)—Les paiements effectués aux termes du programme de prestations d'aide de transition (ouvriers du textile) ont été moins élevés que prévu.

#### Santé nationale et bien-être social

*Crédit 1b*—Pour autoriser le paiement d'une subvention de \$250,000.

Explication—Il est proposé de verser une subvention supplémentaire de \$250,000 à la Caisse des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues en 1971-1972 au lieu de 1972-1973.

Provenance des sommes—Crédit 1 (\$249,999)—Les fonds sont disponibles par suite de certaines réductions effectuées ailleurs dans le programme.

#### Secrétariat d'État

*Crédit 15b*—(Figure également dans la section A)—Pour autoriser des subventions s'élevant à \$1,050,000.

Objet—Il est proposé de prêter assistance aux organismes culturels.

Provenance des fonds—Crédit 10 (\$607,000)—Les fonds sont disponibles dans le Programme d'expansion du bilinguisme par suite des retards mis à conclure des accords avec les gouvernements provinciaux.

—Crédit 30 (\$442,999)—Les fonds sont disponibles par suite des retards survenus dans le recrutement de personnel qualifié.

### SECTION C

LES POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR QUI SONT DE NATURE LÉGISLATIVE (20 POSTES, Y COMPRIS 5 POSTES POUR AUTORISER LA RADIATION DE DETTES ENVERS LA COURONNE ET 6 POSTES QUI FIGURENT ÉGALEMENT DANS LA SECTION A)

#### Agriculture

*Crédit L18b*—Pour étendre la portée du libellé du crédit de façon à autoriser des paiements tirés du Fonds renou-

velable de la surveillance des champs de courses afin de rembourser les associations exploitant des hippodromes, pour certains services de surveillance qu'elles assurent en vertu des règlements établis conformément au Code criminel.

Explication—Cette extension est proposée pour permettre au ministère de l'Agriculture, par l'entremise du Fonds renouvelable de la surveillance des champs de courses, de rembourser les associations exploitant des hippodromes pour certains services (tests de salive et d'urine) qu'elles assurent en vertu du Code criminel. Ces services ont été payés depuis l'établissement du Fonds, mais d'après une opinion juridique récente, le ministère n'est pas tenu de le faire. Le libellé du crédit n'autorise pas clairement l'imputation de ces paiements au Fonds, mais puisque le ministère désire conserver cette pratique, une révision du libellé du crédit s'impose.

#### Finances

*Crédit 17b*—Pour autoriser l'exclusion de la Corporation de développement du Canada des dispositions de l'article 149 (1) d) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Explication—Cette disposition législative proposée assujettira la Corporation de développement du Canada à l'impôt sur le revenu tout comme les compagnies privées.

#### Finances

*Crédit L22b*—Pour autoriser la modification de certaines lois où figurent des obligations internationales en valeur or, exprimées en devises américaines.

Explication—Au cours des années d'après-guerre, il est devenu pratique courante d'inclure dans les lois canadiennes relatives à l'adhésion du Canada à certaines institutions financières internationales une clause «maintien de la valeur» qui s'appuie sur la notion du prix de l'or exprimé en devises américaines. Par suite des mesures prises récemment par les États-Unis pour dévaluer le dollar américain par rapport à l'or, on doit modifier les lois en cause pour en exprimer clairement la portée, comme il est prévu dans les accords internationaux qui y sont joints et donc incorporés à la législation canadienne, et pour assurer l'exécution continue des obligations internationales du Canada ayant trait à la valeur extérieure du dollar américain. Ces modifications n'entraînent aucune révision législative importante.

#### Affaires indiennes et nord canadien

*Crédit 5b*—Pour autoriser la radiation de certaines créances exigibles totalisant \$13,117.34

Explication—Il est proposé d'amortir le montant résiduel d'une deuxième hypothèque de \$5,173.73 accordée par le ministère conformément au Règlement concernant le logement des Indiens hors des réserves et de radier un prêt de \$7,940.61 concernant le développement économique consenti aux termes de la Loi sur les Indiens.

#### Industrie et commerce

*Crédit 10b*—Pour étendre la portée du libellé du crédit afin d'augmenter de \$50,000 la somme engagée, pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, en vue du développement et du soutien de la capacité technique de l'industrie canadienne de défense.

Explication—Il est proposé d'augmenter de \$150,000 à \$200,000 la somme engagée pour l'année financière en cours et les années subséquentes, afin d'assurer le soutien du gouvernement fédéral aux projets en cours.

#### Travail—Commission d'assurance-chômage

*Crédit 5b*—Pour étendre le crédit actuel afin de donner à l'État l'autorité transitoire de contribuer au Compte d'assurance-chômage.

Explication—Au moment de la rédaction de la nouvelle Loi sur l'assurance-chômage, on n'y a pas inclus l'autorité transitoire permettant à l'État de contribuer au Compte d'assurance-chômage pour la période allant du 27 juin 1971 au 1<sup>er</sup> janvier 1972. L'extension du crédit selon qu'on le propose permettrait d'inscrire cette autorité transitoire dans la loi.

#### Défense nationale

*Crédit 5b*—(Figure également dans la section A)—Pour autoriser l'amortissement de certaines réclamations totalisant \$18,620.71.

Explication—Il est proposé de radier trois réclamations dépassant chacune \$5,000. Deux de ces réclamations résultent d'accidents de véhicules automobiles impliquant des militaires; la troisième concerne le solde non recouvrable sur l'achat d'une décharge par un militaire.

#### Revenu national—Impôt

*Crédit 5b*—Pour autoriser la radiation de certaines créances et de certaines réclamations s'élevant à \$5,775,305.66.

Explication—Il est proposé de radier certaines créances qui dépassent toutes \$5,000. Il est devenu impossible de recouvrer la plupart de ces créances parce que le contribuable est décédé sans laisser de biens, ou parce que les sociétés sont en faillite ou ne possèdent aucun bien et qu'on ne peut justifier des frais de recouvrement supplémentaires.

#### Conseil privé

*Crédit 1b*—Pour étendre la portée du libellé du crédit de manière à assurer le paiement du traitement d'un ministre d'État autre qu'un ministre qui dirige un département d'État.

Explication—Il est proposé d'étendre la portée du libellé du crédit de manière à assurer le paiement du traitement de l'honorable Patrick Mahoney, ministre d'État sans portefeuille, qui a été appelé à seconder le ministre des Finances dans la révision continue du régime fiscal.

#### Expansion économique régionale

*Crédit 1b*—Pour autoriser le remboursement au compte d'avances du Fonds de roulement des magasins de l'administration du rétablissement agricole des Prairies pour les articles de ces magasins qui sont devenus désuets.

Explication—Il est proposé de rembourser \$13,404 au compte d'avances du Fonds de roulement des magasins pour les articles qui sont devenus désuets, inutilisables, ou qui ont été perdus ou détruits. Les magasins ont amassé ces articles au cours de la période allant de l'année financière 1965-1966 à l'année financière 1970-1971.

#### Secrétariat d'État—Bibliothèque nationale

*Crédit 95b*—Pour autoriser l'augmentation du paiement à effectuer au compte d'achat de la Bibliothèque nationale dans le but d'acquérir des livres.

Explication—On demande l'autorisation d'accroître le montant des fonds alloués au compte d'achat de la Bibliothèque nationale pour lui permettre d'acquérir des livres au cours de la présente année.

#### Solliciteur général—Programme des Services correctionnels

*Crédit 5b*—(Figure également dans la section A)—Pour autoriser le remboursement du compte d'avances du fonds de roulement du Fonds des industries et des magasins pour les approvisionnements qui sont devenus désuets, au montant de \$19,717.23.

Explication—Il est proposé de rembourser le Compte d'avances du fonds de roulement pour la valeur des approvisionnements qui se sont accumulés depuis les quatre dernières années et qui sont maintenant considérés comme excédentaires. La Corporation de disposition des biens de la Couronne sera chargée de vendre ces surplus. Ce compte d'avances permet d'acheter chaque année pour environ 1 million de dollars d'approvisionnements.

#### Transports—Administration de pilotage de l'Atlantique

*Crédit 110b*—(Figure également dans la section A)—Pour autoriser le paiement du déficit de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, accumulé entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 mars 1972.

Explication—Le Budget principal ne comprenait pas de disposition, étant donné que la loi n'a établi les Administrations de pilotage que le 1<sup>er</sup> février 1972.

#### Transports—Administration de pilotage des Grands lacs

*Crédit 115b*—(Figure également dans la section A)—Pour autoriser le paiement du déficit de l'Administration de pilotage des Grands lacs, accumulé entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 mars 1972.

Explication—Le budget principal ne comprenait pas de disposition, étant donné que la loi n'a établi les Administrations de pilotage que le 1<sup>er</sup> février 1972.

#### Transports—Administration de pilotage des Laurentides

*Crédit 120b*—(Figure également dans la section A)—Pour autoriser le paiement du déficit de l'Administration de pilotage des Laurentides, accumulé entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 mars 1972.

Explication—Le Budget principal ne comprenait pas de disposition, étant donné que la loi n'a établi les Administrations de pilotage que le 1<sup>er</sup> février 1972.

#### Transports—Administration du pilotage du Pacifique

*Crédit 125b*—(Figure également dans la section A)—Pour autoriser le paiement du déficit d'exploitation de l'Administration de pilotage du Pacifique.

Explication—La présente disposition n'a pas été incorporée au Budget principal, car les Administrations de pilotage n'ont été créées par la loi que le 1<sup>er</sup> février 1972.

Conseil du Trésor

Crédit 5b—Pour permettre l'annulation de l'autorisation d'établir une réserve destinée à couvrir les augmentations rétroactives de salaire pour 1971-1972.

Explication—Des réserves ont été créées en 1968-1969, en 1969-1970 et en 1970-1971 par le virement des soldes non dépensés au crédit 5 du Conseil du trésor. On propose plutôt de payer les augmentations rétroactives de salaire pour l'année 1971-1972 et les années subséquentes à même le crédit 5 du Conseil du trésor utilisé au moment du paiement des salaires rétroactifs.

Conseil du Trésor

Crédit 12b—Pour étendre la portée de la Loi sur la pension de la fonction publique aux employés de la Commission canadienne du blé.

Explication—On propose de modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé afin de permettre aux employés de la Commission de bénéficier du régime de pension institué par l'annexe A de la Loi sur la pension de la

fonction publique, qui remplacera celui de la Commission. On prévoit que le régime de la fonction publique assumera les responsabilités du régime de pension de la Commission canadienne du blé et absorbera l'actif de celui-ci.

Affaires des anciens combattants

Crédit 5b—Pour autoriser la radiation de certaines créances s'élevant à \$41,903.30.

Explication—On demande l'autorisation de radier des comptes sept trop-perçus d'allocations aux anciens combattants. Ces sommes sont considérées comme irrécouvrables puisque les débiteurs sont décédés et n'ont laissé aucun bien connu.

Affaires des anciens combattants

Crédit 25b—Pour autoriser la radiation de certaines créances s'élevant \$16,770.76.

Explication—Pour autoriser la radiation de deux trop-perçus de pensions. Ces sommes sont considérées comme irrécouvrables puisque les débiteurs sont décédés et n'ont laissé aucun bien connu.

# Le Comité sénatorial permanent des finances nationales

## Témoignages

Ottawa, le jeudi 23 mars 1972

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales auquel a été déferé le budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin, sous la présidence du sénateur Douglas D. Everett.

**Le président:** Messieurs les sénateurs, pourriez-vous proposer comme d'habitude qu'on imprime le compte rendu des dé libérations?

Sur proposition, *il est décidé* de sténographier le compte rendu des délibérations et de recommander l'impression de 800 exemplaires anglais et de 300 français.

Messieurs les sénateurs, permettez-moi de déposer les documents que nous a remis le Conseil du trésor et qui sont les réponses aux questions posées lors de la dernière séance du jeudi 2 décembre 1971. Acceptez-vous?

**Des voix:** Accepté.

**Le sénateur Grosart:** Monsieur le président, ces documents peuvent-ils être publiés?

**Le président:** On peut en faire imprimer plusieurs exemplaires.

**Le sénateur Grosart:** Allons-nous les consigner au procès-verbal de la réunion d'aujourd'hui?

**Le président:** Si vous le désirez.

**Le sénateur Benidickson:** Je crois que les documents se complètent.

**Le sénateur Grosart:** Monsieur le président, je crois que nous devrions le faire, car nous ne pouvons pas nous procurer ces documents ailleurs.

**Le président:** Proposez-vous que les documents soient imprimés en appendice au compte rendu des délibérations de la séance d'aujourd'hui?

**Le sénateur Grosart:** Oui, et je le propose en même temps pour les prochaines séances.

*Voir l'appendice «A», p. 1:32.*

**Le président:** Nous sommes honorés d'accueillir aujourd'hui deux représentants du Conseil du trésor: M. D. B. Dewar, sous-secrétaire de la direction des programmes et M. B. A. MacDonald, directeur général de la coordination budgétaire.

Monsieur Dewar, vous aimeriez probablement faire une déclaration liminaire, mais auriez-vous des documents à distribuer aux sénateurs au préalable?

**M. D. B. Dewar, sous-secrétaire de la direction des programmes au Conseil du trésor:** Monsieur le président, nous avons des documents concernant les postes budgétaires d'un dollar.

**Le sénateur Benidickson:** Je suis très heureux d'avoir ces documents à ma disposition. Ils ont toujours fait l'objet de litiges lorsqu'il s'agissait d'étudier le budget supplémentaire, en particulier pour les postes de nature législative. Ces postes sont une perpétuation des années précédentes et quelques fois, ils s'appliquent dans les années suivantes.

**Le président:** C'est exact.

**Le sénateur Benidickson:** Je vous sais gré de nous donner ces renseignements ce matin, mais j'aurais pu m'épargner des heures de travail si j'avais reçu ces documents quelques jours auparavant. J'ai toutefois dû parcourir le budget supplémentaire (B) et me poser des questions hors-texte, lire énormément et étudier les questions posées au Comité des prévisions budgétaires de la Chambre. Toutefois, quand nous recevons les documents quelques minutes avant la séance du Comité, le travail accompli les jours précédents se révèle inutile.

J'espère qu'à l'avenir les documents touchant les postes budgétaires d'un dollar nous parviendront à l'avance.

**Le sénateur Grosart:** Ces documents sont-ils mis à la disposition des membres du comité de la Chambre des communes?

**M. Dewar:** Non, monsieur.

**Le sénateur Benidickson:** Comme je l'ai dit auparavant, nous sommes dans une autre impasse. La fin de l'année approche et ce sera bientôt la période des vacances de Pâques; il ne nous reste que peu de temps pour accomplir notre tâche et la pression se fait forte.

**Le président:** Sénateur Benidickson, le président du Comité pourrait s'en charger. Je crois que le Conseil du trésor n'aurait pas demandé mieux que de fournir les documents avant la séance du Comité, si le président avait pensé à le demander. Ce serait une bonne chose de le faire dorénavant. Monsieur Dewar, si nous avions demandé ces documents, aurions-nous pu les obtenir?

**M. Dewar:** Oui.

**Le sénateur Benidickson:** Nous éviterions ainsi pas mal de confusion. Cinq minutes ne m'ont pas suffi pour lire la documentation et la séance a commencé il y a dix minutes.

**Le président:** On fera attention à l'avenir.

**Le sénateur Grosart:** Le Conseil du trésor nous fournit ces renseignements depuis dix-huit mois ou même vingt-quatre mois.

**Le sénateur Benidickson:** Je l'avais oublié.

**Le président:** C'est pourquoi j'ai dit que j'endossais la responsabilité de cette erreur. Cela ne se produira plus.

**Le sénateur Grosart:** Nous savons ce qu'il en est. Il y a trois ans, nous avons commencé à poser des questions au sujet de ces postes budgétaires d'un dollar et surtout, au

sujet des oppositions aux modifications de nature législative. Une année après, le Conseil du trésor a accepté de nous faire parvenir par la suite une analyse de ces postes budgétaires d'un dollar.

En d'autres occasions, j'ai demandé si les membres du Comité des prévisions budgétaires en général de la Chambre des communes recevaient ces renseignements. Pourquoi ne les leur donne-t-on pas?

**Le sénateur Benidickson:** Ils ne les ont jamais demandés.

**M. B. A. MacDonald, directeur général de la coordination budgétaire, Conseil du trésor:** Tout d'abord, ils n'ont pas demandé ce renseignement. On le leur a donné une fois et ils ne s'en sont pas servi, dans la mesure où nous avons pu le constater. Les membres du Comité des prévisions budgétaires, en général, ont demandé à maints ministres et sous-ministres de divers ministères de venir témoigner et ils ont étudié les prévisions budgétaires sous un autre angle que le fait votre Comité.

**Le sénateur Benidickson:** Cela n'est pas nouveau. J'ai été député pendant vingt ans et au tout début, M. Stanley Knowles, député, s'opposait assez vigoureusement à quelques-uns de ces postes budgétaires d'un dollar. Il a poursuivi son action pendant dix ans et il a probablement estimé qu'il perdait son temps. Que je sache, il n'est pas intervenu à ce sujet récemment. Cependant, le comité du Sénat a repris le flambeau.

**Le président:** Messieurs les sénateurs, si nous en avons fini avec le sujet . . .

**Le sénateur Grosart:** Monsieur le président, avant de passer à autre chose, pourquoi n'est-il pas possible de présenter ces postes d'un dollar au moyen de modifications officielles à la loi? Si je le dis, c'est qu'il est arrivé qu'un avocat se fourvoie totalement après avoir consulté la loi, parce qu'il avait cru disposer ainsi d'un recueil ou d'une liste des modifications de la loi. Je me rappelle un cas particulier où une loi touchant les prestations des anciens combattants fut élargie par l'application d'un poste budgétaire d'un dollar dans le budget supplémentaire de Terre-Neuve et les avocats de Terre-Neuve dirent à leurs clients que la loi ne les touchait pas. Il n'est pas facile pour eux d'obtenir ces renseignements et d'établir si la loi a été modifiée.

Je connais aussi les objections que cette situation soulève. On a dit et répété que la législature était un procédé encombrant et très long, de plus, quelques-uns de ces postes sont temporaires.

**Le président:** Vous voulez dire uniquement les postes qui sont de nature législative?

**Le sénateur Grosart:** Oui.

**Le président:** Et ce serait au poste «C»?

**Le sénateur Grosart:** C'est exact. J'espère que nous recevrons une réponse à cette question aujourd'hui. Il me semble qu'il pourrait y avoir une modification officielle insérée au budget supplémentaire touchant ces postes d'un dollar, laquelle indiquerait les lois à modifier. Il me semble que cette mesure ne retarderait pas l'adoption des budgets supplémentaires et l'étude des projets de loi des subsides.

Les Assemblées législatives ont accepté ces modifications sous la forme de postes d'un dollar. Ne pourrait-on pas tout simplement dire: «les lois suivantes sont modifiées . . .». Ce serait alors inclus dans l'index dont se ser-

vent les avocats et bien d'autres, et il me semble que cette méthode serait beaucoup plus rationnelle.

Quant à dire que quelques-uns sont temporaires, la loi tombe continuellement en désuétude. Bon nombre de lois ne sont pas annulées, car elles deviendraient périmées en l'espace de dix ans. A ce sujet, j'aimerais demander aux représentants du Conseil du trésor: a-t-on tout d'abord étudié le sujet et y a-t-il de bonnes raisons pour ne pas l'appliquer?

**M. MacDonald:** Monsieur le président, comme le sénateur l'a souligné, on procède ainsi pour certaines modifications à la loi. On a soulevé la question plusieurs fois ici et j'ai examiné les récents statuts révisés: je peux dire que dans bien des cas, les statuts comprennent les modifications en vertu des lois des subsides.

**Le sénateur Benidickson:** Comment la chose se fait-elle? Les numérote-t-on comme des articles?

**M. MacDonald:** Pour citer un cas précis, disons que la loi sur la route trans-canadienne a été modifiée à plusieurs reprises en vertu de lois des subsides. L'article de la Loi qui définit la période d'application de la Loi fait mention à la fin de la modification en vertu d'une loi des subsides d'une année donnée et on donne les références nécessaires.

**Le sénateur Benidickson:** C'est bien, mais les statuts révisés ne sont imprimés que tous les dix ans.

**M. MacDonald:** Depuis quelques années, on s'attend que ces statuts soient publiés plus fréquemment.

**Le sénateur Benidickson:** Quoi que je n'en sois pas tout à fait sûr, je crois que le sénateur Grosart a raison de dire que les éditeurs de codes juridiques destinés aux avocats et à d'autres personnes intéressées ont tort de ne pas inscrire ces modifications dans leurs publications. Ils nous tiennent évidemment dans l'ignorance des changements survenus depuis la dernière publication des statuts révisés. Cependant, ce genre de loi n'est pas obligatoirement promulgué pour les avocats et les organismes d'anciens combattants et autres qui ne s'intéressent qu'à la loi en vigueur.

**M. MacDonald:** Nous avons porté cette question à l'attention du ministère de la Justice. Il se peut que notre intervention ait porté fruit en ce qui a trait aux statuts révisés.

**Le sénateur Benidickson:** Trois ou quatre organismes préparent les renseignements annuellement concernant les changements apportés aux statuts. Je ne sais s'ils font abstraction de ces changements, mais il se pourrait que ce soit le cas.

**Le président:** Lorsqu'on pose des questions au sujet d'une loi particulière, n'est-ce pas exact que, sur demande, le ministère publiera une liste des modifications.

**Le sénateur Benidickson:** Deux ans après.

**Le sénateur Grosart:** Que je sache, les recueils disponibles les comprennent rarement.

**Le président:** Un poste exclut la Corporation de développement du Canada de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il serait très intéressant de savoir ce qui se produit dans ce cas précis.

**Le sénateur Benidickson:** La «CCH Canadian Limited» voudrait-elle en prendre note?

**M. MacDonald:** Je l'ignore. Nous pourrions demander au secrétaire du Conseil du trésor de le signaler au sous-ministre de la Justice.

**Le sénateur Benidickson:** C'est ce qui se faisait tous les ans. A mon avis, les ministres et le Cabinet trouvent que c'est plus expéditif de faire glisser ces changements plutôt que de déposer en Chambre un bill modificateur. Quoi que nous disions, ils ne pensent qu'à se faciliter les choses.

**Le sénateur Grosart:** J'ai l'impression que nous nous méprenons peut-être en disant que ce raccourci est nécessaire. Je répète qu'on devrait inclure dans le bill des subsides une déclaration à l'effet que: «les lois énoncées ci-après sont par les présentes amendées...» car le bill des subsides devient une loi adoptée par le Parlement. Il ne s'agirait que d'énoncer clairement le texte de l'amendement. Autre avantage à cela, il est évident que ces modifications législatives faites au moyen de crédits d'un dollar ne sont pas rédigées de façon à permettre de juger de leur portée véritable. Elles disent simplement: «aux fins de»—d'ordinaire l'article tel et tel est élargi. Cependant, le texte n'est pas conçu dans un langage statutaire. D'ordinaire, nous exigeons qu'une loi soit rédigée par des spécialistes du ministère de la Justice dans un langage le moins ambigu possible et ici, ça n'est pas le cas.

**M. MacDonald:** Je ne prétends pas être expert en la matière. Je crois toutefois que la phraséologie utilisée est semblable à celle des bills pour amender des articles, supprimer des mots et prolonger des délais.

**Le sénateur Grosart:** Je ne suis pas avocat, mais je suis à peu près convaincu que si ma proposition était adoptée et que des termes modificateurs plus précis étaient utilisés, on aurait eu un texte sensiblement différent.

**M. Dewar:** Monsieur le président, si tel est le désir du Comité, nous essayerons d'en entretenir l'avocat du Conseil du trésor et les autres personnes concernées. Je suis convaincu qu'ils s'intéressent, au même titre que le ministère de la Justice, à ce que l'on expose les répercussions que cela pouvait avoir sur les hommes de loi dont parlait le sénateur.

**Le sénateur Grosart:** Et évidemment sur le public.

**M. Dewar:** Oui. Monsieur le président, j'aimerais faire une remarque à propos de la partie C du présent document. En jetant un coup d'œil sur les divers postes budgétaires, les sénateurs s'apercevront que la plupart de ces postes portent sur l'administration interne et financière du gouvernement. A vrai dire, je n'essaye pas de justifier cette façon de procéder, mais je veux souligner qu'à l'exception du poste auquel le président a fait allusion relativement à la Corporation canadienne de Développement, ainsi qu'à la loi de l'Impôt sur le revenu et peut-être un autre...

**Le sénateur Benidickson:** La suppression des dettes est certes du même ordre.

**M. Dewar:** En effet, sénateur.

**Le sénateur Benidickson:** Et l'amortissement du matériel.

**M. Dewar:** Ces postes n'ont aucune portée pour le public et ne créeront probablement pas pour les avocats les problèmes auxquels le sénateur Grosart a fait allusion.

**Le sénateur Grosart:** On n'est jamais sûr des répercussions de la loi.

**Le président:** Pour faire suite aux remarques fort pertinentes du sénateur Grosart, le crédit L22b, à la page 30 du Budget, pourrait constituer un amendement fort postif dont les conséquences d'une portée incalculable pourraient fort bien intéresser le Parlement.

**Le sénateur Benidickson:** Sauf qu'il ne touche pas tellement le citoyen pris individuellement; il s'agit d'équilibrer les comptes du Trésor.

**M. Dewar:** Monsieur le président; comme les sénateurs s'en sont déjà rendu compte, il s'agit ici d'un crédit dont le but est de préciser dans le cadre de la législation canadienne notre intention de continuer à remplir nos engagements envers ces organisations internationales pour ce qui est de nos garantier vis-à-vis de celles-ci. Au cours de l'après-guerre, c'est devenu pratique courante au Canada comme dans d'autres pays de consigner dans notre législation, ainsi que dans les lois des subsides, la valeur de nos obligations par rapport à la parité or du dollar américain.

Étant donné l'intention avouée des États-Unis de modifier la parité or de leur dollar, nous nous devons de prendre des mesures législatives de ce genre pour rétablir sous une forme légale nos engagements vis-à-vis ces organisations au niveau auquel nous voulions les maintenir.

**Le président:** Autrement dit, notre garantie à l'heure actuelle est en fait 6 à 8 p. 100 inférieure à ce qu'elle était auparavant, strictement par rapport à la valeur actuelle du dollar américain?

**M. Dewar:** Oui monsieur le président. Cela s'est produit pour des raisons plutôt imprévues.

**Le sénateur Grosart:** Ce que je veux dire, c'est que dans le cadre de notre politique étrangère ou commerciale nous aurions pu prendre une toute autre décision. Ce n'était pas la seule décision qui s'offrait à nous. Nous l'avons prise, par conséquent il s'agit d'un changement législatif majeur. Ce n'est pas simplement une question de comptabilité; c'est une décision administrative.

**Le président:** Examinons la question de plus près. Par exemple, que représente le crédit L5 (Frances) de la loi n° 3 de 1971 portant affectation de crédit?

**M. Dewar:** Il s'agissait d'un crédit autorisant le ministre des Finances de verser pendant trois ans à l'Association internationale de développement des contributions de l'ordre de 150 millions de dollars américains à partir de 1971-1972. Il s'agit de la contribution au Fonds de prêts assorti, de conditions de faveur de la Banque mondiale pour le développement international.

**Le président:** Ce qui, grosso modo, veut dire que la contribution s'élève maintenant à environ 162 millions de dollars au cours actuel. Est-ce bien cela?

**M. Dewar:** Au moment où le crédit a été adopté, le chiffre qui figurait dans le Livre bleu s'élevait à quelque 153 millions de dollars canadiens.

**Le président:** Par conséquent, on peut dire que c'est de l'ordre de 165 millions de dollars, n'est-ce pas?

**M. Dewar:** Je suis incapable de vous donner le chiffre exact pour l'instant.

**Le président:** Je fais intervenir la dévaluation de 8 p. 100.

**M. Dewar:** La valeur légale, comme vous le savez, a été établie par rapport au dollar américain et l'équivalent du dollar en monnaie canadienne n'est qu'une simple estimation. La valeur du dollar américain par rapport à celle de l'or et du dollar canadien ayant changé, le crédit 122b en question est évidemment destiné à rétablir l'équivalence du dollar canadien à sa valeur originale.

**Le sénateur Laird:** Comment une personne intéressée pourra-t-elle appréhender l'existence de ce poste dont nous discutons, si ce n'est qu'en consultant le présent document? Y a-t-il quelque part un index qui pourrait lui donner une idée de ce qui s'est produit?

**Le sénateur Grosart:** C'est précisément ce dont nous parlons.

**Le sénateur Laird:** Je sais, mais soyons plus précis. Il y a des notes explicatives concernant les lois et qui sont publiées par des maisons privées d'édition d'ouvrages juridiques.

**Le sénateur Benidickson:** Des recueils de lois.

**Le sénateur Laird:** Le sénateur Benidickson a parlé de recueils de lois. Dans ces publications privées, y a-t-il, selon vous, moyen de retrouver ce genre de choses? Personnellement, je l'ignore. Je me demande si vous le savez.

**M. Dewar:** Je ne suis pas avocat. Je n'ai pas d'expérience en la matière. A ma connaissance, il n'y a aucune source de renseignements de cette nature, sauf peut-être dans les statuts publiés annuellement.

**Le président:** Sénateur Grosart, vous aviez proposé que l'on inscrive ces postes dans la loi des subsides.

**Le sénateur Grosart:** Je voulais parler d'un appendice ou d'un article supplémentaire à ladite loi, stipulant: «Conformément à ce qui précède, les lois énoncées ci-après sont modifiées comme suit: ... «Je doute fort que cela retarde les choses.

**Le président:** Ce serait en quelque sorte un bill omnibus.

**Le sénateur Grosart:** Oui.

**Le sénateur Benidickson:** Ce l'est de notre part.

**Le sénateur Laird:** Ces détails, monsieur le président, figureront ensuite dans ces annotations privées.

**Le président:** Qu'en pensez-vous?

**M. MacDonald:** Cette question n'est pas de notre compétence. Nous vérifions les lois des subsides pour nous assurer que tous les éléments concordent etc. Nous pourrions certainement le communiquer au ministère de la Justice et aux spécialistes parlementaires qui collaborent avec nous à l'étude de la loi des subsides. Si je comprends bien, vous proposez qu'on ajoute à la loi des subsides un appendice à l'effet que tel ou tel article—dans ce cas particulier, il pourrait s'agir de la loi sur la Corporation de développement du Canada—se lit présentement comme suit. Nous ne manquerons pas d'étudier la question.

**Le sénateur Grosart:** Je proposerais que le comité demande au Conseil du trésor de lui faire rapport sur la possibilité de procéder ainsi. Je vous laisse le soin de rédiger la motion.

**Le président:** Comment voulez-vous la rédiger sénateur? Je crois que c'est important.

**Le sénateur Benidickson:** Je commencerais par dire, «nonobstant la référence que nous accordons, s'il y a lieu, aux amendements proprement dits sur les bills mêmes»—ce n'est pas la bonne terminologie, mais c'est ce que j'ai en vue—«nous préférons quand même que les bills soient amendés lorsque vous déposez des projets de loi d'importance».

**Le président:** L'idée y est, si je comprends bien.

**Le sénateur Grosart:** Me permettez-vous que je présente ma motion un peu plus tard?

**Le président:** Êtes-vous d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Voudriez-vous l'appuyer, sénateur Benidickson?

**Le sénateur Benidickson:** Oui.

**Le président:** Nous pourrions peut-être poursuivre la discussion.

**Le sénateur Benidickson:** Nous n'avons pas encore terminé l'étude du document.

**Le président:** Mieux vaudrait peut-être entendre l'exposé liminaire des fonctionnaires pour reprendre ensuite l'étude du document. A ce stade-là, je suppose que vous aimeriez procéder à un examen plus détaillé de la question.

**Le sénateur Benidickson:** En consultant le document—j'ai déjà dit qu'il faisait la lumière sur bien des points qui m'ont fait sursauter lorsque j'ai simplement parcouru le Livre bleu, budget supplémentaire (B)—je suis aussi impressionné par le fait que vous vous soyez donné tant de peine pour nous fournir un aussi bon condensé que j'apprécie beaucoup, bien qu'il nous aurait été plus utile s'il nous avait été présenté trois jours auparavant. D'après les postes d'un dollar, il me semble qu'il n'aurait pas été tellement difficile d'inclure dans le Livre bleu, budget supplémentaire (B) le contenu du document que vous nous avez remis, en particulier la partie «A», soit les postes budgétaires d'un dollar autorisant les transferts de fonds d'un crédit à un autre au sein d'un ministère pour faire face à certaines augmentations des coûts. Dans cet appendice qui ne nous a été remis que ce matin, vous nous donnez les raisons qui vous ont permis de soustraire des fonds d'un autre poste au sein de votre ministère, afin de couvrir toutes les nouvelles dépenses à l'exception d'un dollar.

L'épaisseur du présent livre bleu que j'appelle Budget supplémentaire (B) n'aurait guère varié si l'on y avait incorporé dès le début l'explication que vous donnez dans ce nouveau document. Dans ledit document, vous indiquez que ces dépenses supplémentaires ont été créées par l'échouement d'un navire; et je constate qu'il y a le 31 mars 1972, un solde provenant de l'annulation d'un projet de construction d'un édifice en Colombie-Britannique, ce qui a servi à combler cette dépense supplémentaire.

**Le président:** Je pense, sénateur, que nous avons bien saisi votre point de vue. Nous pourrions peut-être demander à ces messieurs de nous fournir les réponses.

**M. Dewar:** Je vous remercie, monsieur le président. Je crois que le Sénat, la Chambre des communes, ainsi que le Gouvernement sont confrontés à tout un ensemble de pos-

sibilités. Nul doute que l'explication fournie dans le dernier document aidera à mieux saisir la nature des compensations comme nous les appelons communément, c'est-à-dire la provenance des fonds supplémentaires se rapportant aux postes d'un dollar.

**Le sénateur Benidickson:** Les explications sont toutes assez brèves.

**M. Dewar:** Certaines sont plus brèves que d'autres, sénateur. Je pense que ce n'est qu'une question de décision et de jugement pour savoir jusqu'où on peut pousser ces explications. Pour ce qui est du Budget supplémentaire, je crois qu'on risquerait de se perdre dans un flot de descriptions narratives d'un bon nombre de postes ce qui pourrait transformer un document à caractère législatif en un commentaire hautement descriptif.

**Le sénateur Benidickson:** C'est possible, mais j'aimerais aussi le comparer aux innombrables pages de compte rendu et aux heures que passent les parlementaires à poser des questions durant les séances des comités des deux Chambres, parce que les explications fournies dans le Livre bleu sont insuffisantes. On a déjà imprimé huit fascicules des délibérations de la Chambre et il y en aura quelques-uns pour le Sénat. Il me semble qu'on aurait pu éliminer une bonne part de ces délibérations, si l'on avait ajouté quelques lignes dans le Budget supplémentaire (B) en guise d'explication.

**Le président:** Il me semble sénateur, que si nous l'acceptons, la motion du sénateur Grosart exprime votre point de vue qui est fort valable d'ailleurs.

**Le sénateur Benidickson:** Je n'en suis pas si sûr, monsieur le président. Dans la plupart des bills, on fait l'inverse de ce qui était la coutume. On avait l'habitude d'imprimer sur la page de droite toute une note explicative; or, bien souvent on ne le fait plus aujourd'hui.

**Le président:** Le texte est parfois plus clair sans note explicative.

**Le sénateur Benidickson:** En tout cas, ces notes sont aujourd'hui inexistantes. Auparavant, il y avait toujours sur les pages de droite des notes explicatives portant sur les projets de loi et rédigées dans la langue de tous les jours. Dans la plupart des cas, cela ne se fait plus.

**M. Dewar:** Permettez-moi d'ajouter, monsieur le président, que nous essayons continuellement d'améliorer nos communications avec le Parlement sur ces questions. Les sénateurs savent les modifications apportées depuis quelques années, et je suis sûr que le comité s'est déjà rendu compte qu'on a pu ainsi établir une ventilation par activité des postes budgétaires et mieux expliquer la destination des fonds requis. D'un autre côté, sénateur...

**Le sénateur Benidickson:** C'est ce qu'on avait dit, mais après une lecture attentive du Budget supplémentaire (B) il me semble qu'on n'en a rien fait.

**M. Dewar:** Permettez-moi de vous dire, sénateur, que si l'on veut pousser le raisonnement jusqu'au bout, on aboutit à un livre comme celui-ci dans lequel toutes mes notes sont consignées. C'est un jugement de valeur sur ce qui devrait être incorporé dans le Livre bleu du budget supplémentaire et, à mon avis, on devrait continuer ainsi.

**Le sénateur Benidickson:** Je persiste à dire que le style en est trop concis et ambigu.

**Le président:** S'il n'y a plus d'autres points de vue à formuler sur ce point en particulier, nous passerons à l'exposé liminaire.

**M. Dewar:** Je vous remercie, monsieur le président. J'ai sous la main des exemplaires du document. Les honorables sénateurs sont-ils d'accord pour les faire distribuer.

**Le président:** Honorables sénateurs, voulez-vous qu'on les distribue?

**Des voix:** D'accord.

**M. Dewar:** Monsieur le président, honorables sénateurs, le budget supplémentaire que vous avez devant vous est le second et dernier budget supplémentaire pour l'année financière 1971-1972 qui touche à sa fin. A la lecture du récapitulatif des sommes totales à la page 5 du Livre bleu, vous constaterez que ces prévisions sont composées de:

185 millions de dollars au titre des dépenses budgétaires, et

151 millions de dollars au chapitre des dépenses non budgétaires, c'est-à-dire les prêts, placements et avances que le Parlement doit approuver. Les prévisions budgétaires contiennent aussi des changements radicaux de l'ordre de;

98 millions de dollars au chapitre des dépenses statutaires pour un total global de 434 millions de dollars.

L'ensemble du budget présenté au Parlement cette année se chiffre donc à 15 milliards 195 millions de dollars au chapitre des postes budgétaires et à un milliard 279 millions au chapitre des postes non budgétaires.

Un certain nombre de postes importants représentent la plupart des montants inscrits au budget supplémentaire. Ces postes sont:

20 millions de dollars pour renflouer le Compte de stabilisation des produits agricoles grevé des versements d'appoint faits aux éleveurs de porcs.

**Le sénateur Benidickson:** N'y avait-il pas aussi un gros montant se rapportant à l'orge?

**M. Dewar:** Oui monsieur.

**Le sénateur Benidickson:** Le montant n'était pas aussi élevé.

**M. Dewar:** Nous y reviendrons plus tard sénateur. Cet article est inscrit sous un autre chapitre.

Les autres postes importants sont: 12 millions de dollars pour l'Agence canadienne de développement international au chapitre de l'aide à la réhabilitation et la reconstruction au Bengale oriental.

145 millions de dollars sous forme de prêts aux pays émergents. Ici, il ne s'agit pas vraiment d'une augmentation des prêts, comme je vous l'expliquerai plus tard.

40 millions de dollars constituant une révision en hausse du montant dû aux provinces au chapitre des paiements de péréquation.

92 millions de dollars au chapitre des paiements au Québec prévus par les dispositions de la loi sur les programmes établis (arrangements provisoires), augmentation qui est surtout attribuable à l'augmentation des coûts des services hospitaliers et de bien-être.

11 millions de dollars consentis à la Commission canadienne du blé pour la dédommager des pertes subies au

compte de livraison en commun de l'orge pour la campagne agricole se terminant le 31 juillet 1971.

**Le sénateur Benidickson:** L'un relève de l'agriculture et l'autre de l'industrie et du commerce.

**M. Dewar:** C'est exact, monsieur.

68 millions de dollars au chapitre des versements consentis aux producteurs de blé pour augmenter leurs revenus provenant de la vente du blé sur le marché intérieur.

25 millions de dollars en fonds supplémentaires consentis dans le cadre du Programme des initiatives locales du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

25 millions de dollars au chapitre des paiements consentis aux provinces dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada par le gouvernement fédéral à titre de participation aux coûts de bien-être.

15 millions de dollars au ministère des Transports, représentant le coût de trois traversiers financés à l'origine par un crédit de prêt en 1968-1969.

20 millions de dollars à la Commission de la Capitale nationale pour l'acquisition de terrains et structures appartenant à la société E. B. Eddy Company.

Il y a aussi certaines réductions des montants prévus au chapitre des postes statutaires du présent budget. En particulier, la limite de 80 millions de dollars prévue au départ en vertu de la loi de soutien de l'emploi pour atténuer le chômage découlant de la surtaxe américaine de 10 p. 100 a été réduite de 55 millions de dollars. La contribution du gouvernement à la Commission d'assurance-chômage a aussi été réduite de 18 millions de dollars. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage, cette contribution a été supprimée.

**Le sénateur Benidickson:** J'ai l'impression qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le gouvernement devra augmenter sa contribution.

**M. Dewar:** Oui, vous avez raison, monsieur. Cette réduction de 18 millions de dollars coïncide avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Je devrais dire aussi que les 145 millions de dollars de prêts aux pays en cours d'équipement.

**Le président:** Je m'excuse de vous interrompre un instant. Qu'est-ce qui vous fait croire que le gouvernement devra augmenter sa contribution dès l'application de la nouvelle loi?

**Le sénateur Benidickson:** Les prestations sont plus élevées et les contributions aussi.

**M. MacDonald:** Monsieur le président, aux termes de l'ancienne loi, la quote-part du gouvernement équivalait à un cinquième du montant total; l'employeur fournissait deux cinquièmes et les employés deux cinquièmes. Ces contributions étaient versées sur une base annuelle, c'est-à-dire que les contributions de l'année 1971-1972 étaient versées en 1971 et en 1972. Toutefois, en vertu de la nouvelle loi, le gouvernement prend à son compte toutes les prestations de chômage qui dépassent 4 p. 100 et ces prestations sont versées avec effet rétroactif, c'est-à-dire que tous les montants qui sont dus en 1972 figureraient au budget de l'exercice 1973-1974, en prenant comme base les données statistiques réelles concernant le chômage. Dans un sens, le chiffre qui figure ici n'est pas tout à fait exact.

**Le sénateur Sparrow:** Comment renfloue-t-on les fonds dans l'intervalle?

**M. MacDonald:** La loi prescrit que le ministre des Finances peut consentir au compte d'assurance-chômage des avances remboursables au cas où les fonds manqueraient pour verser les prestations et faire face aux dépenses administratives.

**Le président:** Comment le gouvernement détermine-t-il le montant qu'il doit verser au titre de l'assurance-chômage au-delà de 4 p. 100?

**M. MacDonald:** Cette loi est parfois assez complexe. Cependant, elle permet de tenir compte du chômage dans les diverses régions et d'un certain nombre de facteurs connexes. Toutefois, je dois avouer que j'en ignore les détails de la loi.

**Le président:** Je vous remercie.

**M. Dewar:** Je dois indiquer que les 145 millions de dollars au chapitre des prêts aux pays émergents remplacent un poste au montant de 172 millions de dollars destinés aux mêmes fins et qui figurait au budget principal de l'année 1971-1972. Autrement dit, ces prêts sont réduits de 27 millions de dollars pour compenser le gros du montant prévu au budget supplémentaire de cette année-ci—c'est-à-dire celui-ci et celui de décembre dernier, pour des programmes d'aide spéciaux qui découlent des incidents survenus dans ce qu'on appelait auparavant Pakistan oriental. Comme le savent les membres du comité, le gouvernement canadien se fixe chaque année un objectif d'aide englobant tous les prêts et subventions qu'il accorde aux pays en voie de développement, ainsi qu'aux organismes financiers internationaux qui consentent eux aussi des prêts à ces pays. La réduction des prêts visant à compenser une augmentation des subventions est destinée à nous maintenir dans les limites de l'objectif que nous nous sommes fixé pour l'exercice 1971-1972.

Enfin, ces prévisions budgétaires comportent quelques postes d'un dollar, 39 en tout, dont 20 concernent l'autorité requise pour transférer d'un crédit à l'autre des fonds déjà approuvés dans d'autres lois des subsides de cette année.

Les autres postes se rapportent à d'autres amendements à des lois des subsides antérieures ou à d'autres lois; à la radiation de dettes lorsque les sommes dépassent \$5,000, montant qui constitue la limite statutaire accordée au pouvoir exécutif de supprimer les dettes; à l'autorisation de consentir des subventions pour lesquelles des fonds existent déjà mais qui n'ont pas été soumis au Parlement.

Les honorables sénateurs constateront qu'il y a dans le document plus de 39 crédits se rapportant à des postes d'un dollar. Cela vient de ce que certains de ces postes figurent dans plus d'une catégorie.

**Le sénateur Benidickson:** Pour ce qui est des postes portant sur la radiation des créances, si j'ai bien lu le budget supplémentaire (B), il y avait d'autres postes réservés à l'amortissement du matériel tombée en désuétude. Il ne s'agissait pas de postes d'un dollar, mais bien de postes budgétaires proprement dits, n'est-ce pas?

**M. Dewar:** Non, sénateur Benidickson, dans les postes de cette catégorie, on alloue un certain montant pour amortir ce matériel.

**Le président:** Je me demande si monsieur Dewar a terminé son exposé?

**M. Dewar:** Oui, monsieur le président.

**Le sénateur Grosart:** Au sujet du dernier poste, qui traite de l'Agence canadienne de développement international, je me demande ce à quoi ça correspond, car d'après le budget principal, on a accordé 150 millions de dollars l'an dernier dans le même objectif, et apparemment on n'a dépensé que 81 millions. Pouvez-vous nous donner les chiffres au sujet de l'arriéré, si je puis employer ce terme, des dépenses approuvées qui n'a pas encore été dépensé? Ce n'est pas pour critiquer. Je sais bien pourquoi on n'épuise pas tous les crédits dans l'année qui suit. Sur ces 172 millions, combien reste-t-il à présent?

**M. Dewar:** Je pense que M. MacDonald sera en mesure de nous communiquer certains de ces chiffres. Mais auparavant, j'espère que tous les sénateurs savent pertinemment qu'en matière de prêts et de subventions relatifs au programme d'aide, nous avons affaire à des fonds non annulables, en ce sens que tous les ans, le budget comporte des crédits affectés aux comptes, crédits qui peuvent être dépensés au cours de l'année d'octroi ou ultérieurement.

**Le sénateur Grosart:** C'est pourquoi j'ai posé cette question, parce que des comptes sans date d'échéance de ce genre sont inhabituels.

**M. Dewar:** Oui, c'est très juste. Nous devons avoir des données disponibles. J'ignore toutefois si elles sont à jour.

**M. MacDonald:** Le seul renseignement que nous avons ici traite des subventions et non pas des prêts propres au programme d'aide. On y indique qu'une dépense de 83 millions a été autorisée et ce montant n'était toujours pas dépensé le 30 mars 1972. Je ne sais quel est le reliquat des prêts. Mais nous pourrions obtenir ce renseignement et vous le transmettre.

**Le sénateur Grosart:** Je vous en serais très reconnaissant, parce que il y a quelques années, la totalité ou presque du crédit alloué pour l'année n'avait pas été dépensé et était disponible.

**Le sénateur Croll:** Il s'agit de 81 millions sur un total de combien?

**Le sénateur Grosart:** Les chiffres ne sont pas tout à fait les mêmes. Les dépenses réelles pour 1969-1970 ont été de 81 millions et le budget approuvé pour 1970-1971 atteignait 150 millions, mais c'est plus ou moins la même chose.

**M. Dewar:** S'il m'est permis, monsieur le président, je ne pense pas qu'il soit question de 81 millions prélevés sur un total plus élevé parce que pendant plusieurs années, le Parlement affecte des crédits pour le fonds ouvert à la fois pour les subventions et pour les prêts. Cet argent s'accumule au cours des années. Ainsi, il faut évaluer les sorties au cours de n'importe quelle année donnée par rapport au montant accumulé en matière de subventions ou de prêts. Mes renseignements ne sont pas d'ordre statistique. Toutefois, la situation que le sénateur Grosart a décrite au sujet de la lente sortie de l'argent comparativement aux montants qui ont été affectés est en voie d'évolution et ce, depuis quelques années. Je crois que nous sommes maintenant dans une situation où les apports croissants en matière de prêt pendant n'importe quelle année sont approximativement équilibrés par les débits. En ce qui concerne les subventions, et depuis plusieurs années, la situation est assez similaire, étant donné que les subventions sont utilisées pour les paiements de services comme ceux des enseignants canadiens ou des conseillers techniques. On utilise ce crédit comme on utiliserait une affectation pour un crédit normal sans date d'expiration.

Cela dit, je serai très heureux de vous tenir au courant des derniers développements.

**Le sénateur Grosart:** Je crois que c'est nécessaire pour plusieurs raisons. Les pays en cours d'équipement se plaignent, parce que nous affectons un montant qui ne leur est pas transféré. D'autre part, les états comparatifs de l'O.C.D.E. qui récapitulent le degré d'aide des pays industrialisés aux pays reprennent les sommes réelles dépensées. C'est pourquoi, le Canada ne fait pas souvent bonne figure dans ce genre de comparaison, car l'O.C.D.E. ne tient pas compte du montant réel que nous nous sommes engagés à dépenser. Cette somme serait beaucoup plus élevée à long terme que les sommes qui sont effectivement transférées au cours d'une année donnée.

**M. Dewar:** Je crois, monsieur le président, que nous avons réussi maintenant à obtenir l'accord de l'O.C.D.E. pour faire état des données sur ces deux aspects. Toutefois, il est tout à fait exact que dans le passé les statistiques canadiennes ont eu tendance à être inférieures à celles de certains autres pays, pour les raisons que vient de donner le sénateur. En outre, la nature de notre aide diffère de celle de certains autres pays qui procèdent à leurs versements plus rapidement, semble-t-il, mais cela donne à penser que la qualité de l'aide est différente.

**Le sénateur Grosart:** C'est là bien sûr une autre question d'une portée plus vaste, car bien sûr notre programme de prêt est sans doute encore un des plus accommodants qui soit.

On a discuté ici et ailleurs et à maintes reprises de crédits relatifs aux dépenses imprévues et le type de fonctionnement de ce fonds a été l'objet de nombreuses critiques. Je remarque qu'il y a eu d'importants changements depuis les derniers crédits supplémentaires. Pourriez-vous nous expliquer maintenant, comme vous l'avez fait ailleurs, monsieur Dewar, l'état exact et l'objet des crédits relatifs aux dépenses imprévues: en particulier, en rapport avec la négation des réserves pour les augmentations rétroactives de salaire?

**Le président:** Il s'agit du crédit 5b à la dernière page des postes d'un dollar.

**M. MacDonald:** Cela remonte à 1968-1969, lorsque nous avons eu des difficultés à parvenir à un accord lors des négociations collectives pour l'année prévue. Je pense que c'est à ce moment que l'autorisation a été obtenue dans le cadre du budget supplémentaire pour établir, en tant que réserve le reliquat du crédit pour les dépenses imprévues. Les fonds étaient disponibles pour faire face aux coûts prévus des rajustements rétroactifs de salaire, à la suite des premières négociations collectives. Ces accords, toutefois, ont été pas mal retardés, je pense que le gouvernement n'avait guère envie de voir les budgets se gonfler d'une année à l'autre. C'est pourquoi, cette année-là et les années suivantes, le crédit au chapitre des dépenses imprévues comportait une disposition pour établir ces réserves qui stipulaient le montant transféré à la réserve en tant que dépense pour l'année en question.

Cela a fait l'objet de nombreuses critiques et c'est pourquoi ce poste sert, dans le budget supplémentaire, à annuler les dispositions du budget principal de 1971-1972. Ainsi, aucune réserve ne sera établie à la fin de cette année. Le budget principal pour 1972-1973 ne contient pas de disposition pour établir une réserve. Autrement dit, il a été mis fin à la pratique qui consistait à établir des réserves.

Le solde de toutes les réserves, depuis l'établissement de la première, était de 40 millions à la fin de janvier 1972. Les demandes en cours restent à prélever sur ce montant. Il s'agit de paiements à verser, par suite d'accords de négociation collective récemment conclus.

**Le sénateur Grosart:** Pour quel genre de dépense imprévue s'est-on servi de ce fonds dans le passé?

**M. MacDonald:** Grosso modo, le montant du crédit est de 50 à 60 millions par année. L'année dernière, les demandes les plus importantes se rapportaient aux programmes d'emplois d'été pour les étudiants, qui étaient largement couverts dans les budgets supplémentaires subséquents. A l'occasion, nous avons dû faire face aux dépenses consacrées à la lutte contre les incendies de forêt. Il y a eu aussi les paiements initiaux, aux termes du programme d'aide au Bangla Desh.

Nous demandons aux ministères d'inclure dans leurs prévisions un certain pourcentage de leurs dépenses salariales pour l'année en cours, en prévision d'une augmentation générale des salaires. Tout montant dépassant ce pourcentage sera prélevé sur le crédit des dépenses imprévues. Tous les ans, la plus grande partie du crédit des dépenses imprévues est utilisée à cette fin.

**Le sénateur Benidickson:** Je n'ai pas souvenir de cet article dans le budget supplémentaire (B), mais je me rappelle avoir lu hier qu'il y avait au moins un crédit destiné à remplacer quelque chose qui avait été prélevé sur le fonds des dépenses imprévues. Y a-t-il d'autres articles de ce genre?

**M. MacDonald:** Il y en a un bon nombre.

**M. Dewar:** Les dépenses pour la lutte contre les incendies de forêt sont un bon exemple. L'été dernier, il y en a eu beaucoup dans les Territoires et les dépenses ont dépassé les fonds alloués aux termes des crédits ministériels prévus.

**Le sénateur Benidickson:** Ainsi, grâce aux budgets supplémentaires, la plus grande partie du fonds des dépenses imprévues se retrouve ce qu'elle était en général au début de l'année financière?

**M. Dewar:** Oui sénateur, c'est exact pour ce genre d'article.

**Le sénateur Grosart:** Quelle est la disposition constitutionnelle qui habilite le gouvernement à disposer de ce fonds?

**M. MacDonald:** J'imagine que cela relève de l'énoncé même du crédit qui est d'une portée très large.

**Le sénateur Benidickson:** C'est dans le budget original.

**M. MacDonald:** A toutes fins utiles, j'ai comparé l'importance des crédits pour les dépenses imprévues tout au long des années avec l'ensemble des crédits budgétaires. Ces crédits ont eu tendance à rester stables ou à diminuer. S'il m'est permis d'exclure ces montants destinés au cours de ces années à établir des réserves pour faire face aux dépenses salariales d'ordre rétroactif, ce montant n'a guère varié alors que le montant du budget s'est accru. Si l'on considère les prévisions budgétaires de 1972-1973, un ou deux articles qui auraient pu sembler au cours des autres années constituer des prévisions dans le crédit des dépenses imprévues comme l'emploi d'été des étudiants ou des programmes de bilinguisme, ont été établis comme

crédits distincts afin de maintenir le crédit des dépenses imprévues à son niveau habituel.

**Le sénateur Grosart:** Le Conseil du trésor lui-même a-t-il entière autorité pour retirer des montants des crédits des dépenses imprévues à une fin particulière?

**M. MacDonald:** Pour l'usage du Conseil du trésor lui-même, en tant que ministère?

**Le sénateur Grosart:** Non, je veux dire le Conseil du trésor dans son sens le plus large, au niveau du Cabinet.

**M. MacDonald:** Tous les prélèvements sur le fonds des dépenses imprévues sont soumis à l'approbation du Conseil du trésor et ils sont l'objet d'une demande officielle.

**Le sénateur Grosart:** Je voudrais maintenant parler de la différence de 55 millions dans le crédit attribué pour la loi de soutien de l'emploi. Il me semble que l'éventualité pour laquelle ces 80 millions avaient été affectés existe toujours. Y aura-t-il d'autres affectations dans le budget de l'an prochain ou bien ce problème est-il surmonté?

**M. Dewar:** Monsieur le président, en vertu de la loi de soutien de l'emploi approuvée par le Parlement, les subventions devaient être versées aux conditions suivantes, je cite:

... afin de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les conséquences néfastes qu'entraîne pour l'Industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues.

Étant donné que la surtaxe américaine a été suspendue le 19 décembre, les demandes qui sont faites actuellement portent sur le chômage découlant d'autres causes. Je crains de ne pas très bien me faire comprendre.

**Le sénateur Grosart:** Je vois ce que vous voulez dire. Je pose cette question, car à l'époque où cette mesure a été approuvée, il nous avait été précisé que cela n'était pas propre, du point de vue gouvernemental, aux États-Unis; qu'il pourrait y avoir d'autres initiatives du même genre, j'ai oublié les termes précis. Si cela se produit de nouveau, est-ce que les crédits nécessaires pourraient être prélevés sur le fonds des dépenses imprévues? Cette loi du Parlement n'a pas été annulée.

**M. MacDonald:** En effet, la loi telle qu'elle est énoncée, n'affecte des crédits que pour l'année 1971-1972. Les paiements ne seraient pas permis en vertu de cette loi après le 31 mars de l'année en cours.

**Le sénateur Croll:** Combien a-t-on dépensé?

**M. Dewar:** La dépense prévue est de 25 millions. La totalité de cette somme n'a pas été dépensée jusqu'ici, parce que certaines demandes relatives à la période antérieure au 19 décembre sont encore à l'étude.

**Le sénateur Grosart:** Il manque encore 55 millions.

**Le président:** Le montant original du crédit a été augmenté, je crois?

**M. MacDonald:** Non monsieur le président, il a toujours été de 80 millions plus environ \$300,000 pour les frais d'administration.

**Le président:** D'autres questions?

**Le sénateur Grosart:** Le chiffre total que nous avons à la page 5 pour les dépenses de cette année, qui est également inscrit au bilan est, encore une fois, un chiffre qui ne représente pas les dépenses totales du gouvernement pour l'année. C'est une question dont on a déjà parlé. Pourriez-vous nous dire quel est le montant total des dépenses du gouvernement?

**M. MacDonald:** Monsieur le président, je crois qu'il y a plusieurs totaux.

**Le sénateur Grosart:** C'est ce qui m'ennuie.

**M. MacDonald:** La première chose que l'on pourrait ajouter ce sont les dépenses non budgétaires, les prêts, placements et avances qui relèvent d'autres statuts. Ils s'ajoutent à un montant de 800 millions à un milliard. Ils englobent des prêts aux termes de la loi nationale sur le logement, de la loi sur le crédit agricole etc. Vous pouvez continuer et ajouter les déboursés sur les comptes de pensions de retraite et les déboursés sur certains fonds non annulables qui sont indiqués dans les comptes. Il y a une explication des dépenses gouvernementales dans les Comptes nationaux, mais cela ne pourrait vous satisfaire, car l'administration des postes y est considérée comme un secteur public. Nous n'avons pas de données sur les dépenses globales du gouvernement dans ces conditions.

**Le sénateur Grosart:** Y travaillez-vous?

**M. MacDonald:** Non monsieur, nous nous sommes bornés à essayer d'expliquer les difficultés qu'a présenté le rapport.

**Le sénateur Grosart:** Il serait souhaitable de le faire. Il me semble que nous devrions être informés des dépenses globales du gouvernement.

**M. MacDonald:** Au Conseil du Trésor, nous n'en avons pas la possibilité. Nous ne faisons pas les analyses économiques. En matière de statistique, c'est le travail de Statistique Canada et du ministère des Finances. Nous sommes plutôt des consommateurs de statistiques.

**Le sénateur Grosart:** D'après moi, il me semble que si vous arrivez à un chiffre de 16.4 milliards de dollars, vous aimeriez établir le rapport dans un contexte plus vaste de l'ensemble des dépenses. Il doit y avoir un lien entre les deux.

**Le sénateur Hays:** Je voudrais poser une question sur un autre sujet?

**Le président:** Un tout petit instant sénateur, aux pages 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du document qui est publié en appendice à ces procès-verbaux, il s'agit de réponses qui ont été fournies par le Conseil du Trésor en réponse à certaines des questions relatives à notre étude du budget supplémentaire (A): le Conseil du Trésor traite de la possibilité de fournir une liste complète des prêts, placements et avances en cours, avec les détails. Il traite en outre de la possibilité d'informer le Comité du chiffre total des programmes de dépenses gouvernementales en fournissant toutes les explications possibles comparativement à l'année précédente et au produit national brut. Les sénateurs devraient peut-être examiner cette question, afin que nous puissions en discuter lors de notre prochaine séance. Travaillez-vous à votre motion, sénateur Grosart?

**Le sénateur Grosart:** Je dois vous quitter, car j'ai un rendez-vous. Toutefois, je vais faire dactylographier la motion et elle vous sera envoyée.

**Le sénateur Benidickson:** Allons-nous commencer avec le Livre bleu, en avons-nous terminé avec les postes de un dollar? Dans le document de ce matin, les explications relatives aux postes de un dollar répondent à certaines questions que j'ai indiquées dans le Livre bleu, le budget supplémentaire (B), et d'autres, par contre, restent sans réponse.

Ensuite, nous avons le troisième document, qui est la déclaration qui nous a été remise. Je ne me rappelle pas avoir demandé une explication du sujet du poste relatif à l'orge.

Allons-nous procéder poste par poste dans le Livre bleu? Dans ce cas, nous pourrions poser nos questions au fur et à mesure en parcourant le budget supplémentaire (B) du Livre bleu.

**Le président:** D'habitude, sénateur, ce n'est pas ainsi que procède le Comité nous n'étudions pas le budget poste par poste. Cependant, si vous avez des questions à poser, n'hésitez pas à le faire.

**Le sénateur Benidickson:** Il faut alors que je feuillette les pages. Le document qui nous a été remis ce matin fournit certaines réponses. Apparemment, il semble que ce ne soit pas la coutume ici d'étudier le budget ministère par ministère, page par page, comme le fait le Comité budgétaire de la Chambre.

**Le président:** En général, la façon d'aborder le budget ici reste dans le cadre de ce dont nous avons parlé aujourd'hui, c'est-à-dire les méthodes de présentation. Nous avons tendance à laisser à la Chambre le soin d'étudier le budget en détail, sauf si les sénateurs ont une question à poser au sujet d'un poste particulier.

**Le sénateur Benidickson:** Je les ai sur une page distincte.

**Le président:** Le Comité estime que cela tend à faire double emploi avec le travail de la Chambre. Nos travaux traiteraient plutôt de deux secteurs principaux: l'examen d'un programme ou d'un ministère particulier en détail, ou une étude économique générale du genre de celle que nous avons entreprise sur la croissance, l'emploi et la stabilité des prix.

**Le sénateur Benidickson:** Je remarque que pour le comité de la Chambre, seuls certains ministères avec des postes au budget supplémentaire (B) ont délégué des hauts fonctionnaires, autres que les représentants du Conseil du Trésor. Nous voyons, bien entendu, la discussion générale relative à l'exposé général du Conseil du Trésor, il y a eu ensuite une autre séance relative au programme du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je ne l'ai pas lu, mais je suis sûr que ce sujet a été traité. Cependant, à partir de ce point, nous avons, dans l'ordre alphabétique, l'Environnement. Je ne pense pas que le ministre de l'Environnement ait comparu devant le Comité de la Chambre.

Je m'en voudrais de contrevenir aux habitudes du Comité et c'est pourquoi je voudrais poser une question relative à l'explication des postes de un dollar. Aux postes de un dollar, 20b, Environnement, encore une fois ce n'est pas trop long, selon moi pour être inséré dans le Livre bleu

**Le président:** Nous en avons pris note, sénateur.

**Le sénateur Benidickson:** Vous trouverez au crédit 20b, e) de l'Environnement, une dépense de \$75,000 pour des salons de la chasse et de la pêche, outre la publicité. Ma

question se rapporte également à l'alinéa, suivant f): j'aimerais bien savoir s'il s'agit d'expositions sportives étrangères ou non.

**M. Dewar:** A ce propos, selon les renseignements que le ministère nous a fournis, il s'agit d'une demande particulière de \$25,000 sur un total de \$75,000 tel qu'indiqué, applicable à un salon de la chasse et de la pêche qui s'est tenu à Vancouver et à laquelle le ministère avait pris part.

**Le sénateur Benidickson:** Vous verrez à l'alinéa f), sous le titre Assistance d'urgence à la province de l'Ontario, un montant de \$50,000 qui s'ajoute à 1,360,000 dollars dans le budget principal. Ma question est la suivante: est-ce que les alinéas e) ou f) se rapportent à des montants qui ont déjà été fournis sur le plan fédéral par le ministère de l'Environnement pour aider à résoudre certains problèmes à la suite de la découverte de mercure en quantité excessive dans les eaux des lacs du nord-ouest de l'Ontario?

**M. Dewar:** Oui sénateur, le poste de \$50,000 qui s'ajoute au montant précédemment fourni dans le budget principal est à cette fin.

**Le sénateur Hays:** Sur les 37 p. 100 du produit national brut perçu en taxes à tous les paliers gouvernementaux, pourriez-vous nous indiquer quel est le pourcentage attribuable aux divers ordres de gouvernement: fédéral, provincial et municipal?

**M. MacDonald:** Nous pouvons vous fournir ce renseignement. Je ne saurais vous le dire de mémoire, mais on peut le trouver dans le budget national.

**Le sénateur Hays:** La part du gouvernement fédéral est-elle en diminution?

**M. MacDonald:** Oui, dans un sens. La meilleure manière de considérer ces chiffres, bien entendu, c'est de réaliser que le rôle du gouvernement fédéral est surtout celui d'un agent de transfert pour la plus grande partie de ces dépenses.

**Le sénateur Hays:** Je m'en rends compte.

**M. MacDonald:** Je pense que certains chiffres dans les Comptes nationaux sont nets de transfert, tout d'abord du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et ensuite des gouvernements provinciaux aux gouvernements municipaux. Nous fournirons ces montants.

**Le sénateur Hays:** Mon autre question est celle-ci: au sujet de ces 20 millions de dollars qui seront affectés au compte de stabilisation pour les paiements déficitaires versés pour les porcs, comment ces montants sont-ils attribués?

**M. Dewar:** Sénateur, je ne peux en parler que dans les grandes lignes. Cela se produit, je pense que les sénateurs sont au courant, lorsqu'on enregistre une baisse des prix consécutive à un surplus de production; selon la loi, on calcule le prix de base d'après la moyenne des dix années précédentes, le gouverneur en conseil fixe alors un prix qui représente très souvent 80 p. 100 du prix de base.

Je ne peux certifier au Comité que ce soit exactement la formule qui a été utilisée pour les porcs. Je ne possède pas ce renseignement ici.

**Le sénateur Hays:** Je pense que c'est bien cette formule. Ce que je voudrais savoir ce sont les détails. Ainsi, je crois que le nombre admissible pour les paiements déficitaires est de 200. Maintenant, sur les 200 porcs, y a-t-il une classe

ou une catégorie pour laquelle l'éleveur reçoit de l'argent, ou bien ces paiements s'appliquent-ils pour tous les porcs prêts à être envoyés sur le marché?

**M. Dewar:** Je ne connais pas assez bien le fonctionnement de ce programme pour vous répondre sénateur. Cependant, si vous le désirez, nous pourrions obtenir ce renseignement.

**Le sénateur Hays:** Je crois comprendre que si la demande pour ces paiements n'est pas reçue avant le 31 mars alors il est impossible pour l'éleveur d'y participer. Il y a une certaine confusion quant aux demandes qu'un éleveur de porcs peut présenter. Ainsi, il peut vendre des porcs à l'engrais, des porcs prêts à être mis sur le marché ou d'autres catégories. Autrement dit, une truie vaut tant, et la valeur d'un porc engraisé est de tant. Est-ce que cela dépend de la catégorie?

**M. Dewar:** Nous nous adresserons au ministère de l'Agriculture pour obtenir ce renseignement aussitôt que possible sénateur.

**Le président:** Cela vous convient-il sénateur?

**Le sénateur Hays:** Oui.

**Le président:** Voyons donc quels sont ces renseignements.

**M. MacDonald:** J'ai noté de fournir des renseignements sur les soldes non dépensés en vertu des prêts au développement international, ainsi que les détails de la formule relative aux paiements déficitaires pour les porcs en vertu de la loi sur la stabilisation des prix agricoles.

**Le président:** Oui et la troisième question je crois ce sont les pourcentages relatifs des dépenses par les divers paliers du gouvernement.

**M. MacDonald:** Oui.

**Le président:** Y a-t-il d'autres questions honorables sénateurs? Il y en a une quatrième qui m'intéresse. Elle s'est déjà présentée et il s'est trouvé que c'était utile. Je veux parler des radiations des comptes du Revenu national. Il y a eu radiation de 5.7 à 5.8 millions de réclamations qui proviennent, je crois, d'impôts irrécouvrables. Auparavant, on nous remettait une liste de ces radiations.

**M. Dewar:** Je peux vous donner quelques renseignements là-dessus par catégorie, monsieur le président. La liste toute entière remplirait un gros livre.

**Le président:** Nous avons coutume d'établir un montant minimum; il pouvait atteindre \$100,000; ce sont seulement les principales radiations qui nous intéressent. Dans le passé, on nous indiquait celles qui dépassaient \$100,000.

**M. Dewar:** Je pense que nous pourrions vous en fournir la liste, sénateur.

**Le président:** Cette liste serait-elle très longue? Avant, elle était plutôt courte.

**M. MacDonald:** Je vais examiner nos dossiers, monsieur le président, et si cette liste est vraiment longue, je vous téléphonerai pour savoir si nous devons vous l'envoyer. Selon moi, elle ne doit pas être très longue.

**Le président:** Ce sont surtout les montants importants qui nous intéressent.

**M. MacDonald:** Nous pourrions vous fournir les détails par catégorie.

**Le sénateur Isnor:** Voilà une bonne question, monsieur le président. J'aimerais savoir sur quels critères le Ministère se fonde pour radier une créance?

**Le président:** En général, d'après ce que j'en sais, sénateur, le décès du contribuable ou sa déclaration en faillite entraîne la radiation d'une dette.

**Le sénateur Benidickson:** Et qu'arrive-t-il des pensions de retraite ou prestations excessives versées aux anciens combattants?

**Le président:** Il en est question à un autre poste, sénateur, mais le problème est de même nature. L'imposition est l'objet de nos préoccupations à l'heure actuelle.

**M. Dewar:** Les catégories que j'ai énumérées ici sont identiques à celles que vient de mentionner M. le président. Elles englobent les contribuables qui décèdent et ne laissent aucun bien ou compagnies en faillite.

**Le sénateur Beaubien:** Comment évaluez-vous une dette si le décédé n'a laissé aucun bien? S'agirait-il d'un impôt sur le revenu qu'il n'a pas réglé?

**Le président:** Vous voulez dire s'il avait une dette résultant soit de l'impôt sur des biens transmis par décès, de l'impôt sur le revenu ou d'une autre forme d'imposition et qu'alors il décède sans laisser de biens, n'est-ce pas?

**M. Dewar:** C'est exact.

**Le sénateur Beaubien:** Vous ne pouvez lever un impôt sur des biens transmis par décès si la personne ne lègue aucun bien.

**Le président:** Mais il peut s'agir d'une dette d'impôt sur le revenu qu'elle devait avant son décès.

**Le sénateur Benidickson:** J'essaie encore de m'en tenir à votre étude générale du budget. En ce qui concerne les Affaires extérieures, à la page 20 du budget supplémentaire (B), au chapitre de l'«activité visée», je lis «opérations à l'étranger». L'impression de ces deux mots qui n'occupent qu'une partie de la ligne ne nous dit ni comment ni pourquoi nous entreprenons ces expansions. Or je vois que dans le document que vous nous avez présenté ce matin, il est parfaitement clair de quoi il en retourne. N'auriez-vous pas pu en faire autant dans le Livre bleu? Vous dites que ce poste a surtout pour objet la création d'une mission diplomatique en Algérie. Vous auriez pu inclure ce renseignement dans le Livre bleu ou dans le budget supplémentaire et nous épargner ainsi ces tracasseries.

D'autre part, en ce qui concerne la question qui a été soulevée plus tôt ce matin, toujours au chapitre des Affaires extérieures, crédit L26b à la page 22, nous touchons le domaine législatif propre aux années antérieures et futures. Vous constaterez qu'il y a là l'expression «les années financières subséquentes». Si l'on suit le fil des questions posées ce matin par le sénateur Grosart concernant l'aide internationale, on s'aperçoit qu'il y a une sorte de mise en commun ininterrompue des fonds non dépensés. S'agit-il là d'un crédit de cette nature? D'autre part, je constate qu'il y a un autre crédit qui a fait l'objet d'une loi aux termes de laquelle nous maintenons les engagements pris en 1968-1969. Ce serait ce que nous pourrions appeler des postes législatifs, n'est-ce pas?

**M. Dewar:** En effet, monsieur, il s'agit d'un poste législatif.

**Le sénateur Benidickson:** A la page 24, au chapitre des subventions, il y a un poste qui a fait l'objet d'une autorisation dans le cadre de la loi des subsides n° 2, 1965.

**M. Dewar:** Oui monsieur. Il s'agit d'un poste de 12 millions de dollars qui constitue un versement au compte spécial établi en vertu de la loi des subsides de 1965 et aux termes de laquelle les fonds approuvés au chapitre des subventions sont renouvelables sans interruption.

**Le sénateur Benidickson:** Sans interruption? Je vois. Mais les fonds supplémentaires accordés le sont en vertu des dispositions de la loi de 1965?

**M. Dewar:** En effet, sénateur. Permettez-moi d'ajouter qu'au chapitre du crédit L26b, on demande au Parlement d'approuver l'affectation d'un montant de 145 millions de dollars en fonds de prêts supplémentaires qui peuvent être dépensés pendant l'année financière en cours et les années subséquentes.

**Le sénateur Benidickson:** Je constate un autre poste d'un dollar à la page 30, sous la rubrique Finances, le crédit L22b. Ce n'est qu'un poste d'un dollar, mais je trouve que sa prêle à confusion, car on s'y réfère à la loi n° 4 de 1969 portant affectation de crédit et je suis sûr que les personnes dont le travail consiste à informer annuellement le public des changements législatifs qui interviennent ne consultent pas ces lois.

**Le président:** Sénateur Benidickson, cette question ainsi que les autres points que vous avez soulevés figureront au rapport que nous soumettrons au Sénat.

**Le sénateur Benidickson:** Pourriez-vous nous donner ultérieurement des détails sur les dépenses assez considérables et qui vont s'accroissant régulièrement, je pense, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, tel qu'indiqué au bas de la page 34? Sans explication ni détail, ce poste général intitulé «Affaires communautaires» se chiffre à 110 millions de dollars. Pourrait-on nous fournir une description des objectifs et des dépenses auxquelles sont destinés ces importants crédits?

**M. Dewar:** Vous trouverez, sénateur, dans le Livre bleu du budget principal une description de ce qu'on entend par «Affaires communautaires». La somme dont vous parlez est un supplément prévu au chapitre de cette activité visée.

**Le sénateur Benidickson:** Je vois à la page 40 un montant de 80 millions de dollars qui a fait l'objet d'une loi en automne dernier. Lorsque vous mettez entre parenthèses un montant s'élevant à 55 millions de dollars, cela veut dire que de ces 80 millions de dollars, 55 millions n'ont pas été dépensés ou ne seront pas utilisés au cours de l'année financière courante, est-ce bien cela?

**M. Dewar:** En effet.

**Le président:** Ce détail, sénateur Benidickson, figure au document soumis.

Permettez-moi de vous interrompre un moment, le sénateur Grosart vient de me remettre une copie de sa motion. Si vous voulez bien, je pourrais vous en donner lecture et la mettre immédiatement aux voix. En voici le texte:

Il est proposé que:

De l'avis du Comité, il est souhaitable que toute modification à une loi adoptée par le Parlement soit faite au moyen d'une loi modificatrice distincte du Parlement autre qu'une loi des subsides. En outre, la pratique actuelle qui consiste à modifier des lois au moyen de postes budgétaires d'un dollar au budget principal et aux budgets supplémentaires est peu satisfaisante pour plusieurs raisons, y compris notamment le fait que ces amendements ne sont pas systématiquement publiés soit dans les recueils de jurisprudence et de loi ou dans d'autres sources d'informations disponibles aux hommes de loi et au public.

On reconnaît cependant qu'il peut se présenter des cas où le fait d'adopter des lois modificatrices pour chacun des amendements législatifs proposés actuellement au moyen des lois des subsides ajouterait inutilement au problème d'insertion et de synchronisation dans le processus législatif ou parlementaire déjà surchargé.

Par conséquent, le Comité recommande que l'on étudie la possibilité de formuler avec précision les effets modificateurs de tels postes budgétaires, d'un dollar dans les lois des subsides en apportant des modifications précises aux lois existantes concernées dans une annexe séparée et distincte de toute loi des subsides lorsque de tels amendements s'imposent.

La présente motion a été proposée par le sénateur Grosart et appuyée par le sénateur Benidickson. Y a-t-il des questions à poser au sujet de la motion? Êtes-vous d'accord pour qu'on l'adopte?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** La motion est adoptée.

**Le sénateur Grosart:** Monsieur le président, on devrait peut-être demander aux témoins si, en général, la présente motion leur convient.

**Le président:** C'est une bonne idée, sénateur.

**M. MacDonald:** Étant donné mes connaissances sur le sujet, la motion semble plausible, mais nous devrions vraiment en discuter avec le ministère de la Justice et les autorités compétentes attachées au Parlement.

**Le sénateur Grosart:** Le mot clef est-ce bien «prendre en considération»?

**M. MacDonald:** En effet.

**Le sénateur Benidickson:** A la page 42, au chapitre de l'Industrie et du Commerce, le dernier paragraphe qui porte sur les contributions aux fins de la vente de matériaux de défense à l'étranger m'intrigue. Il s'agit là d'un poste budgétaire d'un dollar. Au cours d'une récente émission télévisée de tribune téléphonique au réseau national CTV le général Allard a été mis sur la sellette à propos de l'envergure de l'assistance financière et de l'encouragement que dispense le Canada au chapitre du matériel de défense vendu à l'étranger, matériel qui pourrait fort bien servir à la guerre du Vietnam etc. Quels sont les entreprises qui reçoivent ce genre de contributions? En avons-nous une liste ou pourriez-vous nous la procurer?

**M. Dewar:** Le poste budgétaire à la page 42 se rapporte au crédit 10b de la page 40, lequel est lié à une modification apportée à l'autorisation d'engagement dans le cadre du programme. Permettez-moi de souligner que ce pro-

gramme a été institué pour aider l'industrie canadienne de défense, aux fins d'effectuer des ventes à l'étranger de matériel de défense ou d'articles destinés à la consommation civile. Sans relever le point que vous avez mentionné, sénateur, laissez-moi vous dire que les mêmes entreprises industrielles peuvent aussi bien vendre des articles destinés à la consommation civile. Entre autres produits, mentionnons par exemple, les avions. Je n'ai pas les renseignements spécifiques que vous voulez quant aux sociétés impliquées. J'ai l'impression que c'est au ministère de l'Industrie et du Commerce de dire ce qu'il en pense. Il s'agit en général de l'industrie secondaire qui œuvre dans la fabrication de matériel ou de véhicules technologiques de pointe destinés aussi bien à des fins de défense qu'à la consommation domestique. En tout cas, c'est au Ministère intéressé qu'il incombe d'établir une liste des sociétés ou catégories de sociétés.

**Le sénateur Benidickson:** Je vois à la page 50 un important poste budgétaire brut et non pas net sous la rubrique du ministère de la Défense nationale. Nous nous trouvons là en présence d'un transfert de 15,400,000 dollars qui, apparemment, étaient disponibles sous un autre chapitre du budget ministériel. Il s'agit d'une assez grosse somme d'argent. Je veux simplement souligner qu'il aurait suffi de quelques lignes pour imprimer les renseignements que vous nous avez fournis ce matin au chapitre de la Défense nationale où vous dites très brièvement, mais si pertinemment, que les fonds sont disponibles par suite de retards survenus dans la production et la livraison, ainsi que de modifications des coûts. Les renseignements qui figurent dans le Livre bleu ne sont pas fort utiles.

J'ai constaté qu'à plusieurs endroits dans le budget supplémentaire, et plus particulièrement à la page 52, on indique «nouveaux travaux d'équipement (à titre d'information seulement, aucun crédit n'étant requis)». Au chapitre de la Défense nationale par exemple, vous donnez certains détails que je note avec plaisir, concernant ces travaux d'équipement dûment approuvés. Pourquoi incluez-vous ce genre de poste au budget supplémentaire? Je constate qu'il se trouve à divers autres endroits, comme au chapitre des travaux publics et ailleurs.

**M. MacDonald:** Lorsque la formule du budget a été changée en 1970-1971, le Ministre et le Conseil du trésor en ont discuté avec les membres du Comité des comptes publics de la Chambre, et je crois qu'ils l'ont fait aussi avec les membres du présent Comité. Sous le titre «Information», un certain nombre de changements ont été apportés. Par exemple, toutes les subventions et les contributions ainsi que la ventilation touchant la Fonction publique, au point de vue de la classification, figurent au budget principal des dépenses. Dans le cas des projets d'immobilisation, bien que le montant d'un crédit d'immobilisation pour un ministère donné figure au budget principal, certains de ces projets n'ont pas encore été approuvés par le Conseil du trésor. Il s'agit ici d'une énumération de nouveaux projets d'immobilisation ayant en somme atteint un stade qui nous permettait de les spécifier dans le budget supplémentaire, alors qu'ils ne figuraient pas encore au budget principal.

**Le sénateur Benidickson:** Ensuite, à mesure que des projets se réalisent, on nous demandera simplement d'approuver les montants prévus pour l'année financière subséquente.

**M. MacDonald:** Vous trouverez au budget principal un tableau indiquant...

**Le sénateur Benidickson:** Le budget de 1972-1973?

**M. MacDonald:** Oui. Il s'agit des coûts estimatifs courants. Il y sera question des dépenses engagées jusqu'ici, des dépenses prévues dans la nouvelle année ainsi que dans les années à venir. On essaie aussi d'y ajouter une liste assez récente des principales réalisations et acquisitions immobilières.

**Le sénateur Benidickson:** Au chapitre du programme d'assurance-maladie et d'aide à la santé de la page 54, je suis surpris de constater qu'il y a apparemment une sous-dépense en vertu de la loi sur les soins médicaux. D'après ce que j'ai lu ces derniers temps, il se peut que j'aie mal compris, il me semble que tout le monde se plaignait de ce que les honoraires des médecins augmentaient à une allure effarante, que toutes les provinces s'en inquiétaient et que nous avions même l'intention d'imposer dans les années à venir une limite à l'enseignement post-secondaire et peut-être aussi en ce qui concerne le présent programme. Comment peut-on sous-estimer une situation qui, si je comprends bien, se détériore à pas de géant?

**M. Dewar:** Il semble que les prévisions de 581 millions de dollars comme il a été requis...

**Le sénateur Benidickson:** Il s'agit là probablement d'une faible proportion de la somme totale.

**M. Dewar:** ... sont maintenant considérées par trop élevées. La réduction des déboursés prévus découle des ententes finales touchant l'année budgétaire 1970-1971 qui sont moins élevées que prévu, probablement par suite des prévisions de rappel moins importantes de la province de Québec.

**Le sénateur Benidickson:** Je soulève à nouveau la question touchant la nature législative d'un poste. A la page 56, on trouve le crédit 30b intitulé «Services de bien-être social»: je suppose que vous considérez que ce poste est de nature législative?

**M. Dewar:** Oui.

**Le sénateur Benidickson:** Je répète que les chiffres présentés sans explication sont à peine suffisants pour un pauvre parlementaire qui n'est pas comptable, car il doit additionner tous les postes qui ne seront pas dépensés. Cinq figurent au paragraphe et totalisent 2,863,000 dollars. Cependant, en caractère gras, on ne donne que le montant net de \$477,000. C'est le genre de cas que je trouve difficile.

**Le président:** Permettez-moi de dire qu'il s'agit là d'un des points qui m'ennuie. D'après vous, c'est un poste de nature législative?

**M. Dewar:** Oui.

**Le sénateur Benidickson:** Où la loi intervient.

**Le président:** C'est exact. Nous nous sommes beaucoup plus préoccupés des postes de nature législative, et nous nous sommes contentés de traiter les postes budgétaires d'un dollar dont découlent les postes de nature législative.

**Le sénateur Benidickson:** Je ne vois pas encore la différence: c'est relativement nouveau.

**Le président:** Je me demande si sous le titre de postes de nature législative, nous devrions inclure non seulement les

postes d'un dollar, mais aussi les autres postes où il est question de subsides.

**Le sénateur Benidickson:** Il s'agit là de la motion que nous avons déjà adoptée.

**Le président:** Je n'en suis pas sûr.

**Le sénateur Benidickson:** On pourrait s'y arrêter.

**Le président:** Il ne s'agit que des crédits et des postes d'un dollar.

**Le sénateur Benidickson:** Non, car voici un exemple de l'élargissement de la portée de la loi, de l'application d'une loi.

**Le président:** Sénateur, je suis d'accord avec vous.

**Le sénateur Benidickson:** Je veux bien qu'il ne s'agit pas d'un poste budgétaire d'un dollar.

**Le président:** La motion que nous avons adoptée portait sur les postes budgétaires d'un dollar. Je me demande s'il ne faudrait pas l'étendre pour qu'elle comprenne les autres postes.

**M. MacDonald:** Probablement.

**Le président:** Existe-t-il beaucoup de postes de ce genre?

**M. MacDonald:** Ils sont relativement rares. Vous vous souvenez sans doute qu'en une occasion, nous avons essayé de fournir une énumération plus complète des postes d'un dollar et de tous les postes qui pouvaient être considérés de nature législative dans le budget. Le comité a préféré en revenir à l'énumération des postes d'un dollar.

**Le sénateur Benidickson:** J'essaie à nouveau de faire abstraction des détails des déboursés, quoique je pense que l'on pourrait donner de temps en temps un peu plus de renseignements, encore que le budget supplémentaire (B), on donne pour chaque déboursé le nombre d'années-hommes additionnelles autorisées découlant des déboursés. A ce sujet, il me semble opportun de demander aux représentants du Conseil du trésor s'ils possèdent les chiffres indiquant soit la diminution ou l'augmentation des fonctionnaires à ce moment-ci ou à la date la plus proche pour les comparer à ceux de l'année précédente.

**M. MacDonald:** Le budget principal donne les tableaux complets de ces chiffres.

**Le sénateur Benidickson:** A quelle page peut-on les trouver?

**M. MacDonald:** Au tableau 8 du budget principal.

**Le sénateur Benidickson:** Dans le budget principal?

**M. MacDonald:** Les chiffres vous indiquent sur une période de trois ans le niveau autorisé et l'effectif réel des fonctionnaires dans les principaux services.

**Le sénateur Benidickson:** Je ne me rappelle pas l'avoir vu. Quel montant faut-il ajouter aux subsides que nous demandons d'adopter ce matin? Combien d'autres organismes sont compris dans ce chiffre?

**M. Dewar:** Nous n'avons pas la somme globale.

**Le sénateur Benidickson:** Je vois qu'on fait mention dans le budget d'un, 4 et 15 montants, mais vous ne les avez pas additionnés.

Ce matin, j'ai lu jusqu'à la page 72 où il est question du Secrétariat d'État et peut-être nous avez-vous donné ces détails, mais d'après le poste «Aide aux activités artistiques et culturelles» et sous le titre «activité visée», on demande cette année un montant additionnel de 1,050,000 dollars. A quoi servira cette somme?

**M. Dewar:** Ce montant a été accordé à trois organismes culturels: \$500,000 au Festival Shaw pour la construction d'un nouveau théâtre...

**Le sénateur Benidickson:** A Stratford?

**M. Dewar:** Non, à Niagara-on-the-Lake, Ontario. Le mouvement des Jeunesses Musicales du Canada qui doit quitter Montréal pour s'installer au Mont Orford (Québec), a reçu \$250,000 pour couvrir les frais de déménagement. Le Théâtre du Nouveau-Monde a reçu \$300,000 pour l'achat et l'aménagement d'un théâtre à Montréal.

**Le sénateur Benidickson:** Il s'agit d'un poste budgétaire d'un dollar, que vous avez probablement oublié dans le document et qui se trouve sous la rubrique Secrétariat d'État, donnant des détails concernant ce qui n'a pas été fait au cours de l'année 1971-1972, d'où cette compensation appréciable de 1,049,999 dollars.

**M. Dewar:** Sénateur Benidickson, permettez-moi de vous dire que l'on parle de la source des fonds dans le document que nous avons déposé.

**Le sénateur Benidickson:** Comme je vous l'ai dit, je n'ai pas eu le temps de le consulter.

**Le sénateur Laird:** Où se trouve-t-il? Je l'ai cherché.

**M. Dewar:** La page n'est pas numérotée. Il s'agit de la section «A», à la cinquième page, crédit n° 15b Secrétariat d'État.

**Le sénateur Benidickson:** Merci beaucoup.

Il y a trois parties non paginées sous la section «S»—au bas de la page 84, sous le titre Solliciteur général, vous demandez un montant additionnel de \$75,000. Je ne me rappelle pas que le Solliciteur général ait témoigné devant le comité de la Chambre des communes cette année. Le Ministère a demandé une subvention de \$75,000 pour la réadaptation sociale des détenus et vous avez accepté. Pourriez-vous nous dire à quels organismes autorisés d'assistance postpénale iront ces subventions?

**M. Dewar:** Sénateur, je n'ai pas de liste des organismes. On nous dit, cependant, qu'il s'agissait notamment de la *John Howard Society*.

**Le sénateur Benidickson:** Ils ont déjà bénéficié de subventions, mais il y a d'autres organismes semblables dont l'un à Ottawa qui m'intéresse particulièrement. Cet organisme est-il sur la liste?

**M. Dewar:** Sénateur, si vous le désirez, je vous ferai parvenir cette liste.

**Le président:** Sénateur Benidickson, voulez-vous cette liste?

**Le sénateur Benidickson:** Oui s'il vous plaît.

**Le président:** S'agit-il d'une longue liste?

**Le sénateur Benidickson:** Ce n'est que pour un montant de \$75,000.

**Le président:** Je me demande s'il conviendrait de limiter le montant des postes budgétaires les moins élevés.

**M. Dewar:** Monsieur le président, cette somme de \$75,000 est une subvention additionnelle au montant de \$335,000 cité dans les budgets précédents.

**Le sénateur Benidickson:** Pourquoi n'indique-t-on pas qu'il y a une colonne pour les budgets précédents?

**M. Dewar:** Le plus gros chiffre que j'ai mentionné serait intégré au budget détaillé au haut de la page 84.

**Le sénateur Benidickson:** Vous voulez parler des 63 millions?

**M. Dewar:** Oui, quoique nous ne mentionnons pas la base dans la colonne des budgets précédents au bas de la page.

**Le sénateur Benidickson:** Depuis la préparation du budget principal et du budget supplémentaire (A), on a décidé d'accorder une subvention de \$75,000 aux organismes autorisés d'assistance post-pénale. Il se peut qu'on ait aidé quelques-uns de ces organismes avec le budget principal. J'aimerais savoir s'il existe de nouveaux organismes qui figurent sur cette liste et si oui, quels sont-ils?

**Le président:** Que nous demande-t-on au juste?

**M. Dewar:** Si les membres du comité le souhaitent, nous demanderons une liste de ces organismes qui reçoivent des subventions, ainsi que le montant total de ces dernières.

**Le président:** S'agit-il du montant global de 370 millions de dollars?

**Le sénateur Benidickson:** Oui et, en particulier, ce que comprendrait la somme de \$75,000.

**M. Dewar:** Oui.

**Le sénateur Benidickson:** A la page 88, sous le titre «approvisionnement et services», j'ai vu que des ministères faisaient l'acquisition d'ordinateurs et que le Conseil du trésor contrôlait pour éviter les doubles achats et l'excédent de potentiel des différentes catégories. J'ai constaté aussi qu'on avait essayé, dans le domaine de l'information, de centraliser pour éliminer les grands bureaux d'information que comptent tous les ministères. Il ne semble pas qu'on y soit parvenu.

Quel contrôle avez-vous exercé sur l'achat par les ministères des ordinateurs? Si vous avez fait une enquête, quelle est l'utilisation quotidienne des ordinateurs dont les ministères ont fait l'acquisition et qui ne sont pas centralisés au ministère des Approvisionnements et Services? Avez-vous fait une étude à ce sujet?

**M. Dewar:** Ma réponse comprendra deux points: tout d'abord, je dois dire que si les ministères louent ou achètent des ordinateurs, il leur faut obtenir l'autorisation du Conseil du trésor. Le Conseil établit ainsi par la suite une vérification. En second lieu, nous reconnaissons qu'il y a un manque d'utilisation. Une importante étude est en cours à ce sujet et j'espère que les résultats se feront sentir dans un proche avenir. Nous visons à une meilleure direction centralisée de la planification, de l'acquisition et de l'emploi des ordinateurs au sein du gouvernement, notamment dans les services centraux de l'informatique.

**Le sénateur Benidickson:** Vous avez une responsabilité à cet égard, car vous êtes les représentants de toute l'écono-

mie du Cabinet et du Parlement. Le ministre des Approvisionnements et Services assume-t-il une part de cette responsabilité? Si un ministère ne veut pas passer par l'entremise du ministère des Approvisionnements et Services, peut-il s'en absenter et acquérir son propre ordinateur avec votre approbation?

**M. Dewar:** Le ministère des Approvisionnements et Services ne s'en charge que si on lui demande. Le Conseil du trésor est l'organisme autorisé de régie.

**Le sénateur Benidickson:** Pour essayer d'éviter les doubles achats et l'utilisation irrationnelle?

**M. Dewar:** C'est exact.

**Le sénateur Bourque:** A la page 28, au chapitre du ministère des Finances—programme des paiements de retraite—je lis 91,945,000 dollars. Le total des dépenses budgétaires se chiffre aussi à 91,940,000 dollars, mais je crois que le gouvernement du Québec a obtenu en tout 256,400,000 dollars. Le chiffre ci-haut qui figure au budget supplémentaire est exact, mais je pense que le gouvernement du Québec a obtenu 256,400,000 dollars.

**M. Dewar:** C'est exact. Ce que nous avons ici au budget supplémentaire; c'est une révision des paiements prévus en vertu de la loi et qui figurait au budget principal. Le montant inscrit au budget principal s'élevait à 164 millions de dollars et, à la suite de renseignements subséquents, nous avons ajouté 91 millions de dollars, de sorte que cela se chiffre à 256,400,000 dollars.

**Le sénateur Bourque:** Mais alors le total des dépenses budgétaires ne serait pas de 91,945,000 dollars. Ce chiffre peut prêter à confusion.

**M. Dewar:** Il se rapporte peut-être au total des dépenses budgétaires qui figurent au présent budget supplémentaire.

**Le sénateur Bourque:** Voyez-vous, j'ai l'impression que le gouvernement fédéral a versé 256,400,000 dollars.

**Le président:** Je crois sénateur, que vous devriez consulter la colonne de droite. Le total des trois colonnes, c'est-à-dire les prévisions précédentes de 164,455,000 dollars, ajoutées aux présentes prévisions supplémentaires de 91,945,000 dollars nous donnent un grand total de 256,400,000 dollars qui figure dans la colonne de droite.

**Le sénateur Bourque:** C'est aussi ma façon de calculer, mais alors le total des dépenses budgétaires est de 256,400,000 dollars.

**Le président:** C'est exact et ce chiffre figure sous la rubrique «présentes prévisions supplémentaires», et ce qu'il faut lire ici c'est le total de ce budget supplémentaire en particulier.

**Le sénateur Bourque:** Pour moi, le «total des dépenses budgétaires» qui figure sous cette rubrique ne représente pas le montant véritable versé, car en fait le gouvernement fédéral a déboursé 256,400,000 dollars et cela peut faire croire à bien des gens qu'il n'a versé que 91,945,000 dollars.

**Le président:** Par conséquent, vous voulez qu'on indique côte à côte les deux chiffres: 256,400,000 et 91,945,000.

**Le sénateur Bourque:** Oui, parce que le montant qui a été accordé est de 256,400,000 dollars.

**Le président:** Je vous remercie, sénateur.

**Le sénateur Manning:** Monsieur le président, à la page 44 au chapitre du ministère de l'Industrie et du Commerce, nous avons un poste budgétaire de 68 millions de dollars destiné à des «contributions au prix du blé consommé à l'intérieur du pays». Ce montant se rapporte-t-il intégralement au nouveau système de double prix?

**M. Dewar:** Oui.

**Le sénateur Manning:** Peut-on trouver quelque part des renseignements quelconques se rapportant à la formule qui a servi de base aux règlements indiqués à cette page? Il y est, par exemple, question de régions désignées et de certaines restrictions aux emblavures. Y a-t-il un document quelconque où figurent tous ces détails et que l'on pourrait consulter?

**M. Dewar:** Le ministère peut vous procurer ce renseignement. Nous avons obtenu un exemplaire de la déclaration du Ministre à ce propos, et si vous le désirez, je peux, à l'aide de ce document, donner au Comité certains renseignements quant au mode de distribution.

**Le sénateur Manning:** Nous pouvons l'obtenir du ministère de l'Agriculture.

**M. Dewar:** Oui, monsieur, mais ces renseignements proviennent en réalité du ministère de l'Industrie et du Commerce.

**Le président:** En avez-vous besoin, sénateur Manning?

**Le sénateur Manning:** Non, je peux l'obtenir directement du ministère.

**Le président:** Le Conseil du Trésor peut nous l'obtenir.

**Le sénateur Manning:** Tant mieux si c'est possible. J'aurais un autre point à élucider. A la page 76, au chapitre du Secrétariat d'État, je constate que l'Office national du film présente un budget supplémentaire de \$703,000, dont \$664,000 sont destinés à la réalisation de films et autres formes de présentation visuelle. Je suis curieux de savoir pourquoi dans ce genre d'activité, on aurait besoin d'un montant supplémentaire aussi élevé, car ce n'est pas dans cette branche que des imprévus surviennent ou que des circonstances imprévisibles obligent les responsables à étendre les activités au cours de l'année. Qu'est-ce qui empêcherait d'établir un budget global au début de l'année et de demeurer dans les limites prévues? J'admets qu'il ne s'agit pas d'un gros montant, mais il me semble difficile que des cas d'urgence ou des circonstances imprévisibles puissent se présenter dans une exploitation de ce genre.

**M. Dewar:** Monsieur le président, dans ces montants supplémentaires, il n'est pas question d'imprévus ou de cas d'urgence, mais plutôt de changement de programme décidé par le gouvernement, à la demande de l'Office national du film formulée au cours de l'année. Pour plus de précisions, les films à la réalisation desquels ce montant de 664,000 dollars sera consacré sont des documentaires sur les divers ministères fédéraux dont le tournage avait été décidé lors de la préparation du budget principal. D'autre part, il y a aussi la réalisation de courts métrages sur les différents groupes ethniques canadiens, dans le cadre de la politique multiculturelle du gouvernement. Cette décision avait été prise après la préparation du budget principal de l'exercice 1971-1972.

**Le sénateur Manning:** Monsieur le président, je trouve que c'est une mauvaise politique que d'approuver ce genre de

dépenses au cours de l'exercice financier. Ces postes ne sont pas d'une telle urgence qu'ils ne puissent être remis à plus tard et incorporés au budget principal de l'année suivante. C'est cette façon de procéder qui en général risque de déséquilibrer considérablement un budget, si l'on partait du principe que tout ce qui est souhaitable devient par le fait même urgent, ce qui à mon avis est rarement le cas. Je crois donc qu'au point de vue du contrôle exercé par le Conseil du trésor, c'est là un point sur lequel on devrait insister.

**M. Dewar:** Je n'ai rien de particulier à ajouter sur le sujet sinon de vous faire remarquer, et je suis convaincu que le sénateur Manning s'en rend bien compte, qu'il se produit un important décalage entre la mise au point du budget principal et l'écoulement de l'année financière y afférente. Le budget principal est en fait arrêté, imprimé et déposé environ quatre mois avant le début de l'année financière. Il s'écoule, par conséquent, environ 16 mois ou plus entre, d'une part, l'impression et le dépôt du budget principal et d'autre part, la fin de l'année financière. Sans contester le bien-fondé du point qui a été soulevé, je m'en garderais bien, surtout lorsqu'il s'agit d'un cas comme celui-ci, il faut admettre que les programmes gouvernementaux subissent parfois des modifications et que les priorités changent, ce qui, évidemment, justifie la présentation des budgets supplémentaires.

**Le président:** Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur MacDonald?

**M. MacDonald:** Non, mais je dois dire que la durée du cycle budgétaire est un facteur déterminant. Une dépense peut ne pas être urgente s'il ne s'agit que de quelques mois, mais, étalée sur une période d'un an et demi, l'élément urgence commence à se faire sentir.

**Le président:** Croyez-vous que le poste mentionné par le sénateur Manning comporte ce degré d'urgence?

**M. MacDonald:** Le problème réside dans le fait que tout est basé sur des affectations de fonds valables pour une période d'un an. Lorsqu'un ministre, au cours d'une année donnée, décide de faire une dépense, il doit prendre des dispositions pour allouer des fonds et régler les factures dans la même année. Il y a d'abord une question d'urgence, du fait qu'il s'agit de terminer la réalisation de ces films au cours d'une année proprement dite. D'autre part, il ne fait aucun doute quant à l'urgence de la disponibilité des fonds, une fois que la décision a été prise car il n'y a aucun moyen d'étaler les coûts au cours des années subséquentes.

**Le sénateur Benidickson:** A la page 96, sous le titre «transport», crédit 45 b, je crois qu'on avait dit, à propos de l'un de vos documents qui ne nous a été fourni que ce matin, qu'il s'agissait d'un transfert, aux fins d'un crédit qui constituera une dépense budgétaire relative à un poste qui, en 1968-1969, tombait dans la catégorie des prêts. Pour quelle raison ce poste a-t-il été inscrit au chapitre des prêts plutôt qu'à celui de la construction d'immeubles? Vous aimeriez dépenser tant en 1968-1969 et tant en 1969-1970, ainsi de suite?

**M. MacDonald:** Il s'agit en réalité du rajustement d'un poste se rapportant à un budget supplémentaire antérieur.

**Le sénateur Benidickson:** Mais n'avez-vous pas dit qu'au paravant, ce poste était inscrit au chapitre des prêts?

**M. MacDonald:** C'est exact.

**Le sénateur Benidickson:** Pour quelle raison l'aviez-vous inscrit au titre des «Prêts» à ce moment-là, alors qu'aujourd'hui vous avez cru qu'il serait préférable d'en faire une dépense, ce que j'approuve d'ailleurs?

**M. MacDonald:** Nous avons reconnu que c'était une erreur. L'auditeur général avait critiqué ce poste et c'est un rajustement que nous avons fait pour rétablir les comptes.

**Le sénateur Benidickson:** Les deux explications qui figurent sur la même page et qui portent sur les traversiers corroborent mon point de vue, à l'effet que des détails suffisants sans être exagérés peuvent se révéler fort utiles pour un parlementaire. Sans ces détails, il nous faut tout simplement entreprendre inutilement des recherches. Ce serait tellement simple dans le premier exemple d'indiquer, comme vous l'avez fait dans le document qui ne nous a été remis que ce matin, en rapport à un poste de l'ordre d'environ 17 millions de dollars, des détails concernant l'emplacement du traversier en question. On ne le dit pas ici, alors qu'on aurait très bien pu l'insérer dans cet espace vide.

Le dernier poste sur la même page est intitulé «Services de traversier: transformation et remise en état du navire.» La plupart d'entre nous ne savaient pas où ce navire était exploité, détail qui néanmoins figure au document présenté ce matin. Il aurait été tellement plus simple de l'indiquer, et l'imprimeur aurait sûrement trouvé assez d'espace. A la suite de recherches soutenues, j'ai pu apprendre en consultant la page 34 du fascicule n° 8, du Comité des prévisions budgétaires de la Chambre, que le navire en question assure le service de traversier entre North Sydney et Port-au-Basques. Il y a probablement des gens dans d'autres régions du pays qui ignorent ce détail, mais notre curiosité s'éveille lorsqu'il s'agit de questions de ce genre, même si une remise en état nous coûte 1,250,000 dollars. Un tel traversier peut nous être utile dans notre propre territoire.

Êtes-vous d'accord que les crédits 5b et 12b qui figurent à la page 105 au chapitre du Conseil du trésor constituent des postes législatifs d'une certaine importance?

**M. MacDonald:** Dans le cas du crédit 5b, c'est un amendement à une loi des subsides.

**Le sénateur Benidickson:** Le crédit en question se rapporte au fonds de réserve pour éventualités au sujet duquel le sénateur Grosart s'est renseigné un peu plus tôt quant aux objectifs et modes d'utilisation. Trouvez-vous dans le crédit 5b un détail quelconque qui modifierait l'explication que vous avez donnée plus tôt ce matin?

**M. MacDonald:** Non.

**Le sénateur Benidickson:** Croyez-vous que cela décrit simplement la situation?

**M. MacDonald:** C'est exact.

**Le sénateur Isnor:** S'agit-il du crédit qui fait état d'un tant pourcent spécifique en matière d'augmentation salariale?

**M. MacDonald:** Oui.

**Le sénateur Isnor:** Trouvez-vous qu'il soit sage de faire savoir aux employés que des dispositions sont prises en vue d'une augmentation de salaire?

**M. MacDonald:** J'ai entendu l'explication fournie devant le présent comité par le président du Conseil du Trésor, je

crois. Certaines dispositions de la loi nous obligent, hélas, à effectuer les paiements dans les 90 jours qui suivent la signature de l'accord. Pour cette raison, et à cause du cycle budgétaire, ainsi que des périodes au cours desquelles ces accords interviennent, nous nous devons de prévoir dans le budget suffisamment de fonds pour faire face à ces dépenses à mesure qu'elles se présentent.

Nous avons la possibilité soit d'inscrire le montant total au crédit des éventualités du Conseil du trésor, soit à celui des divers ministères, ou d'en inscrire une partie au crédit du Conseil du Trésor, soit à celui des divers ministères, ou d'en inscrire une partie au crédit du Conseil du trésor et l'autre aux divers ministères. Nous avons finalement opté pour la troisième solution.

La question de savoir s'il est sage de prévoir des augmentations de salaire est un sujet sur lequel je ne saurais émettre une opinion.

**Le sénateur Isnor:** Il me semble qu'en agissant de la sorte, vous invitez ni plus ni moins des milliers d'employés à revendiquer des augmentations de salaire dont le pourcentage est déjà déterminé.

**Le sénateur Beaubien:** Ils demanderont l'augmentation de toute façon.

**Le sénateur Isnor:** C'est leur affaire, mais il me semble qu'il est peu sage de la part de l'employeur de leur dire que des augmentations sont prévues dans le budget. L'employeur le leur dira-t-il?

**Le sénateur Benidickson:** L'employeur leur dit qu'il s'attend à leur accorder une augmentation.

**Le président:** L'expérience passée nous prouve que le Conseil s'est abstenu dans une large mesure de divulguer les montants exacts. Je me souviens même que le Ministre n'a pas voulu nous donner et ne nous a effectivement pas communiqué les montants de la caisse de réserve se rapportant aux rappels, en faisant valoir que le Conseil du trésor était en pleine négociation et que la divulgation des chiffres dévoilerait sa position vis-à-vis ces négociations. Par conséquent, nous n'avons plus insisté. Je suppose que c'est le prix que l'on doit payer lorsqu'il s'agit de choisir entre une bonne pratique comptable ou le fait de mettre cartes sur table avant les négociations. Avez-vous autre chose à ajouter à ce sujet, sénateurs?

**Le sénateur Isnor:** Je vous remercie beaucoup de vos réponses, monsieur MacDonald.

**Le sénateur Benidickson:** J'aimerais étayer la critique des postes budgétaires législatifs d'un dollar. Je crois que le crédit 12 b, au bas de la page 104, est peut-être l'exemple le plus frappant d'une situation que je considère anormale. J'ai horreur des expressions «nonobstant» ce que la loi stipule, ce que le parlement a adopté, ce que le public sait et ce qui figure dans les statuts révisés, «nonobstant cela» que le public, les employés de la Commission canadienne du blé devront passer d'une catégorie de la Loi sur la Fonction publique, à une autre. Quel rapport ce dollar a-t-il avec ledit crédit.

**Le président:** Je crois qu'il nous faudra revenir là-dessus plus tard. En fait, c'est la teneur de la motion qui a déjà été adoptée par le comité.

**Le sénateur Benidickson:** Je veux simplement que cela soit consigné au procès-verbal, à titre d'exemple frappant des difficultés auxquelles nous nous heurtons.

**Le président:** C'est bien, mais vous ne vous attendez quand même pas à une réponse de la part des fonctionnaires sur ce point?

**Le sénateur Benidickson:** Non.

**Le président:** Je vous remercie, sénateurs, des questions fort pertinentes que vous avez posées. Y a-t-il d'autres questions? Je propose que nous rédigeons un rapport mettant en lumière l'étude faite par le comité et que nous le soumettions au Sénat. Voulez-vous que je m'en charge?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Honorables sénateurs, avant de lever la séance, permettez-moi de vous dire que nous avons devant nous le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973.

**Le sénateur Benidickson:** Nous sommes au terme de l'année financière. Je me suis promis de poser la question. Devrions-nous en déduire qu'il s'agit ici du dernier budget supplémentaire qui nous est soumis concernant l'exercice 1971-1972?

**M. MacDonald:** A notre connaissance, du moins, monsieur.

**Le président:** Ce n'est pas une promesse.

**M. MacDonald:** C'est probablement un fait pratique.

**Le président:** Le Sénat nous a saisis du budget principal que nous étudierons en temps et lieu.

Plutôt que d'étudier le budget de façon générale, nous avons jusqu'ici tendance à le faire en nous arrêtant aux détails. Je me suis demandé si l'on ne devrait pas vérifier à quel point on peut se fier aux données statistiques concernant le chômage, ainsi qu'à la définition «plein emploi» pour déterminer le degré de ralentissement ou de resserrement de l'économie.

Ce qui est inquiétant c'est que le Conseil économique a établi le «plein emploi» à 3 p. 100; il est maintenant question de 3.8 p. 100. Dans notre rapport sur la Croissance, l'emploi et la stabilité des prix, nous avions établi ce pourcentage à 4 et 4½ p. 100. Il devient de plus en plus évident que les seules données concernant le chômage peuvent se révéler fort trompeuses, lorsqu'il s'agit de mesurer le degré de ralentissement ou de resserrement de l'économie. Bien que le gouvernement et la Banque centrale ne se fondent pas nécessairement sur ces données pour appliquer leurs politiques, ce sont néanmoins sur ces chiffres que se basent généralement l'opposition parlementaire, les média d'information et le public en général pour forcer un gouvernement ou la Banque centrale à prendre les mesures qui s'imposent en cas de ralentissement ou de resserrement de l'économie.

Si vraiment, par suite de variations dans la compilation de ces données, le plein emploi ne se situe pas aux alentours, de 3, 3.8, 4 ou 4½ p. 100, nous pourrions fort bien nous apercevoir que nous sommes en train d'essayer de stimuler une économie qui n'est déjà que trop en état de surchauffe. Nous devrions peut-être nous y prendre autrement pour aborder ce problème inquiétant que constitue le chômage.

Une étude de ce genre pourrait se révéler fort précieuse, surtout lorsqu'il y a un certain nombre de personnes qui préconisent que le seul moyen de régler le problème est d'instituer une certaine politique du revenu ou d'imposer

le gel des prix et des salaires. Il nous faudra, je crois, préciser les moyens d'évaluation du degré de resserrement de notre économie.

Nous pourrions fort bien, même aujourd'hui, avec un indice de 5.7 p. 100, en être presque à une situation d'extrême resserrement et, partant, d'inflation aiguë.

Selon une étude faite aux États-Unis, il y aurait avec un indice de plein emploi de 4 p. 100, qui constitue l'objectif, 2.6 p. 100 d'hommes mariés, 7 p. 100 de femmes, et 12 p. 100 d'adolescents réduits au chômage.

Cette même étude souligne d'autre part que les adolescents et les femmes constituant une proportion sans cesse croissante de la population active sur le marché du travail, on pourra de moins en moins se fier à la définition du «plein emploi». Je dirai même que la tendance de vouloir grouper toutes les données relatives au chômage sous un même chiffre est très dangereuse, autrement nous dirons que le chômage est réduit à un seul pourcentage.

L'auteur de cette étude qui n'est pas la seule du genre, ajoute que nous devrions disposer de plus d'un chiffre.

Je dis cela pour vous indiquer la façon dont j'envisage le genre d'étude que nous pourrions entreprendre relativement aux prévisions budgétaires.

**Le sénateur Benidickson:** Je me demande si vous accepteriez de vous charger d'un mandat spécial, une sorte de prolongement du mandat du Comité qui a fait un si bon travail l'an dernier, sous votre présidence. Il faudrait pour cela plus de personnel que nous n'en avons normalement besoin.

**Le président:** En effet.

**Le sénateur Benidickson:** Je ne sais si c'est particulièrement opportun d'en discuter au titre des prévisions budgétaires. Je sais qu'il y est quelque peu question de politique fiscale. Je me demandais si vous envisageriez de préparer une motion, comme vous l'avez fait auparavant, en mettant l'accent sur cet aspect très important que vous avez si bien exposé.

**Le président:** C'est noté, sénateur. L'étude sur la croissance, l'emploi et la stabilité des prix découle aussi des prévisions budgétaires.

**Le sénateur Benidickson:** Mais vous aviez proposé une motion.

**Le président:** En fait, il n'a pas été question de motion. Plus tard, nous avons déposé une motion parce que nous venions d'être saisi du bill des subsides et nous avons dû approuver le budget. Le temps venant à nous manquer, nous étions forcés d'adopter une motion spéciale, et c'est ce que nous avons fait.

**Le sénateur Benidickson:** Y a-t-il dans des règlements du Comité de la régie intérieure, des budgets et de l'administration un élément quelconque par lequel des attributions spéciales permettent à un comité de disposer des services de spécialistes plus facilement qu'un comité permanent?

**Le président:** Non, ce problème ne se pose pas ainsi. Si je veux que les discussions à propos de cette question se poursuivent dans le cadre du budget principal, c'est que, dans un an, probablement l'année prochaine, j'aimerais que ce Comité entreprenne, toujours dans le cadre du budget principal, une étude très détaillée et intensive des dépenses, soit par programme ou par ministère.

**Le sénateur Benidickson:** C'est ce que nous avons fait il y a deux ans, lors de l'étude du budget des Affaires indiennes.

**Le président:** Ce que j'envisage, c'est une étude beaucoup plus détaillée que celle-là. C'est pour cette raison que j'aimerais que nos études se fassent dans le cadre du budget principal, de sorte que si nous passons à l'étude plus détaillée que j'envisage, nous ne susciterons pas plus d'opposition que d'ordinaire, soit de la part du Conseil du Trésor soit du ministère intéressé.

**Le sénateur Isnor:** Et qu'arriverait-il s'il y a conflit entre le Comité que vous vous proposez de former et celui du sénateur Croll?

**Le président:** Vous dites, sénateur?

**Le sénateur Isnor:** N'y aurait-il pas conflit quant au travail du comité que vous suggérez, d'une part, et celui du sénateur Croll, d'autre part?

**Le président:** A quel propos, la pauvreté?

**Le sénateur Isnor:** Oui.

**Le président:** Je ne le crois pas. En tout cas, si cela se présentait, je l'évitais.

**Le sénateur Isnor:** Ils ont élargi leurs travaux pour englober l'emploi, n'est-ce pas?

**Le président:** Lors de la préparation du rapport, ils ont certainement touché quelque peu au domaine économique. C'est bien vrai. Toutefois, je ne crois pas qu'il y aura empiètement à ce point de vue. Comme je j'ai dit tantôt, s'il y a un risque quelconque que cela se produise, je l'éviterai.

**Le sénateur Isnor:** Je crois qu'il y a lien d'être très prudents. Si les mémoires présentés sur le chômage étaient plus nombreux que de coutume, le public aurait l'impression que vous l'encouragez.

**Le président:** C'est pourquoi, j'aimerais que les honorables sénateurs y pensent sérieusement avant de se lancer dans une étude de ce genre; autrement dit, il faudrait voir si cette étude est d'actualité ou non, s'il est sage de l'entreprendre et si elle peut donner des résultats.

J'aimerais entreprendre cette étude—je parle à titre personnel et j'aimerais connaître l'avis des honorables sénateurs—car si les données statistiques que nous utilisons, c'est-à-dire les données statistiques uniques, sont fausses et nous portent à croire qu'il y a un ralentissement dans l'économie, alors qu'en réalité il n'en n'est rien, nous aurons tendance à poursuivre nos efforts en vue de stimuler une économie qui n'est peut-être pas en état de supporter cette surchauffe. Il en résulterait peut-être un taux de chômage qui semblerait élevé, ce qui pourrait très bien être, ainsi que l'inflation. Nous aurions alors des problèmes doubles et cette situation aurait des répercussions extrêmement graves sur la conjoncture. Si cet état de choses persistait pendant une certaine période de temps, ceux qui préconisaient le gel des prix et des salaires auraient gain de cause. Nous risquerions alors d'appliquer le gel des prix et des salaires à mauvais escient.

Je n'ai aucune objection à ce qu'on l'impose si c'est pour la bonne cause, et si ces mesures se révèlent efficaces. Si elles sont imposées à mauvais escient, elles auront tendance à perdre de leur efficacité, auquel cas on risquerait de devoir les resserrer continuellement et de courir ainsi le risque de perdre de fait toute liberté économique.

Si je propose une étude de ce genre, c'est surtout pour faire en sorte que nous ne nous engageons pas dans une telle voie sans savoir exactement quels sont les chiffres et quel genre de compensation nous essayons vraiment d'en tirer.

**Le sénateur Isnor:** Je crois que vous devriez tenir compte du principe en vigueur dans d'autres pays. A l'heure actuelle, nous comparons notre situation à celle d'autres pays.

**Le président:** En réalité, sénateur, il n'en n'est rien. Il n'y a qu'un pays au monde avec lequel le Canada puisse comparer ces taux de chômage, et ce sont les États-Unis. Les définitions qui servent de base dans tous les autres principaux pays n'ont pratiquement aucun rapport avec celles qu'on utilise au Canada et aux États-Unis.

**Le sénateur Benidickson:** C'est une des raisons pour lesquelles ils peuvent dire que leur taux de chômage est de 1 ou 2 p. 100.

**Le président:** C'est tout à fait juste.

**Le sénateur Beaubien:** Il est donc d'autant plus recommandé d'examiner nos chiffres et de les étudier avec soin. Je crois que c'est une excellente idée.

**Le président:** A vrai dire, c'est là une opinion personnelle de ce que le Comité pourrait faire. J'aimerais que les honorables sénateurs étudient cette proposition et nous pourrions peut-être en discuter au cours de nos travaux.

Dans l'intervalle, j'essaie de recueillir pas mal de données et j'en discute avec les spécialistes en la matière. Le Canada se félicite de pouvoir compter sur un bon nombre de spécialistes. Chose étrange, une des sources de cette expertise est tirée de l'étude du présent comité sur la main-d'œuvre et l'emploi de 1961, à laquelle le docteur Deutsch a pris une part très active.

**Le sénateur Isnor:** A la suite des commentaires que j'ai faits, je m'en voudrais de vous donner l'impression que je suis contre ce projet. C'est que j'ai toujours pensé que l'étude du budget constitue déjà un travail de taille. Je soumetts simplement la question à votre bienveillante considération.

**Le président:** Nous avons bien noté votre point de vue, sénateur, et peut-être après mûre réflexion, nous pourrions en discuter à une date ultérieure.

Honorables sénateurs, y aurait-il d'autres questions à soulever? Sinon, permettez-moi de remercier en votre nom M. Dewar et M. MacDonald d'avoir bien voulu se rendre à notre invitation aujourd'hui.

**Des voix:** Bravo, bravo.

**Le président:** Votre exposé était clair et précis. S'il y a eu amélioration dans les travaux de Comité, c'est probablement parce que nous vous avons soumis un peu moins de matière que la dernière fois.

La séance est levée.

## APPENDICE «A»

Ottawa, Ontario.  
K1A 0R5  
le 8 février 1972

Le sénateur D. D. Everett  
Sénat  
Pièce 259-E  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Monsieur le sénateur,

Vous trouverez ci-annexé les réponses aux questions qui sont restées en suspens lorsque M. Osbaldeston et moi-même avons témoigné devant le comité sénatorial permanent des Finances nationales.

Par suite d'un concours de circonstances, j'ai été dans l'impossibilité, faute de pouvoir obtenir certains renseignements dont j'avais besoin, de faire diligence et j'ose espérer que cela ne vous a pas créé trop de difficultés.

Veillez agréer, monsieur le sénateur, l'expression de ma considération distinguée.

Bruce A. MacDonald  
Directeur général de  
la coordination budgétaire  
Conseil du trésor.  
c.c. sénateur A. Grosart

RÉPONSE AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS  
DU  
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
FINANCES NATIONALES AU SUJET DU  
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C) 1971-1972

*Sujet*

Programme d'aide aux fabricants d'automobiles

*Réponse*

1. Ce programme a été établi en vertu d'un poste budgétaire inscrit au budget supplémentaire (C) de l'année 1965-1966.

*Industrie—Crédit 127c*

Prêts, pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, selon les modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, afin d'aider les fabricants que touche l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur l'industrie automobile à modifier et à augmenter leur production; de tels prêts seront consentis aux fins de l'achat, de la construction, de l'aménagement, de la rénovation, de l'amélioration, de la transformation ou de l'addition de terrains, de bâtiments, de matériel, d'installations de machines et en vue de constituer un fonds de roulement; et autoriser, nonobstant l'article 30 de la loi sur l'administration financière, des engagement d'un montant total s'élevant à 20 millions de dollars pour les fins précitées pendant l'année financière en cours et les années subséquentes.

2. Les postes budgétaires inscrits à des budgets subséquents ont élargi le programme qui s'applique maintenant aux «fournisseurs de matériaux et aux fabricants d'outils» et ils ont permis de porter le montant des prêts disponibles de 10 millions à 107 millions de dollars:

Budgets	Année	Crédit	Montant
Supp. C	1965-1966	L27c	10.0
Principal	1966-1967	L35	8.6
Supp. A		L35a	6.4
Principal	1967-1968	L60	30.0
Principal	1970-1971	ITC, L15	5.0
Principal	1971-1972	ITC, L20	15.0
Supp. A		ITC, L20a	32.0
Total			107.0

3. L'intérêt imposé est de 2 p.100 plus élevé que celui demandé aux sociétés de l'État et il varie selon le taux général d'intérêt existant.

4. Il n'y a pas de disposition touchant les cas d'oubli et de délit.

5. Le Ministère estime que la divulgation du nom des bénéficiaires des prêts romprait le caractère confidentiel du consentement des prêts.

*Sujet*

Déficit prévu d'après le budget supplémentaire (A)

*Réponse*

Le ministre des Finances prévoit un déficit budgétaire de 1 million de dollars, le 14 octobre 1971.

*Sujet*

Amortissement de la dette publique au cours des années 60.

Réponse	Intérêt au service de la dette publique (en millions de dollars)
1960-1961	757
1961-1962	803
1962-1963	882
1963-1964	954
1964-1965	1,012
1965-1966	1,077
1966-1967	1,156
1967-1968	1,270
1968-1969	1,442
1969-1970	1,676

*Sujet*

Loi de soutien de l'emploi.

*Réponse*

Les événements ont apporté une réponse aux questions posées au sujet de cette loi, car les États-Unis ont aboli la surtaxe à l'importation. Les paragraphes suivants sont tirés d'un communiqué du ministère de l'Industrie et du commerce publié le 19 janvier 1972.

Toutes les demandes de subventions en vertu de la loi de soutien de l'emploi, relativement à la surtaxe américaine, doivent parvenir à la Commission de soutien de l'emploi, avant le 31 janvier 1972

La Loi, qui a été déposée à la Chambre des communes le 7 septembre, vise à accorder des subventions de soutien de l'emploi aux usines canadiennes touchées par les surtaxes

sur les importations et d'autres mesures commerciales restrictives analogues prises par des pays étrangers.

En vertu de la Loi, les subventions ne sont disponibles que pour la période durant laquelle les surtaxes sur les importations ou autres mesures commerciales restrictives imposées par des pays étrangers sont en vigueur. La surtaxe américaine de 10 p. 100 a pris fin à compter du 20 décembre 1971. Conséquemment, aucune subvention relative à la surtaxe américaine ne peut être accordée après le 19 décembre 1971.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi en octobre dernier, la Commission a reçu environ 800 demandes d'aide qui représentent une somme globale de 24 millions de dollars destinés au soutien de 27,000 emplois. Jusqu'ici, (le 19 janvier), la Commission a approuvé des demandes d'un montant de 4.73 millions de dollars applicables à 12,316 emplois.

«Une somme allant jusqu'à 80 millions de dollars a été prélevée sur le Fonds du revenu consolidé pour fins de subventions possibles pendant l'exercice financier en cours. Lorsque la Commission aura pris une décision au sujet de toutes les demandes reçues jusqu'au 31 janvier 1972, la somme globale des subventions sera nettement inférieure au montant prévu à cette fin.»

#### Sujet

Possibilité de fournir une liste complète de tous les prêts, apports de capitaux et avances en cours.

#### Réponse

Le Volume 1 des Comptes publics du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971 donne une liste des avances, prêts et apports de capitaux. Les annexes suivantes sont tirées des pages 10-7 à 10-16 et comptent les avances de fonds de roulement des ministères (annexe C); les prêts aux provinces et à leurs organismes tirés du fonds de placement du Régime de pensions du Canada (annexe D); les avances, prêts et apports de capitaux—au pays (annexe E); les avances, prêts et apports de capitaux—à l'étranger (annexe F) et les prêts et apports de capitaux improductifs (annexe H).

Il y a des explications plus détaillées en rapport avec chaque poste de ces annexes.

Les explications ne sont pas assez complètes et ne satisfont toutefois pas certains membres du Comité. Il semble qu'on aimerait avoir plus d'explications concernant:

- le genre de prêt (hypothèque, action privilégiée ou autres titres)
- le nom et la catégorie du débiteur (personne, municipalité, corporation, gouvernement, etc.)
- le taux d'intérêt
- le refinancement ou l'horaire d'amortissement, ainsi que les conditions.
- l'oubli de dispositions
- l'autorité légale en vertu de laquelle chaque prêt a été consenti (ce poste propose le classement possible)
- la question du remboursement.

La meilleure source des données de base concernant ces sujets est probablement les dossiers de la direction de la vérification du ministère des Approvisionnements et Services. (C'est la direction qui rassemble les Comptes publics). Le Ministère a déclaré qu'il n'y avait pas de compilation des renseignements demandés et que la pré-

sentation convenable de cette dernière pour le Comité exigerait la mise en place d'un service et l'emploi de personnel supplémentaire.

#### Sujet

Possibilité de fournir au Comité «l'ensemble du programme de dépenses du gouvernement avec le plus de détails possible par rapport à l'année précédente et au produit national brut».

#### Réponse

La dernière citation est celle du président (voir page 23:23 des délibérations). Il ressort que le désir des membres du Comité était d'obtenir non seulement les chiffres figurant dans le budget mais de plus:

—tous les prêts, avances et apports dont on n'exige pas l'insertion dans les lois des subsides et qui n'apparaissent pas couramment dans le budget.

—les mises de fonds des caisses comme celle du fonds de placement du Régime de pensions du Canada et le fonds de l'assurance-chômage.

—tous les déboursés des sociétés de l'État comme le CN

—Tous ou du moins les déboursés de sociétés financées par le gouvernement comme la Panartic ou d'autres organismes dans lesquels le gouvernement détient des actions.

On s'attendrait à ce que les renseignements requis s'appliquent à l'année à venir, aussi bien qu'à celle qui n'est pas complètement terminée ou qui vient de se terminer. Cette seule demande exige à elle seule une collecte de renseignements beaucoup plus complète que celle faite maintenant.

De plus, pour établir des prévisions complètes du programme des dépenses du gouvernement, il faudrait des renseignements très complets portant sur les ressources, aussi bien du solde courant que des revenus envisagés, qu'il s'agisse d'impôts, d'intérêts sur les investissements ou autres.

Si on représentait la portée globale des déboursés du gouvernement comme un grand cercle, il y aurait alors au centre un tout petit cercle représentant les déboursés budgétaires de nature non législative et quelques déboursés non budgétaires. Les lois des subsides traitent du contenu du petit cercle et il y aurait une série de cercles concentriques se superposant pour représenter l'ensemble.

Le petit cercle représente:

1. les déboursés budgétaires qui doivent être inclus dans les lois des subsides.
2. Les déboursés non budgétaires qui doivent être compris dans les lois appropriées.

Les cercles concentriques représentent:

3. les déboursés budgétaires de nature législative (présentés dans le budget à titre de renseignements seulement).
4. les déboursés non budgétaires approuvés en vertu de lois autres que des lois de subsides.
5. paiements de prestations provenant de fonds de pensions pour les employés du gouvernement et de fonds comme le CAC et RPC.
6. prêts aux provinces et aux agences provinciales provenant du fonds de placements du RPC.

7. déboursés des sociétés d'État faits à même leur propre revenu ou faits à partir de prêts obtenus de sources autres que celles mentionnées ci-dessus.

8. les impôts que le gouvernement prélève pour le compte des provinces.

Seuls les trois premiers postes ci-dessus relèvent du budget.

Il se poserait de sérieux problèmes de conception dans l'élaboration de l'exposé des déboursés budgétaires du gouvernement. Voici quelques-uns des problèmes qui me viennent immédiatement à l'esprit.

a) La plupart des reçus du fonds d'assurance-chômage et du Régime de pensions du Canada proviennent des employeurs et des employés. Jusqu'à quel point faut-il considérer ces déboursés comme des dépenses du «gouvernement»?

b) Le degré de dépendance économique des sociétés d'État face au gouvernement varie grandement. Les pages 1 et 2 du dernier volume des comptes publics établissent 31 sociétés d'État et autres organismes qui n'étaient que partiellement dépendants ou pas du tout du gouvernement au cours de l'année budgétaire en question. Par exemple, la Compagnie des jeunes Canadiens ne peut que retirer des sommes d'argent non dépensées et qui lui auraient été consacrées en vertu de lois subsides de l'année précédente; le CN lui, emprunte de l'argent provenant du gouvernement et d'autres sources et reçoit des subventions pour combler son déficit; la Société Polymer, elle, n'emprunte pas en général du gouvernement. Au Comité, on a mentionné la société Panartic qui n'est pas une société d'État, mais, comme Telesat, une société d'intérêt public de laquelle le gouvernement est le principal actionnaire.

c) Devrait-on considérer les déboursés du gouvernement d'après la comptabilité d'exercice ou d'après les capitaux ou un peu d'après l'un et l'autre? La comptabilité d'exercice peut permettre de mieux mesurer l'influence du gouvernement sur l'économie, puisque les paiements comptants peuvent avoir lieu entre-temps. Cependant, la comptabilité d'exercice est difficilement applicable en vertu des régimes financiers du gouvernement établis dans la loi sur l'administration financière.

d) L'année budgétaire n'est pas la même pour toutes les sociétés d'État. Si les prévisions en détail de toutes les sociétés étaient disponibles, il faudrait qu'elles le soient sur une base commune, probablement en tenant compte de l'année budgétaire du gouvernement qui va d'avril à mars.

e) Beaucoup de rectifications s'imposeraient aux budgets et à d'autres montants pour s'assurer qu'ils ont le même fondement. Par exemple, quelques postes du budget précisent des montants pour des années à venir, mais la plupart ne le font pas. A l'occasion, le budget prévoit l'amortissement de prêts en plaçant le dernier montant du prêt comme déboursé budgétaire. Puisqu'il n'y a pas de comptant, ce poste ne correspondrait pas en substance aux autres postes.

Un système qui donnerait le détail des déboursés gouvernementaux que l'on a esquissé ici, nécessiterait l'embauche de personnel supplémentaire, un changement possible des institutions, l'établissement de nouvelles sources de renseignements et une grande coopération entre beaucoup de ministères et les sociétés d'État. Il est difficile, sans étude plus poussée, d'évaluer les ressources humaines nécessaires, mais d'après les grandes lignes esquissées ici, il faudrait former une petite division spécialisée en économie, c'est-à-dire engager six à dix économistes.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.



7. déboursés des sociétés d'État faits à même leur propre revenu ou faits à partir de prêts obtenus de sources autres que celles mentionnées ci-dessus.

8. les impôts que le gouvernement prélève pour le compte des provinces.

Seuls les trois premiers postes ci-dessus relèvent du budget.

Il se poserait de sérieux problèmes de conception dans l'élaboration de l'exposé des déboursés budgétaires du gouvernement. Voici quelques-uns des problèmes qui me viennent immédiatement à l'esprit:

a) La plupart des reçus du fonds d'assurance-chômage et du Régime de pensions du Canada proviennent des employeurs et des employés. Jusqu'à quel point faut-il considérer ces déboursés comme des dépenses du gouvernement?

b) Le degré de dépendance économique des sociétés d'État face au gouvernement varie grandement. Les pages 1 et 2 du dernier volume des comptes publics établissent 31 sociétés d'État et autres organismes qui n'étaient que partiellement dépendants ou pas du tout du gouvernement au cours de l'année budgétaire en question. Par exemple, la Compagnie des jeunes Canadiens ne peut que retirer des sommes d'argent non dépensées et qui lui auraient été consacrées en vertu de lois subsidiaires de l'année précédente; le CN lui emprunte de l'argent provenant du gouvernement et d'autres sources et reçoit des subventions pour combler son déficit; la Société Polymer, elle, s'emprunte pas en général du gouvernement. Au Comité, on a mentionné la société Panartic qui n'est pas une société d'État, mais, comme Telesat, une société d'intérêt public de laquelle le gouvernement est le principal actionnaire.

c) Devrait-on considérer les déboursés du gouvernement d'après la comptabilité d'exercice ou d'après les capitaux ou de peu d'après l'un et l'autre? La comptabilité d'exercice peut permettre de mieux mesurer l'influence du gouvernement sur l'économie; mais les paiements comptables peuvent avoir lieu en avance. Cependant, la comptabilité d'exercice est difficilement applicable en vertu des régimes financiers du gouvernement établis dans la loi sur l'administration financière.

d) L'année budgétaire n'est pas la même pour toutes les sociétés d'État. Si les provisions au détail de toutes les sociétés étaient déposées, il faudrait qu'elles le soient sur une base commune, probablement en tenant compte de l'année budgétaire du gouvernement qui va d'avril à mars.

e) Beaucoup de rectifications s'imposeraient aux budgets et à d'autres montants pour s'assurer qu'ils ont le même fondement. Par exemple, quelques postes du budget précisent des montants pour des années à venir, mais la plupart ne le font pas. À l'occasion, le budget prévoit l'amortissement de prêts en plaçant le dernier montant du prêt comme déboursé budgétaire. Puisqu'il n'y a pas de concept de poste ne correspondrait pas en substance aux autres postes.

Un système qui donnerait le détail des déboursés gouvernementaux que l'on a dépensés et qui inclurait le nombre de personnel supplémentaire et d'équipement fournis des institutions, l'établissement de statistiques précises de renseignements et une grande collaboration avec beaucoup de ministères et les sociétés d'État, n'est difficile, sans étude plus poussée, d'évaluer les dépenses humaines nécessaires, mais d'après les grandes enquêtes entreprises, il faudrait former une petite équipe spécialisée en économie, c'est-à-dire engager un à deux économistes.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.



QUATRIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1972

# SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

# FINANCES NATIONALES

*Président:* L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

---

Fascicule n° 2

---

LE MARDI 20 JUIN 1972

---

Seule et unique séance sur le Budget des dépenses déposé  
au Parlement pour l'année financière se terminant  
le 31 mars 1973

---

RAPPORT DU COMITÉ

---

(Témoins: Voir le procès-verbal)

APPENDICES «A» ET «B»



QUATRIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1973

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable Douglas D. Everett

Les honorables sénateurs:

- |                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| Aird                        | Isnor       |
| Beaubien                    | Laird       |
| Benidickson                 | Langlois    |
| Bourget                     | Manning     |
| Bourque                     | * Martin    |
| Buckwold                    | McDonald    |
| Croll                       | McLean      |
| Desruisseaux                | Méthot      |
| Everett                     | Molson      |
| * Flynn                     | Nichol      |
| Fournier                    | O'Leary     |
| (Madawaska-<br>Restigouche) | Paterson    |
| Gélinas                     | Phillips    |
| Grosart                     | Sparrow     |
| Hays                        | Walker—(27) |

(Quorum 7)

\* Membres d'office

LE MARDI 20 JUIN 1973

Seule et unique séance sur le Budget des dépenses déposée  
au Parlement pour l'année financière se terminant  
le 31 mars 1973

RAPPORT DU COMITÉ

(Témoins: Voir le procès-verbal)

APPENDICES A. ET B.

# Ordre de renvoi

## Rapport du Comité

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 24 février 1972:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner et faire rapport des dépenses proposées dans le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, en anticipation des bills fondés sur ledit Budget des dépenses qui seront présentés au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,  
Robert Fortier.

# Procès-verbaux

Le mardi 20 juin 1972

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 14 heures pour étudier le Budget des dépenses soumis au Parlement pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1973.

Présidents honorables sénateurs Everett (président), Beaudin, Bouchard, Bourque, Croll, Grosart, Jagan, MacDonald, Molson, Opatow, Paterson et Walker. (12)

Sur la proposition de l'honorable Croll, il est décidé d'imprimer 500 exemplaires du compte rendu en anglais et 500 en français.

Sur la proposition de l'honorable McDonald, il est décidé que les lettres de M. James A. MacDonald, du 28 avril et du 18 mai 1972, ainsi que les réponses aux questions relatives au budget supplémentaire (B), 1971-1972, seront publiées en appendice A et B.

## TÉMOINS:

M. D. F. Dewar, Sous-secrétaire (Direction des affaires financières);  
M. H. A. MacDonald, directeur général de la coordination budgétaire; les autres témoins ne sont énumérés que dans le rapport du Conseil du Trésor se trouvant en appendice à diverses questions concernant le budget des dépenses pour 1972-1973.

Il a été convenu à l'unanimité de confier la rédaction du rapport au président qui devra le présenter dès que possible.

À 18 heures, le Comitéève l'assemblée jusqu'à nouvelle convocation du président.

POUR COPIE CONFORME  
Le greffier du Comité,  
Gérard Lemire.

# Procès-verbaux

Le mardi 20 juin 1972.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 14 heures, pour étudier le Budget des dépenses soumis au Parlement pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1973.

*Présents:* Les honorables sénateurs Everett (*président*), Beaubien, Bourget, Bourque, Croll, Grosart, Isnor, McDonald, Molson, O'Leary, Paterson et Walker—(12).

Sur la proposition de l'honorable Croll, il est *décidé* d'imprimer 800 exemplaires du compte rendu en anglais et 300 en français.

Sur la proposition de l'honorable McDonald, il est *décidé* que les lettres de M. Bruce A. MacDonald du 26 avril et du 18 mai 1972, ainsi que les réponses aux questions relatives au budget supplémentaire (B), 1971-1972, seront publiées en appendice: A et B.

## TÉMOINS:

### *Conseil du Trésor:*

M. D. B. Dewar, Sous-secrétaire (Direction des programmes);

M. B. A. MacDonald, directeur général de la coordination budgétaire.

Les représentants du Conseil du Trésor se sont efforcés de répondre à diverses questions concernant le budget des dépenses pour 1972-1973.

Il a été *convenu* à l'unanimité de confier la rédaction du rapport au président qui devra le présenter dès que possible.

A 16 heures, le Comité lève la séance jusqu'à nouvelle convocation du président.

POUR COPIE CONFORME

Le greffier du Comité,  
Gérard Lemire.

# Rapport du Comité

Le mardi 20 juin 1972

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales auquel on a renvoyé le Budget des dépenses, déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 a examiné, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 24 février 1972 ledit Budget des dépenses et en fait rapport comme il suit:

1. Le Comité a été autorisé par le Sénat, comme il est consigné dans les *Procès-verbaux* du Sénat du 24 février 1972 à « examiner les dépenses proposées dans le budget des dépenses, déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, et à faire rapport à ce sujet, en anticipation des bills fondés sur ledit Budget des dépenses qui sera présenté au Sénat ».

2. Conformément à ce qui précède, votre Comité a tenu une réunion d'étude du Budget des dépenses et a entendu le témoignage de M. D. B. Dewar, sous-secrétaire de la Direction des programmes du Conseil du Trésor et celui de M. B. A. MacDonald, directeur général de la coordination budgétaire du Conseil du Trésor.

3. Le Budget principal des dépenses pour 1972-1973 s'élève à 15,749 millions de dollars alors que celui de 1971-1972 était de 14,352 millions de dollars. Sur le total du Budget principal pour 1972-1973, 7,460 millions de dollars constituent des dépenses statutaires et 8,109 millions de dollars représentent des crédits qu'on demande au Parlement d'autoriser. En plus de ces montants, on note 790 millions de dollars pour des postes de dépenses non budgétaires. La différence dans les dépenses budgétaires indiquées dans le Budget principal de 1971-1972 et 1972-1973 est de 1,397 millions de dollars, soit un pourcentage de 9.7 p. 100. Dans le passé, le Comité s'est intéressé à comparer le taux d'augmentation des dépenses et celui du produit national brut. Nos dernières données se rapportent au taux de variation du PNB entre 1971 et 1972 qui se situe à 9.1 p. 100.

4. Les dépenses statutaires représentent presque la moitié du montant total du Budget des dépenses. Elles englobent certains gros paiements tels que l'intérêt sur la dette publique, le paiement des transferts fiscaux aux provinces ainsi que les versements effectués aux provinces en vertu des programmes conjoints fédéraux-provinciaux. Les dépenses statutaires se sont accrues de 549 millions de dollars, soit 7.7 p. 100 entre le budget principal de l'exercice 1971-1972 et celui de l'exercice 1972-1973.

5. Votre Comité a noté qu'un changement apporté dans la comptabilité des paiements de prestations d'assurance-chômage a permis de réduire de 180 millions de dollars (111 millions en subventions et contributions gouvernementales et 69 millions en dépenses de fonctionnement), le Budget des dépenses d'une année. Le but de ce changement dans la méthode comptable est de minorer de

quelque 180 millions de dollars la somme des dépenses budgétaires et votre Comité recommande qu'à l'avenir les changements apportés aux méthodes comptables qui affectent la comparaison annuelle du Budget soient exposés plus clairement à l'attention du lecteur.

6. On trouvera ci-joint une liste comparative des différences ventilées entre le Budget principal pour l'exercice 1972-1973 et le total des prévisions budgétaires pour l'exercice 1971-1972. On doit noter qu'une des plus importantes augmentations s'inscrit au chapitre de la santé et du bien-être, augmentation qui en partie comprend 84 millions de dollars pour l'assurance frais médicaux et une autre augmentation de 100 millions pour les soins hospitaliers.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*  
D. D. Everett.

## Appendice du Rapport

	Budget principal 1972-1973	Dépenses prévues 1971-1972	Différence
(en millions de dollars)			
Santé et bien-être social	3,831	3,653	178
Expansion et soutien économiques	2,241	2,289	(48)
Dette publique	2,160	2,035	125
Défense	1,947	1,900	47
Paiements de transfert fiscal	1,307	1,396	(89)
Transport et commu- nications	1,110	1,035	75
Frais généraux internes	951	828	123
Services généraux du gouvernement	795	696	99
Aide à l'éducation	667	573	94
Affaires étrangères	372	319	53
Culture et loisirs	368	324	44
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	15,749	15,048	701

## Répartition des dépenses

Santé et bien-être social—augmentation de 178 millions de dollars

Augmentation principale:

Assurance frais médicaux	84 millions
Soins hospitaliers	100 millions
Régime d'assistance publique du Canada	47 millions
Logement et rénovation urbaine	35 millions

(Nota: Nous voyons ici une diminution compensatoire de 111 millions de dollars du fait qu'il n'y a pas eu de contribution budgétaire à la CAC en 1972-1973).

# Procès-verbaux

Expansion économique—diminution de 48 millions de dollars

Aide à la recherche industrielle et innovations 27 millions  
Petites augmentations multiples.

(Nota: Le total indique une diminution car les postes suivants, inclus dans les dépenses de 1971-1972, ne se répètent pas dans le budget principal de 1972-1973).

Aide à la formation 76 millions  
Initiatives locales 120 millions  
Recensement de 1971 24 millions  
Soutien des prix des porcs 22 millions  
Défense nationale (augmentation de 47 millions).

Plafond ajusté d'après la parité des salaires.  
Paiements de transfert fiscal—diminution de 89 millions de dollars.

Les paiements de 1972-1973 sont moins élevés qu'en 1971-1972 du fait de la terminaison de l'impôt de succession au palier fédéral et, par voie de conséquence de la part provinciale.

Transport et communications—augmentation de 75 millions de dollars.

Augmentation dans presque tous les secteurs, la plus importante pour les Postes—42 millions de dollars.

Frais généraux internes—augmentation de 122 millions de dollars.

Programme du logement des Travaux publics 22 millions  
Bilinguisme dans la Fonction publique 25 millions

Pension de retraite de la Fonction publique et régime d'assurance-santé 58 millions

Services généraux du gouvernement—augmentation de 99 millions de dollars

Revenu national (Impôts 21, douanes et accise) 31 millions

La Gendarmerie royale du Canada 23 millions

Les Gouvernements des Territoires 14 millions

Programme de la consommation (y compris les aliments et les drogues) 12 millions

Aide à l'éducation—augmentation de 94 millions de dollars.

Versements aux provinces, Éducation post-secondaire 80 millions

Bilinguisme 10 millions

Régime de prêts aux étudiants 4 millions

Affaires étrangères—augmentation de 53 millions de dollars.

Programme d'assistance, subvention aux pays en voie de développement 36 millions

Ministère des Affaires extérieures 10 millions

Culture et loisirs—augmentation de 44 millions de dollars.

Société Radio-Canada 26 millions

Budget	
1972-1973	1971-1972
15 749	15 048
701	701
388	384
373	319
297	297
795	896
1 110	1 035

Répartition des dépenses

Santé et bien-être social—augmentation de 178 millions de dollars

Augmentation principale:

Soins hospitaliers 100 millions  
Médicaments et soins médicaux 84 millions

Logement et rénovation urbaine 35 millions  
Régime d'assistance publique du Canada 47 millions  
Soins hospitaliers 100 millions

(Nota: Nous voyons ici une diminution comparative de 111 millions de dollars du fait qu'il n'y a pas eu de contribution budgétaire à la CAC en 1972-1973.)

Le Budget principal des dépenses pour 1972-1973 s'élève à 15 749 millions de dollars alors que celui de 1971-1972 était de 15 048 millions de dollars. Sur le total du Budget principal pour 1972-1973, 7 450 millions de dollars consistent des dépenses statutaires et 8 299 millions de dollars représentent des crédits qu'on demande au Parlement d'autoriser. En plus de ces montants, on note 780 millions de dollars pour des postes de dépenses non budgétaires. La différence dans les dépenses budgétaires indiquées dans le Budget principal de 1971-1972 et 1972-1973 est de 1 397 millions de dollars, soit un pourcentage de 9,1 p. 100. Dans le passé, le Comité s'est intéressé à comparer le taux d'augmentation des dépenses et celui du produit national brut. Nos dernières données se rapportent au taux de variation du PIB entre 1971 et 1972 qui se situe à 9,1 p. 100.

Les dépenses statutaires représentent presque la moitié du montant total du Budget des dépenses. Elles englobent certains gros paiements tels que l'intérêt sur la dette publique, le paiement des transferts fiscaux aux provinces ainsi que les versements effectués aux provinces en vertu des programmes fédéraux. Les dépenses statutaires se sont accrues de 548 millions de dollars, soit 3,7 p. 100 entre le budget principal de l'exercice 1971-1972 et celui de l'exercice 1972-1973.

Le Comité a noté qu'un changement apporté dans la comptabilité des paiements de prestations d'assurance-chômage a permis de réduire de 180 millions de dollars (111 millions en subventions et contributions gouvernementales et 69 millions en dépenses de fonctionnement) le Budget des dépenses d'une année. Le but de ce changement dans la méthode comptable est de montrer de

# Le Comité sénatorial permanent des finances nationales

## Témoignages

Ottawa, le mardi 20 juin 1972.

Le Comité sénatorial des Finances nationales à qui a été confiée l'étude du Budget des dépenses soumis au Parlement pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1973, se réunit aujourd'hui à 14 heures, sous la présidence du sénateur Douglas D. Everett.

**Le président:** Honorables sénateurs, je voudrais déposer deux lettres. La première est de M. MacDonald, directeur général de la Coordination budgétaire au Conseil du Trésor, et concerne des questions qui ont été posées lors de la dernière réunion du Comité au sujet du Budget supplémentaire (B) pour l'année financière 1971-1972.

La deuxième lettre émane aussi de M. MacDonald, elle date du 18 mai et comporte les renseignements demandés par certains honorables sénateurs lors de la dernière réunion du Comité au sujet du Budget supplémentaire (B) pour l'année financière 1971-1972.

M'autorisez-vous à déposer ces documents?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** M'autorisez-vous à les faire publier en appendice aux Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** La première lettre constituera l'appendice «A» et la deuxième lettre l'appendice «B». (*Appendice «A», p. 23 et Appendice «B», p. 26*).

**Le président:** Honorables sénateurs, nous avons aujourd'hui, avec nous, M. D. B. Dewar, sous-secrétaire de la Direction des programmes du Conseil du Trésor; et M. Bruce A. MacDonald, directeur général de la Coordination budgétaire au Conseil du Trésor. Les honorables sénateurs seront heureux que M. Dewar leur présente une déclaration d'ouverture si tel est son désir.

**M. D. B. Dewar, sous-secrétaire de la Direction des programmes du Conseil du Trésor:** Monsieur le président, honorables sénateurs, le Budget des dépenses pour 1972-1973 représente un chiffre global de 15,749 millions de dollars en dépenses budgétaires. Près de la moitié de cette somme, soit 7,640 millions de dollars, est de nature statutaire, c'est-à-dire découle de lois approuvées dans le passé par le Parlement et toujours en vigueur. Les 8,109 millions de dollars restants devront être autorisés par de nouvelles lois portant affectation de crédits. Le Budget des dépenses demande aussi l'autorisation de prêts se montant à 790 millions de dollars.

Le Budget des dépenses pour 1971-1972 contenait 14,352 millions de dollars de dépenses budgétaires. D'une année à l'autre, l'augmentation a donc été de 1,397 millions de dollars, soit 9.7 p. 100.

Dans le passé, le Comité s'est intéressé à la comparaison entre le taux de croissance des dépenses et celui du Produit national brut. Le chiffre le plus récent dont nous disposons en ce qui concerne le taux de croissance du Produit national brut correspond aux années 1971 et 1972 et est de 9.1 p. 100. Je ne dispose d'aucune prévision relative au taux de croissance entre 1972 et 1973.

**Le sénateur Isnor:** Le chiffre de 9.1 p. 100 représente-t-il l'augmentation par rapport à l'année précédente?

**M. Dewar:** Oui, il s'agit du taux de croissance du PNB de 1971 à 1972.

Comme d'habitude, les dépenses statutaires représentent près de 50 p. 100 de l'ensemble du budget des dépenses. Il s'agit de certains paiements très importants tels que l'intérêt de la dette publique, les paiements de transfert fiscal aux provinces et les paiements aux provinces au titre des programmes à coûts partagés. Les dépenses statutaires ont augmenté de 549 millions de dollars, soit 7.7 p. 100 entre le budget des dépenses pour 1971-1972 et 1972-1973.

Le budget des dépenses contient cette année certains renseignements supplémentaires. Dans de nombreux cas, les programmes engendrent des recettes. Autrefois, les seuls renseignements figurant dans le budget des dépenses consistaient en une indication des recettes totales que l'on estimait devoir être créditées directement au programme lui-même ainsi que le total devant être crédité aux recettes générales. Pour la première fois nous indiquons dans le budget des dépenses le détail des sources de recettes, comme par exemple les ventes de permis, le produit des ventes ou les services et droits.

**Le président:** Pourriez-vous nous en donner un exemple, monsieur Dewar?

**M. Dewar:** A la page 2-12, dans le chapitre du ministère de l'Agriculture, on voit en bas de la colonne de gauche, dans le cadre du programme de recherche, en dessous du titre «Total des prévisions», «Moins—Crédits portés en recette» et ensuite une répartition entre «Produit des ventes», «Location de maisons» et «Autres». C'est là le détail des sources de revenu dont je voulais parler.

**Le président:** Pourriez-vous nous expliquer ces détails plus avant?

**M. Dewar:** Non, nous ne le pouvons pas. Le Ministère pourrait peut-être vous fournir plus de renseignements si vous le lui demandiez.

**Le président:** Il s'agirait de renseignements propres à ce Ministère?

**M. Dewar:** Oui.

**Le sénateur Grosart:** De quelles ventes s'agit-il en général? Avez-vous une idée approximative de cela?

**M. Dewar:** M. MacDonald le sait et peut vous l'indiquer.

**M. B. A. MacDonald, Directeur général de la Coordination budgétaire au Conseil du Trésor:** J'ai travaillé pour le ministère de l'Agriculture. La direction des Recherches possède des quantités de poulets qui produisent des œufs et elle vend ceux-ci à des sociétés d'emballage. Diverses expériences permettent d'obtenir certains produits, de la nourriture parfaitement comestible qui est alors vendue; une partie des recettes est créditée à ce poste et une autre partie au Fonds du revenu consolidé.

**Le sénateur Grosart:** Comment procédez-vous à cette répartition? Vous dites qu'une partie des recettes est attribuée au Fonds du revenu consolidé.

**M. MacDonald:** Chaque fois que des produits de vente ou d'une autre source sont crédités à un poste du budget, il faut que cela soit stipulé dans le libellé de ce poste. Dans certains cas, les recettes correspondant à un programme n'ont aucun rapport avec le fonctionnement de ce programme; il ne s'agit pas de recettes pouvant être engendrées par le programme et il serait illogique de les créditer à ce poste. Elles sont alors attribuées en général directement au Fonds du revenu consolidé plutôt que de les utiliser pour compenser les frais prévus du programme.

**Le sénateur Grosart:** Cette innovation qui consiste à créditer ou compenser ces sommes est-elle nouvelle ou est-ce seulement leur indication qui est nouvelle?

**M. MacDonald:** L'indication est nouvelle mais pas le fait lui-même.

**Le président:** Les faits n'ont pas changé?

**M. MacDonald:** Non.

**Le président:** Les services de recherche de l'Agriculture avaient jadis croisé un buffle et une vache et cela avait donné un «cattalo»; cet animal devait être assez résistant pour pouvoir rester à l'extérieur mais il était rétif et personne ne pouvait l'approcher. Je pense qu'ils ont vendu cet animal à qui le voulait. Est-ce que ce détail serait inclus?

**M. MacDonald:** Je le suppose, mais je ne connais pas ce cas particulier.

**M. Dewar:** Pour terminer ma déclaration, monsieur le président, je vous indiquerai que je serais heureux d'essayer de répondre à toutes les questions que les sénateurs pourront me poser au sujet du contenu du Livre bleu. Vous comprendrez, j'en suis sûr, que pour la plupart des points de détail, je devrai vous renvoyer au ministère concerné ou, si vous le préférez, faire en sorte que les renseignements vous soient communiqués plus tard par écrit. Merci, monsieur le président.

**Le président:** Honorables sénateurs, avant que nous passions aux questions, je voudrais dire que, lorsque nous étudions le budget des dépenses, nous n'étudions pas généralement chaque poste en détail car c'est ce à quoi procède l'autre endroit au cours de nombreuses

réunions, nous nous intéressons plutôt à la façon dont les choses sont indiquées. Cela ne veut pas dire que les sénateurs, si tel est leur désir, ne peuvent pas poser des questions précises. C'est tout au moins ainsi que nous avons l'habitude de procéder.

**Le sénateur Grosart:** Ma première question concerne le chiffre total que nous a donné M. Dewar; il s'agit de 15,749,300,000 millions de dollars. Comme je l'ai dit précédemment, ce chiffre ne représente pas vraiment les dépenses totales du gouvernement fédéral. Je crois juste de demander des précisions au sujet des dépenses totales du gouvernement.

Le chiffre le plus exact que j'aie pu trouver figure à la page 50 de ce qui a succédé au Livre blanc, la «Revue Économique» où sous le titre «Dépense et Situation des Recettes du Gouvernement Fédéral—Comptabilité du Revenu National et des Dépenses», on trouve un chiffre de dépenses de 17,368 milliards de dollars. Ce chiffre est supérieur de 2 milliards à celui indiqué dans le budget. Pouvez-vous nous expliquer la raison de cette différence? Je sais qu'il y a une raison.

**M. Dewar:** J'aimerais vous dire à quoi est due cette différence. M. MacDonald pourrait ensuite vous parler avec plus de précision des chiffres.

Les sénateurs comprennent que le Livre bleu contient l'ensemble des demandes d'affectation des crédits effectués auprès du Parlement. Il ne contient pas, sinon à simple titre d'indication, les crédits qui ont déjà été autorisés par le Parlement pour les dépenses au titre d'autres lois, qu'il s'agisse de lois anciennes portant affectation de crédits ou d'autres statuts. C'est, je pense, la principale raison pour laquelle la somme demandée au Parlement, indiquée dans ce livre, est différente du chiffre total des dépenses publiques. Cela est dû à l'objectif même de ce livre. M. MacDonald pourra répondre avec plus de précision à la question du sénateur.

**Le sénateur Grosart:** Je pose cette question car je constate que le chiffre indiqué dans le Livre bleu est utilisé très souvent, même par des économistes, comme représentant le chiffre total des dépenses du gouvernement fédéral.

**M. MacDonald:** Le chiffre que vous avez cité est sans doute celui de la dernière année financière, 1971-1972.

**Le sénateur Grosart:** En effet.

**M. MacDonald:** Je crois qu'il s'agissait de 17,368 milliards de dollars.

**Le sénateur Grosart:** C'est exact.

**M. MacDonald:** La différence est donc d'environ 2 milliards de dollars. On en trouve une partie dans le budget sous la forme de prêts. En fait, si l'on prend en considération le Budget des dépenses et le Budget supplémentaire pour 1971-1972, il y a eu 1.3 milliard de dollars de prêts. J'indiquerais également qu'il y a toujours une différence entre les prévisions budgétaires et les dépenses. On l'évalue à un chiffre compris entre 1 et 1½ p. 100. Je ne peux donc pas vous donner une justification complète de ces chiffres.

Les autres principaux postes seraient des avances faites par le gouvernement au titre de la Loi nationale sur le

logement à la Société centrale d'hypothèques et de logement, au titre de la Loi sur la Société du crédit agricole pour les prêts aux agriculteurs, au titre de la Loi sur l'expansion de l'exportation pour les prêts, etc. Il y a un nombre relativement limité de crédits, dont le montant est légèrement inférieur à 1 milliard de dollars, en dehors de ce qui est mentionné dans le budget, au titre des dépenses budgétaires, des prêts, des investissements et des avances.

**Le sénateur Grosart:** Je voudrais seulement demander à M. MacDonald si je peux utiliser les chiffres qui figurent à la page 144 de la «Revue économique»; on y trouve le chiffre de 856 millions de dollars dans la répartition qui figure sous le titre: «Financement des institutions de prêts, y compris la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Société du crédit agricole, la Société pour l'expansion des exportations, l'Office du développement municipal et des prêts aux municipalités.» Dans le même tableau figurent des prêts accordés à d'autres sociétés de la Couronne, y compris l'Énergie atomique du Canada Limitée, Voie maritime du Saint-Laurent, Air Canada, Chemins de fer Nationaux du Canada et autres, pour un montant de 501 millions de dollars.

**M. MacDonald:** Certains des crédits de la seconde catégorie figurent dans le budget. Certaines des lois relatives à des sociétés de la Couronne n'autorisent pas le ministre des Finances à émettre des prêts et ceux-ci doivent donc être demandés dans le budget; mais en dehors de quelques-unes qui figurent dans votre liste, la différence est due à des prêts tels que ceux consentis à Air Canada, au CN et aux intermédiaires financiers dont il est question. Cette liste mentionne peut-être aussi les transactions de devises étrangères.

**Le sénateur Grosart:** Cela figure dans d'autres tableaux. Les devises étrangères sont généralement mentionnées en dernier. Il y a en général d'abord un total partiel où ne figurent pas les transactions de devises étrangères et ensuite un deuxième total en tenant compte.

**M. MacDonald:** En effet.

**Le président:** Sénateur Grosart, avez-vous d'autres questions à poser?

**Le sénateur Grosart:** Non.

**Le président:** Le sénateur McDonald voudrait poser une question.

**Le sénateur McDonald:** Monsieur le président, je remarque à la page 1-16 du budget des dépenses de 1962-1963, au chapitre du total des prévisions le chiffre de 6 milliards de dollars environ. Quelle est la différence entre le rapport entre ce chiffre et le produit national brut il y a dix ans et maintenant? Quel pourcentage du produit national brut représentent ces deux chiffres?

**M. Dewar:** Je pense que nous avons des renseignements à ce sujet.

**M. MacDonald:** En 1962, le produit national brut a été de 42.3 milliards de dollars. En 1971, dernière année pour laquelle nous avons ce chiffre, il a été de 92.1 milliards de dollars.

**Le président:** Ce chiffre couvre les années de 1962 à 1971?

**M. MacDonald:** Il s'agit de 42.3 milliards de dollars en 1962 et 92.1 milliards de dollars en 1971.

**Le président:** Merci.

**M. MacDonald:** Je n'ai pas calculé les pourcentages exacts. Je pense que, par rapport au PNB, les dépenses du gouvernement fédéral ont augmenté pendant cette période mais je n'ai pas les chiffres exacts.

**Le sénateur McDonald:** Les chiffres que nous avons devant nous semblent indiquer le contraire: le chiffre est passé, en neuf ans, de quarante-deux à quatre-vingt-douze.

**M. MacDonald:** Il est assez difficile de faire une comparaison directe sur cette période, à cause de l'évolution de certaines sortes de transactions. Le produit de certains impôts est transféré aux provinces remplaçant ainsi les paiements directs. Les chiffres des dépenses de 1962 et de 1971 ne sont donc pas vraiment comparables puisqu'ils ne recouvrent pas les mêmes choses.

**Le sénateur McDonald:** Avez-vous un pourcentage relatif aux dépenses totales du gouvernement pour cette même période; c'est-à-dire plus complet que le budget?

**Le sénateur Grosart:** Je peux vous les indiquer, ils figurent dans le Livre blanc.

**Le sénateur McDonald:** Je le sais.

**Le sénateur Grosart:** De 1961 à 1971, les recettes ont augmenté en moyenne de 11.8 p. 100 et le PNB de 9 p. 100. Il s'agit de tous les niveaux de gouvernement.

**Le sénateur McDonald:** De tous les gouvernements, en effet, mais ce n'est pas le chiffre que je désire. Je veux connaître les dépenses du gouvernement fédéral, et lui seul, pour cette période. Je ne demande pas obligatoirement les montants, mais je veux savoir quelle en a été l'évolution par rapport au produit national brut pendant ces dix dernières années. Par rapport au PNB, les sommes dépensées par le gouvernement fédéral ont-elles augmenté ou diminué ces dix dernières années?

**Le président:** Parlez-vous uniquement des biens et services ou également des paiements de transfert?

**Le sénateur McDonald:** De l'ensemble des dépenses, y compris les paiements de transfert.

**Le sénateur Grosart:** M. MacDonald a dit qu'il était difficile de répondre à cela à cause des transferts. Ce chiffre ne veut rien dire à cause des transferts. La seule façon d'obtenir un chiffre valable est de voir le rapport entre le PNB et l'ensemble des dépenses de tous les niveaux de gouvernement.

**Le sénateur McDonald:** Je comprends votre préoccupation, Sénateur Grosart, mais j'aimerais que le témoin réponde à ma question. Je connais les chiffres correspondant aux paiements de transfert et je suis capable de faire une soustraction afin de savoir pourquoi il faut demander de plus en plus d'argent au contribuable pour gérer notre pays, qu'il s'agisse du niveau municipal, provincial ou fédéral. Je voudrais savoir où se situe cette énorme augmentation. J'aimerais que le témoin me réponde s'il a les renseignements nécessaires au sujet de l'ensemble des dépenses du gouvernement fédéral, y compris les paiements de transfert.

**M. MacDonald:** Je ne dispose pas de ces renseignements ici. Nous pourrions les obtenir et vous les faire parvenir. On a déjà étudié ce que l'on appelle l'élasticité des revenus, l'élasticité des dépenses du gouvernement fédéral par rapport au produit national brut; on a ainsi constaté que les dépenses ont augmenté légèrement plus vite que les recettes. L'une des raisons en est le transfert des frais médicaux du secteur privé au secteur public. Nos propres calculs rapides à ce sujet révèlent que, au moins ces cinq dernières années, les frais médicaux suffisent à justifier le fait que le taux d'augmentation des dépenses gouvernementales soit supérieur à celui du produit national brut. Sans ces dépenses médicales, l'élasticité aurait été voisine de 1 alors qu'avec les dépenses médicales elle est voisine de 1.2.

**Le sénateur McDonald:** Ce chiffre est bien sûr contestable puisque les frais médicaux que vous transférez ainsi auraient pu exister sans l'intervention du gouvernement et sans programme d'assurance-médicale. Il y a une vive controverse au sujet des sommes dépensées lorsqu'il y a un programme médical national et lorsqu'il n'y en a pas; je suis l'un de ceux qui sont persuadés que les dépenses d'un pays dans le domaine de la santé sont beaucoup plus grandes lorsqu'une assurance-maladie existe que si celle-ci n'existait pas. Si vous pouviez, même plus tard, donner les renseignements que je vous demande, j'en serais très heureux. J'aimerais étudier ce sujet avec plus de précision.

**M. Dewar:** Je pense que nous pourrions vous communiquer ces chiffres très rapidement.

**Le sénateur Bourget:** Pourriez-vous également nous donner des chiffres relatifs au rapport entre l'augmentation des dépenses du gouvernement fédéral et celles des gouvernements provinciaux et des municipalités?

**M. Dewar:** Oui.

**Le sénateur O'Leary:** Quel pourcentage des 790 millions de dollars attribués aux prêts, investissements et avances constituerait des subventions? Rapportent-ils tous un intérêt au gouvernement, ou non?

**M. MacDonald:** Il s'agit toujours de prêts rapportant un intérêt mais une large partie de ces prêts sont accordés à des pays en voie de développement qui bénéficient d'un taux d'intérêt favorable étendu sur de longues années et parfois même annulé.

**M. Dewar:** Je voudrais faire quelque remarque à ce sujet. Certains prêts accordés aux pays en voie de développement ont un taux d'intérêt nul; il est donc inexact de dire que tous rapportent un intérêt. Je suppose que, en dehors de ce secteur, qui correspond à 200 millions de dollars sur les 700 millions de dollars environ de l'ensemble, la plupart des prêts rapportent un intérêt plus ou moins élevé.

**Le sénateur O'Leary:** Je ne voulais pas parler des pays en voie de développement, mais plutôt des prêts internes. Pensez-vous jamais récupérer le capital principal des prêts consentis à la Société Radio-Canada? Sinon, ne s'agit-il pas de subventions?

**Le président:** Les prêts actuels ou ceux effectués dans le passé à Radio-Canada sont-ils amortissables?

**M. MacDonald:** Non, ils ne sont pas amortis, ils figurent au passif de Radio-Canada.

**Le sénateur O'Leary:** Figurent-ils à son passif ou à son actif?

**M. MacDonald:** A son passif.

**Le sénateur O'Leary:** Mais aux actifs du gouvernement, même s'il sait bien qu'il ne les récupérera jamais? Certains sont sans doute assez vieux, n'est-ce pas?

**M. MacDonald:** Je ne sais pas depuis combien d'années certains de ces prêts aux fins d'investissement ont été accordés à Radio-Canada, mais il peut s'agir de cinq ans et même parfois encore plus.

**Le sénateur O'Leary:** Visent-ils à combler le déficit?

**M. MacDonald:** Non, les paiements relatifs au déficit d'exploitation sont effectués sous la forme de dépenses budgétaires.

**Le sénateur O'Leary:** Combien de fois les remboursements ont-ils eu lieu? Avez-vous jamais récupéré une partie du principal du prêt?

**M. MacDonald:** Je ne connais pas les sommes reçues en remboursement du principal des prêts depuis que ceux-ci ont été consentis à Radio-Canada. Toutefois, je ferai parvenir par écrit ces renseignements au président.

**Le sénateur Walker:** Comment Radio-Canada pourrait-elle effectuer un remboursement, puisqu'elle est en déficit chaque année?

**M. Dewar:** Les dispositions budgétaires relatives à la société Radio-Canada tiennent compte de son déficit d'exploitation et du coût des prêts qu'elle reçoit aux fins d'investissement; l'observation du sénateur me paraît très juste.

**Le sénateur McDonald:** Il s'agit de subventions; les seuls prêts concernent les investissements, n'est-ce pas?

**M. Dewar:** En effet.

**Le sénateur McDonald:** Et leur déficit d'exploitation est transformé en subventions?

**M. Dewar:** C'est exact, y compris ce crédit.

**Le sénateur Grosart:** S'agit-il d'une subvention ou d'une contribution?

**Des voix:** Oh!

**Le sénateur Grosart:** Il y a une grande différence entre les deux.

**M. MacDonald:** Oui, en ce sens qu'il s'agit d'un paiement attribué à la Société Radio-Canada pour couvrir les frais de fonctionnement de ces services de radio-diffusion. Je pense qu'il ne s'agit, techniquement parlant, ni d'une subvention ni d'une contribution.

**Le sénateur Grosart:** Il nous faut donc découvrir une nouvelle catégorie.

**Le sénateur McDonald:** Pourquoi effectuer ainsi une distinction entre les prêts normaux consentis aux fins de dépenses d'investissement et ceux auxquels vous donnez je ne sais quel nom, pour les frais de fonctionnement? Si vous effectuez une contribution, que vous l'appeliez

subvention ou autre chose, pour compenser le déficit de fonctionnement de Radio-Canada, comment peut-elle rembourser ce prêt, si on lui fournit chaque année des fonds destinés à payer son déficit? Sans bénéfices d'exploitation, comment rembourser un emprunt?

**M. MacDonald:** Monsieur le sénateur, le comité des Comptes publics de la Chambre a déjà été saisi deux ou trois fois de ce problème et les sous-ministres des Finances successifs qui ont eu la responsabilité des opérations en matière de prêts, ont défendu cette pratique en ce qui concerne Radio-Canada ainsi que d'autres organismes telle que la Commission de la Capitale nationale, en raison du fait que cela permet une présentation plus claire du bilan financier. Je ne suis pas vraiment assez compétent pour élaborer à ce sujet mais nous pourrions vous communiquer les arguments qui ont été proposés.

**Le sénateur McDonald:** Je les ai lus. Ils ne sont pas très convaincants. C'est le seul commentaire que je puisse faire à leur égard.

**Le sénateur Croll:** Puis-je passer maintenant à l'Auditeur général? Avez-vous un exemplaire de son rapport devant vous?

**M. Dewar:** Non, je n'en ai pas.

**Le sénateur Croll:** Oh! j'avais pensé que vous l'auriez appris par cœur. Ce n'est pas la peine que je le lise. Vous vous souvenez de la référence à l'affaiblissement du contrôle parlementaire? A la page 25 de son rapport, l'Auditeur général dit:

Nous avons fait mention, au paragraphe 47 de notre rapport de 1970, de l'inclusion dans les Prévisions budgétaires de 1969-1970, de montants qui n'étaient pas requis pour faire face aux dépenses arrivant en cours de paiement dans l'année. Ces montants ont cependant été inscrits comme dépenses de l'année, à cause de l'énoncé particulier de plusieurs crédits dans les lois portant affectation de crédits.

Puis il cite Radio-Canada, le Conseil des Ports nationaux et quelques autres organismes. Comment expliquez-vous cela? Les montants ne sont peut-être pas toujours les mêmes, mais ceci se répète régulièrement.

**M. MacDonald:** S'agit-il toujours des prêts, monsieur le sénateur, des subventions du Trésor?

**Le sénateur Croll:** Non, il s'agit du contrôle parlementaire. J'ai abandonné les prêts.

**M. MacDonald:** Je pense que cela se réfère à différents fonds non périmés.

**Le sénateur Croll:** Oui.

**M. MacDonald:** A cet égard, on s'est servi de l'énoncé particulier de plusieurs crédits du Parlement. En vertu des lois portant affectation de crédits on peut établir des réserves qui peuvent être reportées sur l'année suivante. Le Parlement a approuvé la création de ces réserves.

**Le sénateur Croll:** Il cite la loi sur l'administration financière:

Tout budget des dépenses soumis au Parlement doit porter sur les services arrivant en cours de paiement dans l'année financière.

C'est un extrait de la loi. Maintenant, vous dites qu'il y a report.

**M. MacDonald:** Oui, monsieur, généralement la Loi des subsides le permet. La Loi des subsides est également une loi du Parlement et elle est générique. D'après les légistes que nous avons consultés, son énoncé générique l'emporte sur celui de la Loi sur l'administration financière.

**Le sénateur Croll:** L'Auditeur général n'en a-t-il pas connaissance?

**M. MacDonald:** Nous lui en avons fait part, monsieur.

**Le sénateur Croll:** Il le sait? Je ne vois nulle part où on y fasse allusion mais je vais encore chercher.

**Le sénateur Grosart:** Si on considère les augmentations générales dans le budget de cette année, dans quelle catégorie générale peut-on les placer? Par exemple, au cours de la dernière année financière les transferts aux provinces, les dépenses en investissements et les transferts aux personnes représentaient les domaines où il y avait le plus d'augmentation. Ces domaines montrent des écarts considérables entre 1970 et 1971. Quelle est la situation cette année dans ces derniers?

**M. Dewar:** Je ne sais pas vraiment si on peut en parler en ce qui concerne ces catégories. Si vous voulez bien passer à la page suivante du livre, la page 1-32 nous donne une récapitulation des Prévisions budgétaires pour 1972-1973 par fonction. Je peux faire des commentaires sur le contenu de ces fonctions et sur les principaux changements survenus entre les deux années, si vous le désirez.

**Le sénateur Grosart:** J'avais l'intention d'étudier en détail le tableau suivant mais cela sera utile. Par exemple, on ne sépare pas dans ce tableau par fonction les transferts aux provinces et les transferts aux personnes dans la rubrique «Paiements de transfert fiscal».

**M. MacDonald:** Il s'agit ici de transferts aux provinces.

**Le sénateur Grosart:** C'est là que se pose le problème. Une fois de plus, les termes employés dans ce budget jette la confusion. Un transfert aux personnes est tout autant un transfert fiscal qu'un autre type de transfert et c'est dans ce sens qu'on l'utilise. Il ne faut pas chercher la raison de mon observation dans le budget lui-même mais dans un document qui s'y rattache très étroitement. Si on prend le livre blanc on trouve des chiffres totalement différents en ce qui concerne les besoins en «financement» du Gouvernement et les besoins «financiers» du Gouvernement. Si quelqu'un peut trouver quelque chose de plus confus que cela, qu'il me le dise. Encore une fois, c'est la même chose. Un transfert fiscal est tout autant un transfert à une personne qu'un transfert à une province; tout cela est fiscal. Toutefois, je ne m'étendrai pas sur ce point. Vous avez dit que vous alliez nous donner les éléments de ces fonctions.

**M. Dewar:** Si vous le désirez, monsieur le sénateur, je peux faire des commentaires au sujet des éléments principaux de chacune. En commençant par le haut «Services généraux du gouvernement», il y a une augmentation de 99.3 millions de dollars par rapport à l'année précédente,

et sur cette somme il y a 31 millions de dollars pour le ministère du Revenu national, 21 millions de dollars pour l'impôt et 10 millions de dollars pour les Douanes et accise. Cela inclut l'année au cours de laquelle ce ministère préparait ses opérations en vue des nouvelles lois sur l'imposition. Toujours dans cette même rubrique, 23 millions de dollars correspondent à une augmentation des dépenses de la Gendarmerie Royale du Canada, en grande partie pour répondre à l'augmentation de la population et à l'augmentation des engagements dans le pays envers les provinces. Ensuite, il y a 14 millions de dollars d'augmentation pour les dépenses pour les gouvernements territoriaux du Yukon et du Nord-ouest, et en fait, cela représente le déficit des budgets de ces gouvernements territoriaux. Finalement, environ 12 millions de dollars sont affectés aux services aux consommateurs, y compris le programme sur l'alimentation et les drogues ainsi que certains programmes du ministère de la Consommation et des corporations.

Si je peux passer à la fonction suivante, il y a une augmentation de 52 millions de dollars en ce qui concerne les affaires étrangères, et sur cette somme il y a une subvention de 36 millions de dollars pour l'aide aux pays en voie de développement. Le programme total d'aide à l'étranger est passé d'environ 430 millions de dollars à 490 millions de dollars entre 1971-1972 et 1972-1973, mais ce programme représente surtout des prêts et des subventions, et l'augmentation de 36 millions de dollars dans les subventions émerge ici à la rubrique des affaires étrangères. Ensuite, il y a 10 millions de dollars consacrés au ministère des Affaires extérieures et en particulier à ses opérations à l'étranger.

**Le sénateur Grosart:** A ce sujet, monsieur Dewar, pourriez-vous expliquer le chiffre que vous nous avez donné par rapport au chiffre qu'on trouve au bas de la page 1-36, sous la rubrique «Aide aux pays en voie de développement»? Il y a à cet endroit un chiffre de 371.6 millions de dollars.

**M. Dewar:** Oui, monsieur. Ce chiffre de 371.6 millions de dollars se divise en deux parties dans cette rubrique des affaires étrangères: «Relations extérieures», c'est-à-dire fonctionnement du ministère des Affaires extérieures, ce qui représente 109 millions de dollars; et «Aide aux pays en voie de développement», c'est-à-dire le programme d'aide à l'étranger, ce qui représente 262.3 millions de dollars. Sur ces 262.3 millions de dollars, 11.7 millions de dollars sont consacrés aux dépenses de fonctionnement de l'ACDI et par conséquent cela ne représente pas une subvention en soi. Les subventions et contributions représentaient 250 millions de dollars, et à cela il faudrait ajouter les «Prêts aux pays en voie de développement» en 1972-1973 pour arriver au chiffre total du programme d'aide étrangère de 490 millions de dollars, dans lequel les prêts représenteraient quelque chose de l'ordre de 240 millions de dollars. Je n'ai pas tous les détails.

**Le sénateur Grosart:** C'est de ce genre de problème que je parlais. Ici, on a «Relations extérieures», «Aide aux pays en voie de développement», et ces derniers ne constituent pas un chiffre total. Je sais que pour ce livre il s'agit d'un chiffre total, mais cela jette les personnes dans la confusion car c'est à ce chiffre qu'elles s'arrêtent, et on me l'a cité comme étant le chiffre de notre aide à l'étranger, alors qu'en fait le véritable chiffre est de

loin supérieur. Je ne sais pas ce qu'on peut faire à ce sujet. Par exemple, quelles sont les dépenses pour le Centre international de recherche et de développement?

**M. Dewar:** Les dépenses pour ce centre sont comprises dans le chiffre de 250 millions de dollars étant donné qu'il est financé par une subvention de l'ACDI.

**Le sénateur Grosart:** Alors, comment expliquez-vous la distinction faite entre notre aide multinationale et notre aide bilatérale dans ce tableau? D'après vous, cela implique-t-il des contributions aux organisations internationales? Je ne pense pas que cela puisse être à cause de cela.

**M. Dewar:** Non, monsieur. On ne peut pas faire cette distinction dans ce tableau. On peut rattacher «Contributions aux Organismes Internationaux» à la rubrique suivante «Cotisations et aide, Affaires extérieures». Cela représente la contribution du Canada au budget de l'Organisation des Nations Unies, de l'OTAN et des autres organisations internationales auxquelles nous appartenons, et cela ne se rattache pas à l'aide à l'étranger.

**Le sénateur Grosart:** Par conséquent, ces 262 millions de dollars représentent l'«Aide aux pays en voie de développement», mais il faudrait encore rajouter cette somme pour obtenir le chiffre réel.

**M. Dewar:** C'est exact, monsieur.

Si je peux me permettre de continuer en ce qui concerne cette page 1-32, à la rubrique «Défense», il y a une augmentation de 46 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Ce changement est, pour sa plus grande part, dû aux dépenses qu'entraîne ce qu'on appelle la parité de salaires, c'est-à-dire accorder un salaire égal à celui de la Fonction publique aux Forces armées. Je me rends compte que je simplifie à l'extrême. Il faut étudier les conditions de service comparatives dans les deux milieux, les bénéfices et les désavantages du service armé comparés à ceux de la Fonction publique, la rémunération nécessaire pour égaliser les conditions entre les services armés et ceux de la Fonction publique. C'est ce que nous avons tenté de faire.

**Le sénateur Grosart:** Peut-on dire que le salaire et les indemnités dans les Forces armées sont égaux pour un même travail à ceux de la Fonction publique d'une manière générale?

**M. Dewar:** Nous y sommes presque parvenus et c'est déjà un bon départ.

**Le sénateur Grosart:** Les membres des services armés ne semblent pas être du même avis. Bien sûr, on peut supposer qu'ils ne le seront jamais.

**Le sénateur McDonald:** Lorsque vous parlez de salaires, vous voulez sans doute parler de salaires et de pensions. N'y a-t-il pas eu aussi un réajustement des pensions?

**M. Dewar:** Oui, il y a aussi un réajustement des pensions.

**Le sénateur O'Leary:** Nous nous sommes efforcés de rattacher l'augmentation des dépenses nationales à l'augmentation du Produit national brut. Pouvez-vous me dire si le pourcentage de croissance du Produit national brut au cours des dix ans s'est maintenu au même niveau que la croissance de la dette nationale?

**M. MacDonald:** Malheureusement, nous n'avons pas ce chiffre, sénateur O'Leary, mais nous vous le communiquerons volontiers si nous l'obtenons.

**Le sénateur O'Leary:** N'est-il pas vrai que certaines dépenses créent des frais généraux qui, à leur tour impliquent de nouvelles dépenses? Que se passe-t-il si le Produit national brut connaît une chute spectaculaire au cours d'une période de dix ans et que les frais généraux et les dépenses attenantes demeurent les mêmes? Cela concerne-t-il jamais le Conseil du Trésor? C'est peut-être une question de politique; je ne sais.

**M. Dewar:** Sénateur O'Leary, je ne peux pas vraiment dire dans quelle mesure cela concerne ceux qui s'occupent des problèmes de politique, car je ne peux pas dire si c'est vraiment ce qui arriverait. Ce genre de problème serait surtout celui du ministère des Finances qui établit, ou tout du moins recommande, les politiques économiques et fiscales. Le Conseil du Trésor s'occupe essentiellement du budget des dépenses à l'intérieur du cadre qui nous a été fixé par les gouvernement.

**Le sénateur O'Leary:** Peut-on demander si les idées du Conseil du Trésor ne concordent pas toujours avec celles du ministère des Finances?

**Le sénateur Croll:** Elles ne concordent pas beaucoup.

**M. Dewar:** C'est assez exact, sénateur O'Leary.

**Le sénateur Grosart:** Pas plus qu'avec celles du ministère de l'Industrie et du Commerce.

**Le sénateur Walker:** En 1962-1963, le produit national brut était de 42.3 milliards de dollars et le chiffre du budget était de 6 milliards 48 millions de dollars. En 1971-1972, le produit national brut est passé à 92.1 milliards de dollars et le budget principal à 14 milliards 352 millions de dollars. Si le budget principal pour l'année 1971-72 avait été évalué sur la même base qu'en 1962-1963 il se serait monté environ à 13 milliards 143 millions de dollars. Par conséquent, il y a une augmentation d'environ 1 milliard 200 millions de dollars ce qui indique que le budget des dépenses dépasse le produit national brut. Ce chiffre de 1 milliard 200 millions de dollars représente une augmentation énorme. Vous avez indiqué que le budget principal comprend d'autres postes budgétaires qui n'étaient pas compris dans celui de l'année 1962-1963. Peut-on faire une comparaison entre les chiffres du produit national brut et du budget des dépenses de l'année 1962 et de l'année 1971?

**M. Dewar:** Sénateur Walker, il est difficile de comparer ces deux années sur une même base. M. MacDonald a parlé de l'introduction du programme d'assistance médicale, qui, si je ne m'abuse, s'est faite à cette époque. Par conséquent, cela influe sur les dépenses de l'année 1971 ce qui ne serait pas le cas pour 1962. Cela représente un transfert des dépenses du secteur privé au secteur public. C'est ce genre de facteur qui rend une comparaison sur une même base très difficile.

**Le sénateur Walker:** Oui, je l'avoue. Cela rend les commentaires pertinents sur l'augmentation des dépenses impossibles.

Par exemple, revenons à la page 1-32 et à la fonction «Santé et Bien-être». La Santé et le Bien-être représentent 24.3 p. 100 du budget total. Quel était le pourcentage en 1962? Comment peut-on évaluer l'énorme augmentation chaque année dans le budget? N'y a-t-il

pas un moyen de faire une comparaison? Quelqu'un y a sûrement pensé?

**M. Dewar:** Sénateur Walker, j'essaie de vous aider. Le mieux que je puisse faire, c'est vous dire que les chiffres sont connus, bien qu'ils ne soient pas sous forme de pourcentage. On pourrait d'ailleurs prendre le chiffre relatif à l'assistance médicale dans le budget de 1971 et comparer les deux chiffres. Cela pourrait se faire. D'une manière analogue, nous avons les données relatives à la Santé et au Bien-être pour 1964-1965, ainsi que les dépenses au titre de cette fonction pour 1971-1972. Cela figure dans ce livre. On peut faire cette analyse. Je n'ai pas les résultats de cette analyse pour le moment.

**Le président:** Vous faites allusion à la brochure «Où va l'argent de vos impôts». Elle présente les dépenses budgétaires totales pour 1964-1965, année la plus récente pour laquelle on ait ces chiffres.

**Le sénateur Walker:** M. MacDonald a indiqué qu'il y avait eu une augmentation substantielle dans le budget provoquée par l'augmentation des prestations pour la santé et le bien-être. Je suis d'accord. Cela joue-t-il vraiment un grand rôle dans l'augmentation énorme du budget lorsqu'on le compare au produit national brut?

**Le président:** Je suis certain que les chiffres de 1964-1965 vous intéresseront. Les dépenses budgétaires totales étaient de \$7,218,000,000 dont \$1,824,000,000 pour la Santé et le Bien-être.

**Le sénateur McDonald:** Quel pourcentage cela fait-il?

**Le sénateur Bourget:** Cela ferait environ 25 p. 100.

**Le sénateur Walker:** Le tableau indique 24.3 p. 100.

**Le président:** Cela ferait 25.27 p. 100. En 1972-1973, les dépenses totales sont de 15,749,300,000 millions de dollars, dont 3,831,100 millions de dollars pour la Santé nationale et le Bien-être ou 24.235 p. 100.

**Le sénateur McDonald:** Quand le régime national médical est-il entré en application?

**Le sénateur Croll:** En 1968.

**Le sénateur McDonald:** Cela détruit votre argument de transfert du secteur privé au secteur public. Les dépenses de santé et de bien-être représentent environ le même pourcentage du produit national brut aujourd'hui qu'elles le faisaient avant l'introduction du régime médical.

**M. Dewar:** Oui, je l'admets.

**M. MacDonald:** Un pourcentage plus élevé du produit national brut, mais environ le même pourcentage du budget.

**Le sénateur Grosart:** J'ajouterais, monsieur le président, que ces chiffres sont connus. Une ventilation totale des comparaisons par ministère, fonction et secteur est publiée. Toutefois, il s'agit plutôt de comptes publics que de budget.

Serait-il possible que M. Dewar poursuive son intéressante analyse du tableau n° 4?

**M. Dewar:** La fonction suivante dans le tableau n° 4 au sujet de laquelle j'ai l'intention de parler est «Transports et Communications», et elle montre une augmentation de 74.7 millions de dollars par rapport à l'année précédente. L'augmentation est générale dans cette fonction et elle comprend le ministère des Transports, les Postes, le

ministère des Communications et ses agences connexes, mais l'élément le plus important est les Postes qui représentent 42 millions de dollars de ces 75 millions de dollars d'augmentation.

Il y a une diminution de 48.2 millions de dollars dans la fonction «Expansion et soutien économique». Cette situation est plutôt spéciale, monsieur le président.

**Le sénateur Walker:** Parce qu'il s'agit d'une diminution?

**M. Dewar:** Oui, elle est provoquée par la situation spéciale dans cette fonction. En fait, il y a eu des augmentations dans un certain nombre de domaines, tels que l'aide à l'innovation industrielle et à la recherche et au développement. Cependant, il y a certaines dépenses de 1971-1972 qui ne se répètent pas en 1972-1973, la plus importante étant les \$120 millions pour les programmes d'initiatives locales. Il y a aussi le recensement de 1971.

**Le sénateur Isnor:** Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions en ce qui concerne le déficit des postes. Quel était-il l'année dernière par rapport aux années précédentes?

**M. MacDonald:** Si je peux me permettre, monsieur le sénateur, le chiffre qu'a cité M. Dewar ne représente pas le déficit des Postes mais celui de l'augmentation des dépenses. Les Postes ne sont pas traitées comme une société de la Couronne pour laquelle le gouvernement paie le déficit. Presque toutes les recettes des postes sont portées directement au crédit du fonds du revenu consolidé. Les dépenses des Postes sont traitées également de la même manière que celles de tous les autres ministères.

**Le sénateur Isnor:** Vous me dites qu'on ne tient pas compte des dépenses et des recettes des postes, après les augmentations qui ont eu lieu il y a deux ans?

**M. MacDonald:** On en tient compte, mais je souligne simplement que les dépenses des Postes sont traitées, dans le budget, exactement comme celles, par exemple, du ministère de l'Agriculture. En substance, ce sont plutôt les dépenses totales des postes qui entrent dans le budget que leur déficit.

**Le sénateur Isnor:** Ne tenez-vous pas compte d'une manière quelconque de l'augmentation des tarifs des postes lorsque vous évaluez les recettes et les dépenses, pour pouvoir faire une comparaison?

**Le président:** Cela ne veut pas dire qu'on ne pourrait pas faire une déclaration séparée. Je crois que M. MacDonald signale simplement qu'aux fins de ce budget le revenu général est porté au crédit du fonds du revenu consolidé. Il ne s'agit pas de combler le déficit. Je suppose qu'on a fait une telle séparation?

**M. MacDonald:** Oui. Le calcul du déficit pour les années 1970-1971, 1971-1972 et 1972-1973 figure à la page 19-6 du budget.

**Le sénateur Isnor:** Je voudrais savoir s'il était judicieux d'augmenter le tarif des postes, et quels ont été les résultats de ces augmentations. Naturellement, lorsqu'on fait un changement c'est dans un but de rentabilité.

**Le président:** Cela ne semble pas avoir eu beaucoup d'effet. Le déficit est resté approximativement le même, diminuant très légèrement. Il était de 95 millions de

dollars en 1970-1971, il est passé à 87 millions de dollars en 1971-1972, et on prévoit qu'il tombera à 71 millions de dollars cette année.

**M. Dewar:** Monsieur le président, un programme de modernisation est mis en application en ce moment dans les Postes, impliquant une augmentation des dépenses, ce qui représente un des facteurs auxquels j'ai fait allusion il y a quelques instants en parlant d'une augmentation de dépenses d'environ 40 millions de dollars en 1972-1973 par rapport à l'année précédente pour les Postes. Les chiffres figurant aux pages 19-6 et 19-7 indiquent que le déficit des postes à quelque peu diminué, en dépit de cette modernisation qui entraîne une augmentation des dépenses.

**Le président:** Un instant. Vous semblez supposer que cette augmentation des dépenses est comprise dans ce chiffre. Je ne pense pas que cela soit exact. Ces dépenses sont séparées, si bien qu'en 1972-1973 il s'agit des prévisions concernant les dépenses d'investissements, les subventions et les contributions.

**M. Dewar:** Le tableau des pages 19-6 et 19-7 est la continuation de celui qui se trouve sur les deux pages précédentes et qui donne la liste des dépenses des Postes. Cela tient compte des produits à valoir sur le crédit ainsi que d'autres dépenses menant jusqu'au «total des prévisions» au bas de la page 19-5. De ce chiffre on retire les produits portés en recettes et on obtient le déficit. Je pense qu'il y a ici un rapport entre le déficit et les dépenses.

**Le président:** Par exemple, le déficit prévu pour 1972-1973 est de 72 millions de dollars, ou \$71,645,000. Cela passe à \$82,487,000 si on tient compte des dépenses en investissements, des subventions et des contributions.

**Le sénateur Isnor:** Le déficit augmente de 10 millions de dollars.

**Le président:** C'est exact. Il semble qu'il y ait un déficit de \$71,500,000. Si on y ajoute les dépenses en investissements se montant à 11 millions de dollars cela nous donne \$82,500,000.

**Le sénateur McDonald:** La dépense en investissements n'a-t-elle pas eu pour résultat de diminuer les pertes de fonctionnement?

**Le président:** C'est ce qu'on espérait. C'est ce que M. Dewar était en train de démontrer. On espérait que grâce à la modernisation l'efficacité serait accrue.

**M. Dewar:** Ce que je voulais montrer c'était qu'à la page 19-7, à droite, vous noterez que le chiffre du déficit total, tenant compte du fonctionnement et de l'investissement, était de 100 millions de dollars en 1970-1971; 95 millions de dollars en 1971-1972, et on prévoit un chiffre de 82 millions de dollars en 1972-1973.

**Le sénateur Isnor:** Je ne sais pas si je me suis très bien expliqué, monsieur le président, mais les avis n'ont pas été unanimes lorsque le gouvernement a augmenté les tarifs postaux. Je pense que cette augmentation s'est réfléchi dans le déficit des années suivantes. J'aimerais savoir si je me trompe. Je ne sais si un certain nombre de sociétés ont abandonné leurs envois postaux à cause de l'augmentation des frais. Je me demande si oui ou non cette décision a été sage. C'est ce que je veux savoir.

**Le président:** Je doute fort que nous en puissions en trancher ici. Nous pourrions poser la question au ministre des Postes. Cela vous aidera peut-être, monsieur le sénateur, si je vous dis que le revenu du Ministère est passé de 337 millions de dollars en 1970-1971 à 480 millions de dollars, prévus, en 1972-1973. Cela représente une augmentation de 140 millions de dollars. Il faut, bien sûr, imputer une partie de cela à l'augmentation du volume traité, mais je pense qu'également dans l'ensemble, cela sera dû à l'augmentation des tarifs. Cela semble indiquer que l'augmentation des tarifs a augmenté les recettes. Les dépenses de ce Ministère et d'autres ministères sont passées de 97 millions de dollars cette année à 110 millions de dollars pour l'année suivante. On prévoit qu'elles resteront à 110 millions de dollars cette année. Par conséquent, on peut en tirer la conclusion que l'augmentation des tarifs a certainement réussi à faire augmenter les recettes du Ministère et à faire diminuer le déficit.

**Le sénateur Beaubien:** Si les salaires sont passés à 330 millions de dollars et que le revenu brut est de 480 millions de dollars, où est passé le reste de l'argent?

**Le sénateur Bourget:** Où avez-vous eu ces chiffres?

**Le sénateur Beaubien:** Je croyais que le président nous avait donné ces chiffres. Les tarifs ont fait passer les recettes de 330 millions de dollars à 480 millions de dollars.

**Le président:** Je m'excuse, je vous ai donné les mauvais chiffres. Ce passage de 337 millions de dollars à 480 millions de dollars représente le revenu total.

**M. MacDonald:** Il s'agit du revenu total qui est porté directement au crédit du fonds du revenu consolidé. Il y a un revenu supplémentaire de 30 millions de dollars à la page précédente qui est redéposé directement par les Postes en vertu de la Loi sur les Postes. Je pense qu'il est plus exact de dire que les recettes totales sont passées d'environ 352 millions de dollars à 510 millions de dollars.

**Le président:** Le chiffre que j'ai oublié de donner concernait les dépenses, qui semblent être des dépenses de fonctionnement, à la page 1908. Elles sont passées de 445 millions de dollars, rectifiez, si je me trompe, monsieur MacDonald, en 1970-1971 à 493 millions de dollars en 1971-1972, et la prévision pour 1972-1973 est de 538 millions de dollars.

**Le sénateur Beaubien:** Cinq cent trente-huit millions de dollars représente la prévision.

**Le sénateur Molson:** Pourquoi ce Ministère a-t-il cette grande rubrique aux pages 19-4 et 19-5 «Déboursés sur les recettes»? Vous avez dit un peu plus tôt, monsieur le président, que les recettes étaient portées au crédit du fonds général. Ici, il y a des «Produits à valoir sur le crédit» et des «Déboursés sur les recettes». Puis il y a les «Produits portés en recettes». Pourquoi toutes ces différentes catégories?

**M. MacDonald:** Ce sont les dispositions de la Loi sur les Postes qui ont placé les Postes dans une situation quelque peu différente des autres ministères en ce qui concerne les dépenses et les recettes. Par exemple, il y a certains receveurs des Postes qui ont leur bureau dans des petites pharmacies ou dans de petits établissements.

Ils sont directement payés sur les recettes des Postes plutôt que sur le fonds du revenu consolidé.

**Le sénateur Molson:** Pourquoi?

**M. MacDonald:** Je ne peux pas vous répondre.

**Le sénateur Molson:** Je me demandais justement si vous pouviez me répondre. Il me semble que dans ce ministère il y a des types de traitements différents à presque tout autre ministère. On y divise les recettes en trois catégories différentes qui ont toutes une longue liste de sources de revenu. Il me semble que c'est une méthode terriblement compliquée et qu'elle s'est développée en dépit du bon sens. Je n'y comprends rien.

**M. MacDonald:** Cela s'est peut-être développé de cette manière, monsieur. Je ne sais pas vraiment.

**Le président:** Nous pourrions peut-être revenir à votre liste, monsieur Dewar?

**M. Dewar:** Je vous remercie, monsieur le président. La fonction suivante au sujet de laquelle j'aimerais parler est «Santé et Bien-être» pour laquelle il y a une augmentation des dépenses de 177 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Les principaux éléments de cette augmentation sont: 100 millions de dollars d'augmentation dans les dépenses de soins hospitaliers; 84 millions de dollars attribuables à l'augmentation des dépenses d'assurance-maladie...

**Le sénateur Croll:** Cela fait 184 millions de dollars en tout?

**M. Dewar:** Oui, monsieur le sénateur, une augmentation de 48 millions de dollars au titre du régime d'assistance publique du Canada, et 35 millions de dollars au titre du logement et de la rénovation urbaine.

De toute évidence, si on ajoute ces chiffres on dépasse les 177 millions de dollars. Il y a une diminution compensatoire ici de quelque 111 millions de dollars car il n'y a pas de paiement budgétaire versé à la caisse d'assurance-chômage en 1972-1973 conformément à ce que veut la nouvelle loi.

**Le sénateur Croll:** Vous dites qu'on fait une économie de 111 millions de dollars?

**M. Dewar:** Le poste budgétaire de 111 millions de dollars qui figurait dans le budget de l'année précédente ne figure plus dans celui-ci.

**Le sénateur Grosart:** S'agit-il de comptabilité?

**Le sénateur Croll:** Il ne s'agit pas de comptabilité. Il s'agit de 111 millions de dollars...

**Le sénateur Grosart:** Non, mais cela ne figure plus dans ce budget en vertu de la nouvelle loi.

**M. Dewar:** C'est le résultat d'une méthode différente relative à la participation financière du gouvernement dans les dépenses d'assurance-chômage.

**Le sénateur Croll:** C'est-à-dire que c'est l'assuré qui a payé et non pas le gouvernement à partir des recettes générales.

**M. Dewar:** En fait, c'est un peu plus compliqué que cela, si je peux me permettre, monsieur. Aux termes de la nouvelle loi, le gouvernement effectuera ses versements à la caisse d'assurance-chômage rétroactivement

conformément aux chiffres réels. En d'autres termes, la participation gouvernementale à la caisse pour les dépenses de 1972, aux termes de la nouvelle loi, sera versée en 1973 conformément aux chiffres réels, alors que précédemment les versements se faisaient en cours d'année.

**Le sénateur O'Leary:** Cela veut-il dire que dans ce domaine particulier le contribuable faisait une économie, non?

**M. Dewar:** Non, cela ne veut pas dire cela.

**Le président:** Cela revient à une année sans dépenses.

**Le sénateur Croll:** Il s'agit d'un contribuable différent, c'est tout.

**Le président:** C'est comme payer ses impôts avec une année de retard.

**Le sénateur O'Leary:** «Celui qui est venu plus tard».

**Le sénateur Molson:** N'y a-t-il pas une question d'intérêt?

**M. Dewar:** Non, je ne le pense pas, monsieur.

**Le président:** Oui, mais si on fait les comptes il y a eu un changement dans les principes ce qui fait qu'en fait les dépenses sont supérieures de 111 millions de dollars.

**M. Dewar:** Inférieures, monsieur; le montant du budget est inférieur de 111 millions de dollars.

**Le président:** Mais la dépense réelle est supérieure de 111 millions de dollars à ce qui est indiqué.

**M. Dewar:** Oui, monsieur, c'est exact.

**Le sénateur McDonald:** Avez-vous l'augmentation du pourcentage de la participation du gouvernement fédéral dans les dépenses totales de soins hospitaliers et médicaux?

**Le sénateur Croll:** Cette question a été posée à la Chambres des communes, sénateur McDonald, et vous trouverez la réponse dans le Hansard d'hier ou d'aujourd'hui.

**Le sénateur McDonald:** Le hansard de vendredi ou de lundi de l'autre Chambre?

**Le sénateur Croll:** Oui.

**Le président:** Inscrivez-vous les modifications dans les façons de tenir les comptes? Par exemple, je pense, et le sénateur Molson me corrigera si je me trompe, que lors d'une déclaration financière le comptable doit indiquer toute modification substantielle concernant la façon de tenir les comptes.

**Le sénateur Molson:** On doit toujours indiquer qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'année précédente.

**M. MacDonald:** Monsieur le président, à la page 13-16 du budget on explique pourquoi le budget de la Commission d'assurance-chômage est nul en 1972-1973.

**Le président:** Voudriez-vous nous le lire, monsieur MacDonald?

**M. MacDonald:** Oui. Le titre en est «Description du programme» et le texte est le suivant:

A la suite de l'adoption de la Loi de 1972 sur l'assurance-chômage, les dépenses prévues pour 1972-1973 afférant à la Commission d'assurance-chômage n'apparaissent pas dans le présent budget.

Au terme de la loi, les frais d'administrations sont imputées directement sur le compte d'assurance-chômage et ne font pas l'objet de crédits annuels.

En outre, la contribution du gouvernement est reliée au niveau du chômage pendant une année civile, et elle est fournie de façon rétroactive, de sorte que la contribution de 1972 figurera dans le Budget de 1973-1974.

**Le président:** Y a-t-il d'autres choses de ce genre?

**M. MacDonald:** Non, monsieur le président, sauf lorsqu'il y a transfert de fonctions entre les ministères. Il n'y a pas d'autres changements entre 1971-1972 et 1972-1973 relatifs à des tenues de comptes de ce genre.

**Le sénateur Beaubien:** Monsieur MacDonald, quelle serait approximativement la participation du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage relativement au taux de chômage? S'agit-il de 100 millions de dollars, ou...

**M. MacDonald:** Nous n'avons aucun chiffre à ce sujet dans ce budget. Comme vous le savez, il s'agit du recouvrement des prestations au terme de la Loi sur l'assurance-chômage relative au chômage dépassant 4 p. 100 ainsi que pour les prestations concernant...

**Le sénateur Croll:** Les prestations complémentaires?

**M. MacDonald:** Oui, les prestations complémentaires. Je vous remercie, monsieur le sénateur. Je n'ai pas de chiffres à ce sujet.

**Le sénateur Beaubien:** Vous devez bien avoir une idée.

**M. MacDonald:** Il s'agit d'un chiffre de la Commission d'assurance-chômage dont nous n'avons pas eu l'occasion de nous servir pour préparer le budget, et par conséquent, je ne le connais pas.

**Le président:** Voudriez-vous avoir ce chiffre, sénateur Beaubien?

**Le sénateur Beaubien:** Est-ce la première fois que ce chiffre n'a pas été inclus dans le budget?

**M. MacDonald:** Oui. Au terme de l'ancienne loi, comme vous devez vous en souvenir, il y avait cinq parts dans le financement de la Caisse d'assurance-chômage. Deux étaient payées par l'employeur, deux par l'employé et une par le gouvernement fédéral. Celle payée par le gouvernement fédéral se faisait sur la base d'une estimation pour l'année. La nouvelle loi a pris effet au début de 1972, aussi les nouvelles dispositions n'ont servi qu'une fois cette année.

**Le sénateur Beaubien:** Quelle est la dernière somme payée par le gouvernement fédéral?

**M. MacDonald:** \$110 millions de dollars, je pense.

**Le sénateur Beaubien:** Ainsi nous parlons de \$110 millions ou \$115 millions de dollars?

**M. MacDonald:** Je crois.

**Le président:** C'est le chiffre qui est ici.

**Le sénateur Molson:** A quoi faites-vous allusion, monsieur le président?

**Le président:** Page 13-17, 1971-1972.

**Le sénateur Molson:** J'ai le chiffre de \$180 millions de dollars.

**Le président:** Sénateur Molson, sous le titre: «Subventions et contributions, dépenses prévues, 1971-1972», il s'agit de \$110,669,000.

**Le sénateur Molson:** Le total est de \$180 millions de dollars.

**M. MacDonald:** En vertu de l'ancienne loi, le gouvernement prenait également à sa charge les frais d'administration de la Commission d'assurance-chômage.

**Le sénateur Molson:** La différence est de \$180 millions de dollars.

**Le président:** C'est exact, car le même chiffre se révèle être la différence. Il s'agit à présent d'un poste de \$180 millions de dollars.

**M. MacDonald:** A l'exception du fait qu'en vertu de la nouvelle loi, tous les frais d'administration seront imputés directement au fonds et endossés seulement par les employeurs et les employés plutôt que par le gouvernement.

**Le sénateur Molson:** Dans ce cas, vous réduisez le montant des prévisions d'une année sur l'autre de \$180 millions de dollars. C'est bien le chiffre dont nous parlons?

**M. MacDonald:** C'est exact.

**M. Dewar:** Sous la rubrique: «Aide à l'enseignement», l'augmentation est de \$94 millions de dollars, qui consiste en une augmentation de \$80 millions de dollars versée aux provinces pour l'enseignement supérieur, une augmentation de 10 millions de dollars versée aux provinces en vertu des programmes de développement du bilinguisme, destinée essentiellement à couvrir les frais d'enseignement linguistique des minorités provinciales; et une augmentation de \$4 millions de dollars en vertu du programme de prêts aux étudiants.

**Le sénateur Grosart:** Le poste principal consiste en un programme non limitatif. Il a une limite, je pense, mais qui n'est pas déterminée.

**M. Dewar:** Oui, pour l'instant.

**Le sénateur Grosart:** Quels sont les programmes du même genre encore en vigueur?

**M. Dewar:** Si l'expression: «non limitatif» signifie, en un sens, un programme à frais partagés, où nous devons partager selon une certaine formule...

**Le sénateur Grosart:** «Non limitatif» signifie que la contribution fédérale est un pourcentage des dépenses provinciales ou locales.

**M. Dewar:** Le Régime d'assistance publique du Canada, les accords hospitaliers et l'assurance-hospitalisation seraient, à mon sens, les trois plus importants.

**Le sénateur Croll:** A quel moment l'enseignement, en ce sens, a figuré pour la première fois dans ces chiffres importants? Il y a quelques années, je ne me souviens pas de chiffres aussi importants. Jusqu'à quelle année remontez-vous? Quand a eu lieu cette brusque progression?

**Le sénateur Grosart:** Lorsque la Loi fut adoptée.

**Le sénateur Croll:** Je me souviens qu'à l'époque d'Abbott, il n'y avait rien de semblable.

**M. Dewar:** Les chiffres que nous avons ici indiquent que cela s'est produit approximativement entre 1967 et 1968. Je ne me souviens pas de la date de la législation concernant l'enseignement post-secondaire.

**Le sénateur Croll:** Il s'agit des cinq dernières années.

**M. Dewar:** Peut-être puis-je vous donner certains chiffres, sénateur.

**Le sénateur Croll:** Allez-y. Ne m'épargnez pas.

**M. Dewar:** Les chiffres de l'aide à l'enseignement étaient de \$28 millions de dollars en 1964-1965, de \$29 millions de dollars en 1965-1966, de \$90 millions en 1966-1967, de \$114 millions de dollars en 1967-1968, de \$287 millions de dollars en 1968-1969, de \$315 millions de dollars en 1969-1970, de 463 millions de dollars en 1970-1971, de \$573 millions de dollars en 1971-1972, et les prévisions de 1972-1973 sont de \$667 millions de dollars.

**Le sénateur Grosart:** Cela est dû essentiellement à la bonté du gouvernement fédéral de payer 50 p. 100 des frais de l'enseignement post-secondaire.

**M. Dewar:** C'est exact.

**Le sénateur Grosart:** En plus des autres subventions.

**Le sénateur Croll:** Une aide importante aux provinces.

**Le sénateur Grosart:** C'est lorsque le gouvernement fédéral a courageusement décidé d'utiliser l'expression: «enseignement».

**Le sénateur Croll:** Vous avez parfaitement raison.

**Le sénateur Grosart:** Ils ont inclus les prêts aux étudiants dans la Loi sur les banques; cette législation dépendait des pouvoirs bancaires.

**M. Dewar:** La fonction suivante concerne les: «Services récréatifs et culturels», où l'augmentation est de \$43 millions de dollars.

Le poste le plus important concerne ici le paiement de \$26 millions de dollars à la Société Radio-Canada. Il s'agit, si je me souviens bien, d'une augmentation de 26 millions de dollars jusqu'à concurrence de 207 millions de dollars pour frais de fonctionnement.

**Le sénateur Molson:** S'agit-il de services culturels ou récréatifs?

**Le président:** Ces 26 millions de dollars étaient destinés à: «Jalna»!

**Le sénateur Grosart:** Il s'agit de frais de fonctionnement seulement, et non pas de capitaux.

**M. Dewar:** C'est exact, monsieur.

**Le sénateur Croll:** Quel est le capital, si vous pouvez me l'indiquer?

**M. Dewar:** Le capital en fonction des prêts serait de 26 millions de dollars.

**Le sénateur Croll:** Ces 26 millions de dollars représentent-ils une somme plus importante que celles des années précédentes?

**M. MacDonald:** Depuis quelques années il s'agit d'une somme comprise entre 26 millions et 30 millions de dollars.

**Le sénateur Grosart:** S'agit-il officiellement d'une contribution ou d'une subvention?

**Le sénateur Croll:** Vous plaisantez, n'est-ce pas?

**Le sénateur Grosart:** Non je ne plaisante pas. Le livre indique une distinction très claire entre les deux. L'une est sujette à vérification et l'autre ne l'est pas. C'est l'une des distinctions.

**M. MacDonald:** A des fins de clarification, on considère qu'il s'agit d'un paiement à une société de la Couronne à titre de frais de fonctionnement, et non pas d'une subvention ou d'une contribution.

**Le président:** Voulez-vous poursuivre, monsieur Dewar?

**M. Dewar:** Le poste suivant est: «Paiements de transferts fiscaux», à propos desquels il y a une diminution de 88.9 millions de dollars. Les circonstances expliquant ces changements sont qu'en vertu de la nouvelle législation, à la suite de la cessation de taxes immobilières au niveau fédéral, la part provinciale de ces taxes est réduite. C'est la raison de cette diminution.

**Le sénateur Croll:** La taxe immobilière ne s'élevait pas à une telle somme. On a dit: «Nous avons cessé de fonctionner car cela n'en valait pas la peine». Je me souviens d'une personne qui, en Alberta, me parlait de 3 millions de dollars, et déclarait: «N'en parlons pas».

**M. Dewar:** J'ai ici une note indiquant qu'il s'agit de plus de 88 millions de dollars.

**Le sénateur Croll:** Nous n'avons pas tenu compte de 88 millions de dollars en impôts?

**Le sénateur Beaubien:** Les provinces ont perçu 75 millions de dollars de ces 88 millions de dollars.

**Le sénateur Croll:** Que les provinces fassent ce qu'il leur plaît. En tenant compte de ce que nous avons perçu, une certaine partie est allée aux provinces? Ou s'agissait-il de notre propre argent?

**M. Dewar:** Peut-être pourrais-je recommencer.

**Le sénateur Croll:** Expliquez-le comme vous le voulez.

**M. Dewar:** Je m'expliquerai ainsi; la diminution de 89 millions de dollars à ce poste consiste en une diminution de paiements faits aux provinces sur leur part de taxes immobilières, compensée par une augmentation des paiements de péréquation. Je n'ai pas les chiffres de ces deux facteurs, mais il y a une nette diminution de 89 millions de dollars, ce qui indique clairement que la part provinciale de la taxe immobilière était plus élevée que cela.

**Le sénateur Grosart:** Il s'agissait d'un quiproquo sur l'impôt des gains en capitaux.

**Le sénateur Croll:** Nous l'avons traité.

**Le sénateur Grosart:** En vertu des gains de capitaux, vous avez diminué ceux réalisés à la suite du décès d'un individu. Par conséquent il y a ici un droit de succession effectif, c'est la raison pour laquelle le gouvernement fédéral n'en a plus tenu compte.

**Le président:** Le seul chiffre que j'aie concerne le revenu de l'Ontario, à savoir 110 millions de dollars pour cette taxe, ce qui par conséquent indiquerait que les trois quarts du revenu sont allés à l'Ontario—ce qui n'était pas exactement le cas, car ils ont mis leur propre taxe au même niveau—si cela était à peu près exact, un tiers de cette somme serait resté entre les mains du gouvernement fédéral, et dans le cas de l'Ontario, il s'agirait de 35 millions de dollars, ce qui indiquerait que la part fédérale serait de 89 millions de dollars.

**Le sénateur Grosart:** A part cela, quelle est la tendance actuelle suivie pour les paiements de transferts fiscaux aux provinces? Est-elle stable à présent?

**M. MacDonald:** Non, la tendance est à la hausse. Une partie des frais d'enseignement supérieur est couverte par un transfert fiscal sur des points imposables. Ceci, je le crains, est un autre cas qui ne reflète pas dans les prévisions les frais totaux. Si vous vous souvenez, les dispositions prises avec les provinces stipulent que le gouvernement paiera 50 p. 100 des frais de l'enseignement supérieur en transférant certains points imposables. La somme dans les prévisions vient compenser la différence jusqu'à concurrence de 50 p. 100.

**Le sénateur Grosart:** Ainsi nous parlons ici de paiements de transferts fiscaux en dehors de l'aide à l'enseignement dans le tableau qu'étudie M. Dewar?

**M. MacDonald:** Oui, monsieur. Dans la brochure: «A quoi servent vos impôts», on indique quels sont les paiements faits aux provinces, et dans quel but.

**Le président:** A l'exception du fait qu'il existe un autre chiffre dans cette colonne pour les paiements de transferts fiscaux?

**M. MacDonald:** C'est exact.

**Le sénateur Grosart:** En dehors des paiements pour l'enseignement supérieur, quelle est la tendance des transferts fiscaux aux provinces?

**M. MacDonald:** Puis-je prendre une minute et examiner l'histoire des prévisions. Pour 1970-1971, il s'agissait de 1 milliard, 43 millions de dollars et pour 1971-1972 de 1 milliard, 172 millions de dollars; pour 1972-1973, il s'agit de 1 milliard, 88 millions de dollars. La tendance est à la diminution pour les deux dernières années en raison des frais à la succession. Les paiements de transferts fiscaux suivent généralement une tendance à la hausse.

**Le président:** Qu'appelleriez-vous paiements de transferts fiscaux, alors?

**M. MacDonald:** On l'explique à la page 8.18.

**Le président:** Quelle serait votre définition?

**M. MacDonald:** Ce sont des paiements effectués en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, des paiements effectués en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, des paiements effectués en vertu de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, et d'autres autorités statutaires. Le principal paiement est bien sûr effectué en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

**M. Dewar:** Monsieur le président, j'ai ici deux postes qui n'ont pas été étudiés dans la liste des fonctions. Le premier concerne la: « Dette publique », à propos duquel il y a une augmentation de 125 millions de dollars entre les deux années. Je dois dire que je ne suis pas compétent pour faire des observations à ce sujet, et il appartient à un fonctionnaire du Ministère des Finances d'en parler.

**Le sénateur Grosart:** N'y a-t-il pas eu de diminution l'an passé? Les frais de financement de la dette publique ont diminué l'an passé—je pense qu'il s'agissait de taux à court terme.

**M. Dewar:** Je n'ai pas connaissance de cela, sénateur. La dernière fonction, si je peux en parler, concerne les: « Frais généraux internes » du gouvernement. A ce propos, il y a une augmentation de 123 millions de dollars, qui consiste dans les frais des travaux publics, à savoir la construction aussi bien que la gestion, le fonctionnement et l'entretien d'immeubles, et les baux. Il s'agit d'une augmentation de 22 millions de dollars. Il y a 25 millions de dollars pour le développement du bilinguisme dans la Fonction publique. C'est un nouveau crédit qui se trouve dans les prévisions du Conseil du Trésor. Le troisième élément concerne l'augmentation des pensions et des plans d'assurance-maladie de la Fonction publique, une partie étendue aux changements de taux de salaires et de prix de revient.

**Le sénateur O'Leary:** Quel est le taux d'intérêt moyen à propos de la dette publique? Augmente-t-il d'année en année, ou reste-t-il raisonnablement stable?

**M. Dewar:** Je ne saurais le dire. Peut-être que M. MacDonald pourrait le faire.

**M. MacDonald:** Il me semble qu'au cours des deux ou trois dernières années il y a eu des diminutions, en fonc-

tion du mouvement des différents taux d'intérêt. Cela suit les mouvements des taux d'intérêt, ou les provoque. Je ne suis pas certain, mais il y a une certaine corrélation.

**Le sénateur Grosart:** Il ne s'agit pas de plus de 5 p. 100.

**M. MacDonald:** Non.

**Le sénateur O'Leary:** Quelle est la comparaison de ce taux d'intérêt avec celui d'il y a dix ans?

**M. MacDonald:** A vrai dire je ne sais pas. Les chiffres figurent dans les comptes publics tous les ans.

**Le sénateur Grosart:** M. Dewar a-t-il terminé avec le tableau n° 4?

**M. Dewar:** Oui, monsieur.

**Le sénateur Grosart:** Je me demande si nous pourrions aborder les mêmes catégories d'une autre façon. Prenons le tableau n° 3, examinons les chiffres d'une façon qui n'est plus en vigueur, à savoir, les dépenses par ministère et organisme plutôt que par fonction.

Cela commence à la page 1-24. Si j'ai raison, monsieur Dewar, en examinant les ministères, on note les augmentations de dépenses; au n° 1 figure le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour lequel le budget s'élève à 240 millions de dollars. C'est pour ce ministère que l'augmentation est la plus grande. Pourriez-vous dire rapidement de quoi il s'agit? Je sais que vous avez pu le faire lors de l'analyse de fonctions.

**M. Dewar:** Les deux postes les plus importants seraient l'assurance hospitalière, où l'augmentation annuelle est de 100 millions de dollars, et l'assurance-hospitalisation, à propos de laquelle le changement est de l'ordre de 84 millions de dollars.

**Le sénateur Grosart:** Vous parlez de 100 millions de dollars. D'autres provinces interviennent-elles? Pourquoi y aurait-il cette augmentation cette année?

**M. Dewar:** Il s'agit d'augmentations de frais, me semble-t-il, sénateur. Je ne pense pas que d'autres provinces soient intervenues au cours de cette période.

**Le sénateur Grosart:** Au n° 2 de ma liste se trouve le Conseil du Trésor. Cela paraît à la page 1-131, et l'augmentation semblerait être de 145 millions de dollars.

**Le président:** S'agit-il de la plus grande augmentation des dépenses?

**Le sénateur Grosart:** C'est la seconde. Je les ai lues et soulignées. La plus grande augmentation est de l'ordre de 240 millions de dollars, pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. La seconde concerne, si j'ai bien noté, le Conseil du Trésor, à savoir 145 millions de dollars. Cela semble être la seconde augmentation.

**M. Dewar:** Je pense que l'un des postes concerne le bilinguisme de la Fonction publique, à savoir 25 millions de dollars. L'autre serait un nouveau crédit inséré dans les prévisions du Conseil du Trésor pour cette année, la création d'un fonds central pour les programmes d'emplois des étudiants en été—qui l'an passé a été voté dans les suppléments de budget. Cette année la planification a été en avance, et c'est pourquoi il y a 62 millions de dollars.

**Le sénateur Grosart:** Pourquoi cela faisait-il partie du Conseil du Trésor?

**M. Dewar:** La raison est qu'à cette époque, il fallait imprimer les prévisions, c'était en janvier, et les plans et le programme d'emplois d'étudiants n'était pas terminé, notamment la distribution parmi les ministères des fonds permettant d'employer des étudiants.

A cette époque, le gouvernement avait pourtant décidé de lancer un programme à un certain niveau. Le Conseil du trésor en tant que ministère de la gestion, avait reçu les fonds qu'il devait allouer aux autres ministères une fois les détails connus.

**Le sénateur Grosart:** Il s'agissait en quelque sorte d'un fonds de seconde contingence.

**M. Dewar:** Exactement, monsieur, mais dans le but délibéré de révéler la raison de cette opération de contingence.

**Le sénateur Grosart:** Le numéro 3 paraît à la page 1:29, Ministère de l'Expansion économique régionale, \$79 millions.

**M. Dewar:** Oui, le principal changement ici concerne les paiements sous forme de subventions à l'industrie en plus des engagements contractés auparavant.

**Le sénateur Grosart:** Ceux-ci seraient statutaires, alors.

**M. Dewar:** Oui, monsieur, c'est le cas. Et il s'agit de paiements faits lorsqu'une entreprise commence la production, mais les engagements auraient été pris quelques années plus tôt.

**Le sénateur Grosart:** En vertu des différentes lois d'aide à l'industrie?

**M. Dewar:** C'est exact.

**Le sénateur Grosart:** Au numéro 4 paraît le ministère du Secrétariat d'État, une augmentation de \$85 millions. De nouveau à la page 1:29, ministère du Secrétariat d'État.

**M. Dewar:** Il s'agit approximativement de l'augmentation des paiements à l'enseignement supérieur qui incombe à ce ministère.

**Le sénateur Grosart:** C'est-à-dire: «le ministère de l'Éducation», n'est-ce pas? Au numéro 5 apparaît la GRC, dont vous avez parlé, me semble-t-il. De nouveau à la page 1:29, l'augmentation y est de \$43 millions environ. Je pense que vous nous en avez fourni les explications.

**M. Dewar:** C'est exact. Il est difficile de dire de quoi il s'agit exactement; il s'agit d'augmentations de salaires, de services plus importants accordés à une population plus abondante.

**Le sénateur Grosart:** C'est exact. La GRC contribue-t-elle également avec les provinces?

**M. Dewar:** Non, sénateur. Je ne veux pas employer de chiffres précis, mais il me semble que les contrats permettent un recouvrement de l'ordre de 50 p. 100. Je fais ici remarquer toutefois que je ne suis pas sûr des chiffres.

**Le sénateur Grosart:** Ainsi, en effet, il s'agit d'un subside à la protection des personnes et de la propriété dans les provinces.

**M. Dewar:** Je ne voudrais pas faire de commentaire à ce sujet.

**Le sénateur Grosart:** Non. Disons les choses de cette façon, du point de vue des prévisions, il s'agit d'une subvention; une partie des prévisions permettrait une subvention pour compenser le déficit des contrats passés avec les provinces.

**M. Dewar:** En effet, c'est exact. Les prévisions n'indiquent que les dépenses générales de la GRC, et indiquent le recouvrement des paiements par les provinces sous forme de contrats, à savoir ce que vous avez indiqué.

**Le sénateur Grosart:** Il doit exister une feuille de paiements, indiquant les comptes province par province.

**M. Dewar:** C'est exact.

**Le sénateur Grosart:** Au numéro 6 figure le ministère de la Défense nationale, et une augmentation de \$43 millions. Vous avez expliqué cela, me semble-t-il, comme étant des augmentations de salaire.

**M. Dewar:** C'est exact, monsieur, des paiements de parité.

**Le sénateur Grosart:** Au numéro 7, il s'agit de \$142 millions, pour le ministère des Postes, et vous en avez déjà parlé. Ce sont là les sept postes les plus importants, monsieur le président. A ce propos, monsieur Dewar, les demandes financières, ou les demandes de financement—je ne suis pas certain des termes employés—du gouvernement fédéral interviennent-ils lors de l'établissement des prévisions?

**M. Dewar:** Non. J'ai fait remarquer il y a quelques instants que le ministère des Finances, essentiellement, est le conseiller du gouvernement...

**Le sénateur Grosart:** Oui.

**M. Dewar:** ...en matière de politique économique et fiscale, et de méthodes de financement. Nous jouons un rôle en ce sens que lors de l'établissement de plans de dépenses dans quelque cadre que ce soit, nous mentionnons certains objectifs fiscaux également, dans le cas de stimulation ou d'aide économique. Mais certaines dépenses sont plus efficaces comme stimulation que d'autres. Cependant, si je saisis correctement votre question, vous faites allusion à la méthode de financement des opérations du gouvernement et à la mesure dans laquelle le gouvernement peut avoir un certain déficit ou une position équilibrée. A ce stade-là, nous n'avons aucun rôle à jouer, sénateur.

**Le sénateur Grosart:** En terme simple, je pensais plutôt au rapport entre ces \$15 milliards dont vous parlez dans les postes budgétaires et non budgétaires. A propos des postes non budgétaires, vous avez un rôle à jouer. Les prêts, les investissements et les avances de fonds et ainsi de suite. Peut-être ne pouvez-vous pas répondre à cette question, mais j'aimerais savoir si la procédure suivie par le ministère des Finances consiste à dire au Conseil du trésor quelle partie des \$15 millions il peut utiliser. Est-ce là la façon dont cela fonctionne?

**M. Dewar:** Je ne vois pas très bien la distinction, sénateur, entre budgétaires et non budgétaires.

**Le sénateur Grosart:** Ne faisons pas de distinction, disons qu'il y a \$15 milliards dont vous êtes responsables

et qui sont mentionnés dans les prévisions. Vous parlez de \$15 milliards, ce qui est inférieur aux dépenses totales du gouvernement cette année. Par exemple, les dépenses de l'an passé étaient de \$17 milliards. Maintenant, d'une façon ou d'une autre, vous parlez de \$15 milliards. Et je ne suis pas certain que \$17 milliards soient réalistes pour l'an passé; je pense que c'était plus que cela.

**M. Dewar:** Si je puis ainsi m'exprimer, sénateur, sur l'avis du ministère des Finances, et d'autres sources, le gouvernement, au début de ses opérations, nous indiquera la somme des dépenses budgétaires, et j'ajouterai, les dépenses non budgétaires également, ainsi que nous devons le faire.

**Le sénateur Grosart:** Pour une partie d'entre elles, vous faites seulement un rapport, à savoir la partie statutaire, par exemple.

**M. Dewar:** Oui, monsieur, mais c'est une partie inévitable lorsque nous commençons à l'étudier.

**Le sénateur Grosart:** Oui.

**M. Dewar:** Et le chiffre de \$15 milliards dont vous avez parlé fait partie de ce travail de compilation que l'on nous a demandé, en tenant compte des priorités que le gouvernement nous a signalées pour les programmes de dépenses et les exigences signalées par les ministères.

**Le sénateur Grosart:** Mon autre question est la suivante: à propos de l'article des postes statutaires du Livre bleu, et c'est ce dernier que j'utiliserai plutôt que le budget, lequel ne représente que la moitié de l'ensemble du Livre bleu, le Conseil du trésor a-t-il une structure ou un mécanisme lui permettant de réexaminer cette partie statutaire? En d'autres termes, supposons-nous qu'il s'agit d'une loi et que nous ne pouvons rien faire à ce sujet. Devons-nous dépenser l'argent parce que la loi existe? Y a-t-il une procédure nous permettant d'examiner ces lois et de voir s'il faut poursuivre un programme particulier?

**M. Dewar:** De temps en temps, nous recommandons de considérer un programme d'une façon plutôt que d'une autre. Évidemment, il appartient au ministre de décider de la date et de la façon d'effectuer ces changements, mais brièvement, le coût des programmes statutaires à un moment ou à un autre, inévitable. Mais, naturellement, en définissant l'ensemble du budget et les fonds disponibles et discrétionnaires, on nous demande de temps en temps de faire des recommandations à propos des changements possibles dans le domaine statutaire. Je n'irai pas plus loin.

**Le sénateur Grosart:** Des experts ont souvent dit que dans le Livre bleu, il était question de dépenses parfois non nécessaires, à savoir les dépenses statutaires, pour la simple raison que les programmes tendent à se poursuivre et à se perpétuer. Aussi je me demande s'il existe un mécanisme de révision d'ensemble. Je ne suis pas certain que lorsque les prévisions ministérielles arrivent au Conseil du trésor, vous établissiez une relation entre elles et le ministère, mais il me semble que lorsqu'une dépense est exigée par un statut datant de vingt à trente ans, vous n'avez aucun recours. Je fais allusion ici à l'application du système d'analyse.

**M. Dewar:** Exactement. Je ne sais pas comment parler de «mécanisme», mais il y a une certaine méthode.

**Le sénateur Grosart:** Probablement pas sur une base d'ensemble. C'est sur la base individuelle pour chaque ministère, auquel vous pouvez recommander de diminuer certaines nouvelles dépenses ou dépenses non statutaires s'il veut conserver le même budget.

**M. Dewar:** Nous n'agissons pas tout à fait de cette façon.

**Le sénateur Grosart:** Certainement pas par écrit.

**Le sénateur O'Leary:** Bien que néophyte, j'aimerais poser cette question: lorsque des dépenses sont autorisées par le Parlement, parlons des travaux publics; existe-t-il un moyen de vérifier que cette dépense est faite? Avez-vous un moyen de vérifier les excès, et, si oui, lequel est-il?

**M. Dewar:** Oui, il existe un moyen. Lorsque le Parlement autorise un programme—et pour reprendre votre idée, sénateur, je dirais de travaux publics,—le Parlement dit «Nous approuvons la construction d'un tel immeuble, vous avez demandé tant de dollars, et pour telle ou telle raison, nous sommes d'accord.» Notre fonction consiste donc, me semble-t-il, avant et après que le Parlement soit intervenu, à vérifier l'urgence de cette proposition, sa nécessité et son prix de revient, sans oublier son efficacité.

**Le sénateur Walker:** Si je comprends bien, vous faites cela au début. Dès le début de l'année, vous passez en révision toutes les prévisions pour savoir si oui ou non elles sont exagérées.

**M. Dewar:** Eh bien, monsieur, si je puis dire, c'est une partie du processus de compilation de ce livre, et notre rôle de vérification est le plus important à ce stade. Après que l'approbation ait été accordée, le système a encore des moyens de vérification. L'exécutif gouvernemental peut demander au ministère d'appliquer certains moyens de vérification, pour reprendre l'expression. Il peut y avoir ainsi trois phases dans cette opération, et le ministère peut se voir demander de fournir un rapport sur la progression et les frais encourus au cours de chacune de ces phases. On peut également établir certaines règles de gestion, on peut demander d'utiliser certaines techniques d'analyse et de contrôle de gestion fondées sur l'expérience. Il y a en outre, certains règlements, bien sûr, concernant l'approbation de contrats auprès du Conseil du trésor. Tout cela a pour but d'une façon générale, de vérifier l'efficacité et la façon dont les fonds sont dépensés avant et après l'approbation parlementaire.

**Le sénateur Walker:** Ensuite, l'Auditeur général intervient, après que les dépenses aient été faites, et vérifie s'il n'y a pas eu d'excès. Vous avez parlé de la façon de vérifier ces dépenses au moment où elles sont faites, et ensuite, l'Auditeur général intervient, où il est censé le faire.

**M. Dewar:** C'est exact.

**Le sénateur Isnor:** Monsieur le président, pouvons-nous inscrire au dossier, l'estimation des déficits nets pour cette année et les déficits effectifs des trois dernières années?

**Le président:** Il me semble que cela ferait partie des comptes publics, sénateur. Je pense que nous pourrions vous fournir les chiffres. Il s'agirait de comptes à l'échelle nationale.

**Le sénateur Isnor:** Oui.

**M. MacDonald:** Je n'ai aucun chiffre sur une base nationale, mais j'ai l'allocation du ministre des Finances pour le budget de 1971-1972 où il est question de déficits et des prévisions de déficits pour 1972-1973.

**Le sénateur Isnor:** Sur la même base?

**Le président:** Il s'agit du déficit budgétaire.

**M. MacDonald:** Le déficit budgétaire pour 1971-1972 est de \$600 millions et le déficit prévu pour 1972-1973 est de \$450 millions.

**Le sénateur Walker:** Quelle est la prévision de 1971-1972? S'agit-il de \$250 millions?

**M. MacDonald:** Il me semble qu'à l'heure actuelle, les prévisions sont supérieures à \$600 millions. Je parle à présent des premières prévisions. A un moment donné, je crois en être certain, on a parlé de plus de \$600 millions.

**Le président:** Y a-t-il d'autres questions, sénateurs?

Dans ce cas, je remercie les témoins en votre nom.

La séance est levée.

M. Dewar: Nous n'avons pas de chiffres sur une base nationale, mais j'ai l'allocation du ministre des Finances pour le budget de 1971-1972 où il est question de déficits et des prévisions de déficits pour 1972-1973. Le sénateur Isnor: Sur la même base? M. Dewar: En bien, monsieur, si je puis dire, c'est une certaine promesse de complétion de certains de nos rôles de vérification est le plus important à ce stade. Après que l'approbation ait été accordée, je résume à encore des moyens de vérification. L'exercice de vérification peut demander au ministère d'appliquer certains moyens de vérification pour répondre à l'exercice. Il peut avoir un rôle de phase dans cette opération et le rôle de phase peut être demandé de l'autre en rapport sur la proposition et les frais encourus au cours de certains de ces phases. On peut également établir certaines règles de vérification, on peut demander d'établir certaines règles de vérification et de contrôler de façon indépendante les dépenses. Il y a en outre certains règlements relatifs à l'approbation de contrats auprès du Conseil du Trésor. Tout cela a pour but d'être l'assurance de vérifier l'efficacité et la façon dont les fonds sont dépensés. Le sénateur Walker: Monsieur le président, j'ai vu dans votre rapport que les dépenses sont très faibles et que vous n'avez pas de chiffres sur une base nationale. Vous avez parlé de la façon de vérifier les dépenses au moment où elles sont faites. Le sénateur Isnor: Monsieur le président, j'ai vu dans votre rapport que les dépenses sont très faibles et que vous n'avez pas de chiffres sur une base nationale. Vous avez parlé de la façon de vérifier les dépenses au moment où elles sont faites. M. Dewar: Oui. Il existe un moyen de vérifier les dépenses. Le sénateur Isnor: Monsieur le président, j'ai vu dans votre rapport que les dépenses sont très faibles et que vous n'avez pas de chiffres sur une base nationale. Vous avez parlé de la façon de vérifier les dépenses au moment où elles sont faites. M. Dewar: Oui. Il existe un moyen de vérifier les dépenses. Le sénateur Isnor: Monsieur le président, j'ai vu dans votre rapport que les dépenses sont très faibles et que vous n'avez pas de chiffres sur une base nationale. Vous avez parlé de la façon de vérifier les dépenses au moment où elles sont faites. M. Dewar: Oui. Il existe un moyen de vérifier les dépenses.

M. Dewar: Il y a un chiffre de \$18 milliards dont vous avez parlé. Le déficit budgétaire pour 1971-1972 est de \$600 millions et le déficit prévu pour 1972-1973 est de \$450 millions. Le sénateur Walker: Quelle est la prévision de 1971-1972? S'agit-il de \$250 millions? M. MacDonald: Il me semble qu'à l'heure actuelle, les prévisions sont supérieures à \$600 millions. Je parle à présent des premières prévisions. A un moment donné, je crois en être certain, on a parlé de plus de \$600 millions. Le président: Y a-t-il d'autres questions, sénateurs? Dans ce cas, je remercie les témoins en votre nom. La séance est levée. M. Dewar: Nous n'avons pas de chiffres sur une base nationale, mais j'ai l'allocation du ministre des Finances pour le budget de 1971-1972 où il est question de déficits et des prévisions de déficits pour 1972-1973. Le sénateur Isnor: Sur la même base? M. Dewar: En bien, monsieur, si je puis dire, c'est une certaine promesse de complétion de certains de nos rôles de vérification est le plus important à ce stade. Après que l'approbation ait été accordée, je résume à encore des moyens de vérification. L'exercice de vérification peut demander au ministère d'appliquer certains moyens de vérification pour répondre à l'exercice. Il peut avoir un rôle de phase dans cette opération et le rôle de phase peut être demandé de l'autre en rapport sur la proposition et les frais encourus au cours de certains de ces phases. On peut également établir certaines règles de vérification, on peut demander d'établir certaines règles de vérification et de contrôler de façon indépendante les dépenses. Il y a en outre certains règlements relatifs à l'approbation de contrats auprès du Conseil du Trésor. Tout cela a pour but d'être l'assurance de vérifier l'efficacité et la façon dont les fonds sont dépensés. Le sénateur Walker: Monsieur le président, j'ai vu dans votre rapport que les dépenses sont très faibles et que vous n'avez pas de chiffres sur une base nationale. Vous avez parlé de la façon de vérifier les dépenses au moment où elles sont faites. Le sénateur Isnor: Monsieur le président, j'ai vu dans votre rapport que les dépenses sont très faibles et que vous n'avez pas de chiffres sur une base nationale. Vous avez parlé de la façon de vérifier les dépenses au moment où elles sont faites. M. Dewar: Oui. Il existe un moyen de vérifier les dépenses. Le sénateur Isnor: Monsieur le président, j'ai vu dans votre rapport que les dépenses sont très faibles et que vous n'avez pas de chiffres sur une base nationale. Vous avez parlé de la façon de vérifier les dépenses au moment où elles sont faites. M. Dewar: Oui. Il existe un moyen de vérifier les dépenses.

## APPENDICE «A»

Ottawa, le 26 avril 1972.

Sénéateur D. D. Everett  
Sénat, Pièce 259-E  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Monsieur le sénateur,

Lorsque le secrétaire de la Division des programmes et moi-même avons témoigné devant le Comité national des Finances, on nous a demandé de fournir des renseignements relatifs à certaines questions auxquelles nous ne pouvions pas répondre alors.

Nous vous présentons respectueusement ces renseignements avec cette lettre.

Avec mes sincères salutations.

Le directeur général,  
Coordination budgétaire  
Bruce A. MacDonald

RÉPONSE À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT  
COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES NATIONALES

## RE: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES (B) 1971-1972

## Objet:

Soldes non dépensés dans le cadre des autorités de prêts et subventions à l'aide extérieure.

## Réponse:

L'ACDE fait état des soldes suivants dans les comptes de prêts et subventions en date du 31 mars 1972.

## A. COMPTE SPÉCIAL (Aide en subvention)

Report de 1970-1971	\$ 82,598,016.80
Appropriations parlementaires 1971-1972 (y compris les suppléments B) pour le sous-crédit IDA	74,828,700.00
<b>TOTAL</b>	<b>\$157,427,616.80</b>

Ensemble des contrats (charges financières) en date du 31 mars 1972	\$112,449,001.03
Dépenses totales en date du 31 mars 1972	67,283,246.18
Solde non utilisé (prévisions)	90,144,370.62

## B. COMPTE DE PRÊTS

(Données pour l'année financière 1971-1972)	
Report de 1970-1971	\$345,299,619.56
Appropriations parlementaires 1971-1972	145,000,000.00
<b>TOTAL</b>	<b>\$490,299,619.56</b>

Ensemble des contrats en date du 31 mars 1972	331,904,203.74
Dépenses totales en date du 31 mars 1972 (au cours de 1971-1972)	143,378,920.12
Solde non utilisé*	\$346,920,699.44

## C. COMPTE DE PRÊT (Données historiques)

a) Ensemble des prêts approuvés par le Parlement pour 1971-1972	\$778,000,000.00
b) Ensemble des principaux accords de prêts conclus	770,131,280.70
c) Ensemble des dépenses à date	
Total en date du 1 <sup>er</sup> avril 1971	287,700,380.44
Débours 1971-1972	143,378,920.12
<b>Total en date du 31 mars 1972</b>	<b>\$431,079,300.56</b>

\*Note: Les soldes non utilisés sont approximatifs car d'autres dépenses peuvent se produire en avril pour fourniture de matériel, services rendus, ou travaux effectués en 1971-1972.

## Objet:

Dépenses des trois niveaux de gouvernement (sans transfert), partie du PNB.

## Réponse:

1. Les soldes donnés qui fournissent des renseignements relativement récents sont les comptes nationaux du système canadien de statistiques. Les tableaux suivants résument ces renseignements pour les cinq dernières années et les chiffres entre parenthèses indiquent les parts respectives du PNB.

2. Pendant une période de cinq ans, les dépenses gouvernementales à tous les niveaux en tant que pourcentage du PNB ont augmenté de 4.4 p. 100 de 28.1 en 1967 à 32.5 en 1971. Pour cette augmentation, la part des provinces s'élève à plus de la moitié de l'ensemble, soit 2.3 p. 100 et celle des gouvernements locaux à 1.5 p. 100.

Les dépenses du gouvernement fédéral ont augmenté de 0.6 p. 100 du PNB au cours de cette période.

DÉPENSES GOUVERNEMENTALES COURANTES ET LEUR POURCENTAGE DU PNB

	1967	1968	1969	1970	1971
	millions de dollars (pourcentage du PNB)				
<b>Comptes nationaux.</b>					
<b>ENSEMBLE DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES COURANTES (tous niveaux)</b>	18,494	20,671	23,327	26,728	29,967
(Après soustraction des transferts intergouvernementaux)	(28.1)	(29.0)	(29.7)	(31.6)	(32.5)
Fédérales	8,559	9,249	9,909	11,440	12,525
	(13.0)	(13.0)	(12.6)	(13.5)	(13.6)
Provinciales	4,361	5,103	6,217	7,217	8,234
	(6.6)	(7.2)	(7.9)	(8.5)	(8.9)
Locales (y compris les hôpitaux)	5,574	6,319	7,201	8,148	9,208
	(8.5)	(8.9)	(9.2)	(9.7)	(10.0)
<b>PRODUIT NATIONAL BRUT (Courant)</b>	65,722	71,388	78,560	84,468	92,126
	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)

Source: Statistique Canada, Comptes du revenu et des dépenses nationales, Cat. n° 13,001.

Nota: Les paiements de pension du Canada sont inclus sous la rubrique fédérale, et les paiements de pension du Québec sous la rubrique dépenses provinciales.

Notes: Les soldes non utilisés sont approximativement de 1.5 p. 100 en 1967, 1.5 p. 100 en 1968, 1.5 p. 100 en 1969, 1.5 p. 100 en 1970 et 1.5 p. 100 en 1971.

Objet: Dépenses des trois niveaux de gouvernement sans transfert, partie du PNB.

Réponse: Les soldes non utilisés sont les soldes non utilisés des comptes nationaux relativement récents sont les comptes nationaux du système canadien de statistiques. Les chiffres suivants résument ces renseignements pour les cinq dernières années et les chiffres entre parenthèses indiquent les parts respectives du PNB.

2. Pendant une période de cinq ans, les dépenses gouvernementales à tous les niveaux en tant que pourcentage du PNB ont augmenté de 4.4 p. 100 de 28.1 en 1967 à 32.5 en 1971. Pour cette augmentation, la part des provinces s'éleva à plus de la moitié de l'ensemble, soit 2.8 p. 100 et celle des gouvernements locaux à 1.5 p. 100.

Les dépenses du gouvernement fédéral ont augmenté de 0.8 p. 100 du PNB au cours de cette période.

RÉPONSE À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT  
COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES NATIONALES

RE: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES  
TABLEAU DE 1971-1972

Objet: Soldes non dépenses dans le cadre des autorités de prêts et subventions à l'aide extérieure.

Réponse: L'ACDE fait état des soldes suivants dans les comptes de prêts et subventions en date du 31 mars 1972.

A. COMPTE SPÉCIAL (Aide en subvention)	
Report de 1970-1971	\$ 22,598,916.50
Appropriations parlementaires 1971-1972 (y compris les suppléments B) pour le sous-crédit BDA	74,238,700.00
<b>TOTAL</b>	\$ 96,837,616.50

Une comparaison des dépenses gouvernementales au Canada et dans un nombre d'autres pays, fondée sur une étude récemment publiée par l'O.C.D.E.:

Comptes nationaux pour les pays choisis par l'O.C.D.E. 1968			
	Ensemble des dépenses gouverne- mentales courantes	PNB courant	Dépenses en pour- centage du PNB
Canada (millions de dol. can.)	20,358	68,477	29.7*
États-Unis (millions de dol. amér.)	253,207	876,029	28.9
Japon (milliards de Yen)	7,369	51,242	14.4
France (milliards de francs)	215.67	624.29	34.5
Allemagne (milliards de DM)	172.20	529.00	32.6
Suède (millions de couronnes)	49,476	132,195	37.4
Royaume-Uni (millions de livres)	14,290	42,341	33.7

Source: O.C.D.E., Comptes nationaux des pays de l'OCDE, 1950-1968. Ces pourcentages sont légèrement différents des chiffres de Statistique Canada—29.0%—en raison de la manipulation faite par l'O.C.D.E. de chiffres afin de parvenir à une comparaison entre les données des grands pays.

#### Objet:

Formule de calcul des subventions aux éleveurs de porcs.

#### Réponse:

1. Les porcs représentent un élément important en vertu de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, et sont l'objet d'une subvention de 80 p. 100 du prix moyen des dix années précédentes.
2. La subvention de 80 p. 100 pour l'année civile (porc) 1971 était de \$24.14 pour un poids de cent (indice) 100. Le prix annuel moyen à l'origine pour l'indice 100 porcs dans les faits plus grands points de ralliement au Canada pour 1971 s'élevaient à \$23.67. Cependant, la Commission de stabilisation des prix agricoles a suggéré qu'au lieu de payer la différence mentionnée, et afin de reconnaître l'augmentation des prix de revient encourus par l'industrie porcine (y compris la surcharge américaine), on devrait faire un paiement de \$5 par porc, indice 100 et plus, jusqu'à concurrence de 200 porcs par producteur.

3. Le Ministère de l'Agriculture a eu au cours des années pour politique d'encourager activement l'amélioration à la qualité. A cette fin, on a décidé de faire des subventions pour les nombres de porcs supérieurs à cent. L'index des porcs est un index quantitatif variant de 80 à 112, fondé sur certains facteurs physiques et teneur en graisse. En 1971, 60.9 p. 100 des porcs achetés atteignait ou dépassait cet indice 100.

4. Les subventions seront accordées aux producteurs choisis jusqu'à concurrence de \$1,000 par producteur (2 fois \$5) au fur et à mesure de l'étude des demandes. Les producteurs doivent représenter leurs demandes d'ici le 31 mars 1972. Cependant, les demandes reçues après le 31 mars 1972 pourront être éventuellement examinées par la Commission.

#### Liste des dettes supérieures à \$100,000 non perçues par le Revenu national dans le Budget supplémentaire de 1971-1972 (B)

Décédé—Aucun bien immobilier.	Total
Barnes: Faye, Peter, Lac La Hache (C.-B.)	\$114,899.61
Luboff: Walter W., Saskatoon	236,778.07
Singer: Emile, St-Sauveur-des-Monts (Québec)	245,498.48

#### Autres perceptions de dépenses non justifiées.

Aucune supérieure à \$100,000.

#### Ne résidant pas au Canada

Steiner: Bandi A. 156,419.91

#### Société sans bénéfice et sans avoir

Buckingham Mfg. Co. Ltd., Streetsville, Ont., Re. Income of Quality Bed & Spring Mfg. Co. Ltd.	117,103.31
Claremont Products Co. Ltd., Streetsville, Ont., Re. Income of Midwest Co. Ltd.	203,159.61
Lord Elgin Hotel Ltd., Montreal (Québec)	583,440.94
Modern Film Distributors Ltd., Vancouver (C.-B.)	185,325.77
Quality Bed & Spring Mfg. Co. Ltd., Winnipeg (Man.)	107,923.93
Samer Agencies Ltd., Vancouver (C.-B.)	104,497.91
Seville Souvenirs, Montréal (Québec)	237,111.05

#### Faillite de société non assumée— aucun avoir et aucun désignataire.

aucune supérieure à \$100,000.

## APPENDICE «B»

Ottawa, le 18 mai 1972

Le sénateur D. D. Everett

Sénat

Pièce 259-E

Édifices du Parlement

Ottawa (Ontario)

ILA 0A6

Monsieur le Sénateur,

Lorsque je vous ai communiqué les renseignements concernant certaines questions invoquées au cours des procédures du comité des Finances nationales, j'ai omis de donner les détails des subventions payées aux organismes After-Care.

Ces renseignements vous sont à présent respectueusement présentés, et je vous prie d'excuser ce retard.

Avec mes salutations distinguées.

Le directeur général,

Coordination du budget

Bruce A. MacDonald

RÉPONSE À UNE DEMANDE D'INFORMATION  
COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES  
NATIONALES

RE: BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B) 1971-1972

Objet:

Liste des sommes payées à titre de subventions aux organismes After-Care, 1971-1972.

Réponse:

Voici une liste des sommes payées en vertu des dispositions figurant dans les principales prévisions budgétaires de 1971-1972, Crédit n° 5:

Elizabeth Fry Society of Ottawa	\$ 1,800
Elizabeth Fry Society of British Columbia	4,000
John Howard Society of Saskatchewan	11,765
John Howard Society of Vancouver Island	11,555
Catholic Welfare Bureau of Manitoba	2,000
Association des Services de Réhabilitation sociale, Québec	76,680
Council of Catholic Charities of Toronto	2,500
Elizabeth Fry Society of New Brunswick	250
Street Haven at the Crossroads, Toronto	1,000
The Inn, Windsor, Ontario	1,000
Salvation Army	15,000
Elizabeth Fry Society, Toronto	3,600
St. Lawrence House, Montreal	3,600
St. Edward's Half Way House	3,600
Winnipeg United Church Half Way House	2,000
John Howard Society of Canada	157,095
Elizabeth Fry Society of Kingston	14,000
St. Leonard's House, Windsor	4,000
John Howard Society of New Brunswick	11,555
Harold King Farm, Keswick, Ontario	2,500
Quo Vadis	3,000
St. Leonard's Society, Prison Art	2,500
	<u>\$335,000</u>

La somme de \$75,000, mentionnée dans le supplément de budget (B) pour les paiements effectués aux organismes After-Care assurant des services d'hébergement, ne sera pas payée. Cette somme devait couvrir les demandes prévues émanant de ces organismes qui assurent des services d'hébergement et est inscrit en vertu de la loi sur les institutions charitables, 1962-1963 pour l'Ontario sur la base de \$10. par jour d'hébergement moins l'aide reçue des programmes provinciaux auxquels le Gouvernement fédéral contribue. En raison du délai intervenu dans l'annonce de la politique d'interim et du commencement de l'étude du groupe de travail communautaire sur les services d'hébergement, les demandes n'ont pas été reçues comme prévu et par conséquent la somme n'a pas été dépensée.



## APPENDICE «B»

Ottawa, le 18 mai 1972

Le sénateur D. D. Everett

Sénot

Pièce 259-E

Édifices du Parlement

Ottawa (Ontario)

ILA 046

Monsieur le Sénateur,

Lorsque je vous ai communiqué les renseignements concernant certaines questions invoquées au cours des procédures du comité des Finances nationales, j'ai omis de donner les détails des subventions payées aux organismes After-Care.

Ces renseignements vous sont à présent respectueusement présentés, et je vous prie d'excuser ce retard.

Avec mes salutations distinguées,

Le directeur général,

Coordination du budget

Bruce A. MacDonald

Elizabeth Fry Society of Ottawa	\$ 1,800
Elizabeth Fry Society of British Columbia	4,000
John Howard Society of Saskatchewan	11,700
John Howard Society of Vancouver Island	11,085
Catholic Welfare Bureau of Manitoba	2,000
Association des Services de Réhabilitation sociale, Québec	76,850
Council of Catholic Charities of Toronto	2,500
Elizabeth Fry Society of New Brunswick	250
Street Haven at the Cascades, Toronto	1,000
The Inn, Windsor, Ontario	1,000
Salvation Army	15,000
Elizabeth Fry Society, Toronto	2,000
St. Lawrence House, Montreal	2,500
St. Edward's Half Way House	2,000
Winnipeg United Church Half Way House	2,500
John Howard Society of Canada	157,095
Elizabeth Fry Society of Kingston	14,000
St. Leonard's House, Windsor	4,000
John Howard Society of New Brunsw.	11,543
Harold King Farm, Kerwick, Ontario	2,500
Que Vadis	2,000
St. Leonard's Society, Prince Art	2,500
	\$375,000

RÉPONSE À UNE DEMANDE D'INFORMATION  
COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES  
NATIONALES

RE: BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B) 1971-1972

Objet:

Liste des sommes payées à titre de subventions aux organismes After-Care, 1971-1972.

Réponse:

Voici une liste des sommes payées en vertu des dispositions figurant dans les principales prévisions budgétaires de 1971-1972, Crédit n° 5.

La somme de \$75,000, mentionnée dans le préavis de budget (B) pour les paiements effectués aux organismes After-Care assurant des services d'hébergement, ne sera pas payée. Cette somme devait couvrir les dépenses prévues couvrant de ces organismes qui assurent des services d'hébergement et est inscrit en vertu de la loi sur les institutions charitables, 1961-1962 pour l'Ontario sur la base de \$15 par jour d'hébergement moins l'aide reçue des programmes provinciaux auxquels le Gouvernement fédéral contribue. En raison du délai intervenu dans l'annonce de la politique d'intérêt et du commencement de l'étude de gréce de travail concurrentaire sur les services d'hébergement, les demandes n'ont pas été reçues comme prévu et par conséquent la somme n'a pas été déposée.



Quatrième session de la vingt-huitième législature

1972

# SÉNAT DU CANADA

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

# FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

## INDEX

### DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n<sup>os</sup> 1 à 2 inclusivement)

*(Faint bleed-through text from the reverse side of the page is visible in the background)*

Budget des dépenses  
 Contrôle parlementaire, rapport général (1971) 2:11  
 Dépenses totales, séance dans rapport 1:20-21  
 Élaboration, Conseil du Trésor, min. des Finances, fonctions 2:12-13, 2:30-32  
 Supplémentaire  
 Postes de un dollar, nature 1:16-17  
 Projets importants

Budget supplémentaire 1971-1972  
 Affaires extérieures  
 Aide extérieure, et subventions 1:15, 2:12, 2:23  
 Affaires indiennes et du Nord canadien  
 Crédit 1:96--Affaires communautaires 1:23  
 Agriculture, min. de l'  
 Éleveurs de porcs, formule subventions 1:22, 2:25  
 Approvisionnement et des Services, min. de  
 Crédit 1:65--Achat ordonnateurs 1:25-27  
 Commission assurance-chômage, réduction contribution 1:16  
 Conseil du Trésor  
 Crédit 5b--Augmentations salariales 1:12, 2:10-11  
 Crédit 12b--Employés Commission canadienne du blé, régime pension 1:12  
 Crédits pour dépenses législatives  
 Défense nationale, min. de la  
 Crédit 5c--Fonds, disponibilité 1:7, 1:14  
 Environnement, min. de l'  
 Crédit 20a,7--Salons classe et autres expositions sportives 1:7, 1:14-15  
 Exposé préliminaire, D. N. Dwyer 1:9-11  
 Finances, min. des  
 Crédit 17b--Coopération internationale de développement, contributions 1:13, 1:22

Obligations internationales en valeur 1:23  
 Programme paiements de retraite 1:27  
 P de min. de Commerce, min. de P  
 Crédit 10b--Industrie matériel de défense, contributions 1:10-11, 1:24  
 Crédit 29b--Contributions en prix du blé 1:27  
 Les sections de l'emploi, rapport 1:26  
 Rapport de l'Assemblée 1:5-12  
 Service de référence

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

1:26, 2:26  
 Transports, min. des  
 Budget supplémentaire 1971-1972  
 Loi, section de l'emploi 1:23-24  
 Projets-rapports de capitaux, avances en cours 1:23  
 Programme aide aux fabricants d'automobiles 1:21

Budget des dépenses 1972-1973  
 Affaires étrangères, cotisations et aide 2:6, 2:18  
 Agriculture, min. de l', sources revenus 2:7-8  
 Aide à l'éducation 2:17, 2:18  
 Budget dépenses 1971-1972, comparaison précédente  
 2:11-19  
 par ministère 2:19-20  
 Commission assurance-chômage, méthode  
 2:15-17  
 Dépenses, augmentation 2:15-20  
 Culture et loisirs, Section Radio-Canada 2:6, 2:17-18  
 Défaut budgétaire 2:24  
 Défense nationale, min. de la  
 Salaires et indemnités 2:12, 2:16  
 Dépenses, augmentation 2:11-20  
 Déficit budgétaire 2:6, 2:18  
 Épargne et action économique 2:18  
 Rapport D. N. Dwyer 2:7-8



Quatrième session de la vingt-huitième législature

1972

## SÉNAT DU CANADA

— Préparé —

par le

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

Service de référence,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

## FINANCES NATIONALES

Président: l'honorable DOUGLAS D. EVERETT

---

## INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n° 1 à 3 inclusivement)

## INDEX

**Budget des dépenses**

- Contrôle parlementaire, rapport Auditeur général (1971) 2:11
- Dépenses totales, absence dans rapport 1:20-21
- Élaboration, Conseil du Trésor, min. des Finances, fonctions 2:12-13, 2:20-22
- Supplémentaire
  - Postes de un dollar, nature «compensations» 1:16-17
  - Projets importants, «information» 1:24

**Budget des dépenses 1971-1972**

- Fonctionnaires, tableaux réduction, augmentation 1:25
- Solliciteur général, min. du Crédit 5—Liste subventions aux organismes After-Care 2:26

**Budget supplémentaire «A» 1971-1972**

- Déficit prévu 1:32

**Budget supplémentaire «B» 1971-1972**

- Affaires extérieures, min. des
  - Aide extérieure, soldes non dépensés, prêts et subventions 1:19, 1:23, 2:23
- Affaires indiennes et du Nord canadien
  - Crédit L19b—Affaires communautaires 1:23
- Agriculture, min. de l'
  - Éleveurs de porcs, formule calcul subventions 1:22, 2:25
- Approvisionnement et des Services, min. de l'
  - Crédit 10b—Achat ordinateurs 1:26-27
- Commission assurance-chômage, réduction contribution 1:18
- Conseil du Trésor
  - Crédit 5b—Augmentations salariales 1:12, 1:28-29
  - Crédit 12b—Employés Commission canadienne du blé, régime pension 1:12, 1:28-29
- Crédits pour dépenses imprévues 1:19-20
- Défense nationale, min. de la
  - Crédit 5b—Fonds, disponibilité 1:7, 1:24
- Environnement, min. de l'
  - Crédit 20e,f—Salons chasse et pêche, expositions sportives 1:7, 1:21-22
- Exposé préliminaire, D. B. Dewar 1:17-18
- Finances, min. des
  - Crédit 17b—Corporation internationale de développement, contributions 1:10, 1:15

- Crédit L22b—Obligations internationales en valeur or 1:10, 1:16, 1:23
- Programme paiements de retraite 1:27
- Industrie et du Commerce, min. de l'
  - Crédit 10b—Industrie matériel de défense, contributions 1:10-11, 1:24
  - Crédit 29b—Contributions au prix du blé 1:27
- Loi soutien de l'emploi, crédits 1:20
- Rapport au Sénat 1:5-12
- Revenu national, min. du
  - Crédit 5b—Radiation créances et réclamations, liste dettes 1:11, 1:23, 2:25
- Santé nationale et du bien-être social, min. de la
  - Crédit 30b—Services de bien-être social 1:25
- Secrétariat d'État
  - «Aide aux activités artistiques et culturelles» 1:8, 1:26
  - Crédit 80b—Office national du film 1:27-28
- Solliciteur général, min. du
  - Crédit 5b—Organismes After-Care, liste subventions 1:26, 2:26
- Transports, min. des
  - Crédit 45b—Prêts 1:28

**Budget supplémentaire «C», 1971-1972**

- Loi, soutien de l'emploi 1:32-33
- Prêts, rapports de capitaux, avances en cours 1:33
- Programme aide aux fabricants d'automobiles 1:32

**Budget des dépenses 1972-1973**

- «Affaires étrangères», cotisations et aide 2:6, 2:12
- Agriculture, min. de l', sources revenu 2:7-8
- «Aide à l'éducation» 2:17, 2:18
- Budget dépenses 1971-1972, comparaison augmentations
  - Par fonctions 2:11-19
  - Par ministères 2:19-20
- Commission assurance-chômage, méthode comptabilité 2:5, 2:15-17
- Conseil du Trésor
  - Dépenses, augmentation 2:19-20
- «Culture et loisirs», Société Radio-Canada 2:5, 2:17-18
- Déficit budgétaire 2:22
- Défense nationale, min. de la
  - Salaires et indemnités 2:12, 2:20
- Dépenses totales 2:8-9, 2:11-20
- «Dettes publiques» 2:5, 2:19
- «Expansion et soutien économique» 2:14
- Exposé, D. B. Dewar 2:7-8

- «Frais généraux internes» 2:5, 2:19
- « Paiements de transferts fiscaux » 2:5, 2:18-19
- Postes, min. des
  - Déficit, revenu 2:14-15
- Présentation, méthode nouvelle 2:7-8, 2:15
- Prêts, investissements et avances, % de subventions 2:10-11
- Programmes non limitatifs 2:17
- Rapport au Sénat 2:5-6
- «Santé et bien-être social» 2:5, 2:13, 2:15-16
- «Transports et Communications» 2:5, 2:13-14

#### Dettes publiques

- Amortissement au cours des années 60 1:32

#### Éducation

- Budget aide à l'enseignement, 1964-1973 2:17

#### Finances nationales, Comité permanent des

- Étude détaillée: croissance, emploi, stabilité des prix, proposition 1:29-31
- Motions
  - Conseil du Trésor, explications postes budgétaires de un dollar 1:13-14, 1:16-17, 1:25, 1:29
  - Postes de un dollar, modification loi actuelle par loi portant modification, distincte de loi des subsides 1:13-15, 1:23-24

#### Produit national brut

- Comparaison dépenses gouvernement 1962-1972 2:5, 2:7, 2:9, 2:13
- Dépenses trois niveaux de gouvernements 1:22, 2:9-10, 2:23-25

#### Rapports au Sénat

- Budget supplémentaire «B» 1971-1972 1:5-12
- Budget des dépenses 1972-1973 2:5-6

#### Société Radio-Canada

- Prêts, subventions 2:10-11

#### Appendices

##### Fasc. 1

- A—Lettre, B. A. MacDonald (8 fév. 1972) et réponses aux questions du Comité re: budget supplémentaire «A», 1971-1972 1:32-34

##### Fasc. 2

- A—Lettre, B. A. MacDonald (26 avril 1972) et réponses aux questions du Comité re: budget supplémentaire «B» 1971-1972 2:23-25
- B—Lettre, B. A. MacDonald (18 mai 1972) et réponses aux questions du Comité re: budget supplémentaire «B» 1971-1972 2:26

#### Témoins

- Dewar, M. D. B., Sous-secrétaire, Direction des programmes, Conseil du Trésor 1:13-28, 2:7-22
- MacDonald, M. B. A., Directeur général, Coordination budgétaire, Conseil du Trésor 1:14-25, 1:28-29, 2:8-19, 2:22

#### Les honorables sénateurs

##### Président:

- Everett, Donald Douglas (Fort Rouge) 1:13-31; 2:7-10, 14-16, 18-19, 22
- Beaubien, Louis-Philippe (Bedford) 1:23; 2:15-18
- Benidickson, William Moore (Kenora-Rainy River) 1:13-18, 20-31
- Bourget, Maurice (Les Laurentides) 2:10, 13, 15
- Bourque, Romuald (De LaVallière) 1:27
- Croll, David A. (Toronto-Spadina) 2:11, 15-18
- Grosart, Allister (Pickering) 1:13-16, 19-21, 24; 2:8-13, 15, 17-21
- Hays Harry (Calgary) 1:22
- Isnor Gordon B. (Halifax-Dartmouth) 1:23, 28-31; 2:7, 14, 22
- Laird, Keith (Windsor) 1:16
- McDonald, Alexander Hamilton (Moosomin) 2:8-11, 13, 16-17
- Manning, Ernest C. (Edmonton-Ouest) 1:27
- Molson, Hartland de M. (Alma) 2:17
- O'Leary, M. Grattan (Carleton) 2:10, 12-13, 19, 21
- Sparrow, Herbert Orville (The Battlefords) 1:18
- Walker, David James (Toronto) 2:10, 13-14, 21-22

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada







